Montréal jeudi 27 novembre 2003 Le plus grand quotidien français d'Amérique 120e année no 39 104 pages 6 cahiers Ciel variable, Max. 5 Min. 0 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 70¢

cyberpresse.ca
LA PRESSE

Jacques Villeneuve

SPORTS
NOS ENVOYÉES SPÉCIALES

STÉPHANIE MORIN
RENCONTRE JACQUES VILLENEUVE EN SUISSE
PAGES **2** ET **3**

SOPHIE ALLARD
À LA COUPE DU MONDE DE SKI À LAKE LOUISE
PAGE **5**

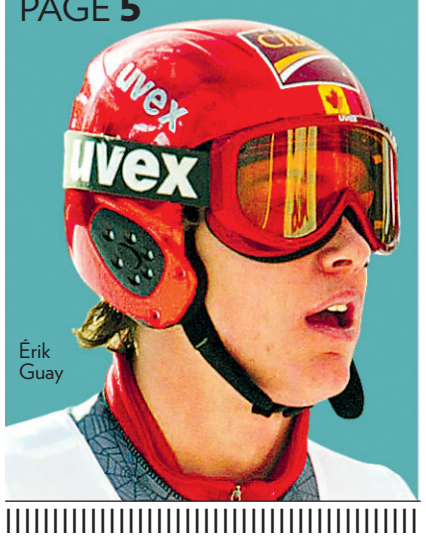
Érik Guay

RETROUVÉ SANS VIE

Le DG de Saint-Charles-Borromée était porté disparu depuis mardi

ANDRÉ NOËL
et NICOLAS BÉRUBÉ

Le corps inerte de Léon Lafleur, directeur général de la résidence Saint-Charles-Borromée, a été découvert en début d'après-midi, hier, dans une chambre d'hôtel de Saint-Hyacinthe. Les ambulanciers ont tenté de le réanimer, mais en vain, et l'ont transporté à l'hôpital Honoré-Mercier, où son décès a été constaté.

M. Lafleur était porté disparu depuis mardi matin. Sa femme avait alerté la police, qui avait lancé un avis de recherche. Ce décès — qui survient alors que la résidence de 200 personnes lourdement handicapées est en pleine crise — a provoqué tout un choc.

« Nos premières pensées sont des pensées de sympathie, de profondes condoléances à la famille de M. Lafleur », a déclaré le ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui

›Voir **RETROUVÉ** en A2

Les fonctionnaires montent au créneau

PHOTO LE SOLEIL

Quelque 6000 syndiqués ont pris d'assaut la colline parlementaire hier, pour protester contre l'intention du gouvernement Charest d'adopter son projet de loi favorisant la sous-traitance. La manifestation s'est déroulée dans le calme, sauf lorsque des oeufs ont été lancés en direction du parlement, ce qui a entraîné l'intervention de l'escouade antiémeute. Voir nos informations en page A4.

Sondage CROP

La cote de Charest pique du nez

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Déjà que la lune de miel entre son gouvernement et les électeurs était terminée, voilà maintenant que le premier ministre Charest se retrouve personnellement en position inconfortable.

Après plusieurs semaines de débat sur les garderies, le Code du travail, la politique sur la pauvreté et la restructuration de l'État, la cote de popularité de Jean Charest pique désormais du nez.

Ce n'est qu'un des constats du tout récent sondage CROP réalisé du 13 au 23 novembre auprès de 1003 personnes. L'enquête confirme d'abord la tendance amorcée en octobre : la lune de miel entre les Québécois et leur gouvernement a pris fin. Après un automne où la stratégie des libéraux au pouvoir a suscité bien des controverses, l'insatisfaction à l'endroit du gouvernement Charest a augmenté de 4 % en un mois, passant de 45 à 49 % de gens « plutôt ou très insatisfaits ». La satisfaction diminue, mais moins rapidement

›Voir **CHAREST** en A2

Augmentation des tarifs de 10 % à la STM

En janvier, le coût de la CAM passera de 54$ à 59$ et la lisière de six billets, de 10$ à 11$

FRANÇOIS CARDINAL

« Sans gaieté de coeur », la Société de transport de Montréal a annoncé hier une hausse moyenne de 10 % des tarifs aux usagers dès janvier, un choix qui la privera d'au moins 5 millions de déplacements l'an prochain. Elle soutient avoir pris une telle décision à la demande expresse du gouvernement Charest.

Et malgré cette augmentation de tarifs — la troisième en un peu plus de 12 mois —, la STM a été incapable de présenter un budget équilibré. En effet, un trou d'un peu plus de 20 millions l'obligera peut-être, si Québec ne le comble pas, à diminuer les services d'autobus et de métro en cours d'année.

Dans six semaines, il en coûtera donc 59 $ aux usagers qui se procureront une carte mensuelle (CAM) plutôt que 54 $. Il faudra en outre payer 11 $ plutôt que 10 $ pour la lisière de six billets. Le coût du passage demeure inchangé à 2,50 $. Pour le tarif réduit, les prix seront de 31 $ pour la CAM, 9,50 $ pour six billets et 1,25 $ pour un passage simple.

« C'est la ministre (Julie Boulet) elle-même qui nous demande de hausser les tarifs, a rappelé le

›Voir **STM** en A2

Mon clin d'oeil ***STÉPHANE LAPORTE***
Une fois, c'est Jacques Villeneuve durant une course. Il entend sur sa radio : « Attention, il y a un pilote qui roule dans le sens contraire de la piste ! » Il se dit à lui-même : « Pauvre type, il est aveugle, il n'y a pas un pilote qui roule dans le sens contraire, il y en a 20 ! »

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	MONDE **2**
Bridge	MONDE **6**
Décès	MONDE **6 et 7**
Feuilleton	MONDE **2**
Forum	A **22 et 23**
Horaire télévision	ACTUEL **6**
Horoscope	MONDE **8**
Loteries	A **6**
Mots croisés	MONDE **2** et SPORTS **12**
Mot mystère	MONDE **2**
Observateur	MONDE **4**
Petites annonces	MONDE **4** et AFFAIRES **2**
Trait d'union	LP2 **30 et 31**

Météo
Ciel variable, maximum **5**, minimum **0**, plus de détails en page SPORTS **16**

6 21924 98765 1

Montréal dévoile son budget 2004 aujourd'hui

Les contribuables vont-ils s'en tirer sans hausse de taxes?

SÉBASTIEN RODRIGUE

Après l'annonce d'une surtaxe pour l'eau et d'une hausse importante des tarifs du transport en commun, l'administration Tremblay-Zampino lève le voile aujourd'hui sur son budget 2004 où l'atteinte de l'équilibre budgétaire sans majoration de taxes s'annonce difficile.

La Presse a appris de sources sûres que le budget affiche des hausses de dépenses qui atteindront entre 5 et 6 %, soit le double de l'année dernière. Le responsable des finances au comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, avait d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme en octobre dernier en annonçant un exercice budgétaire difficile, compte tenu que le nouveau gouvernement libéral refusait d'honorer entièrement le contrat de ville, ce qui le privait de 55 millions.

L'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation aura aussi un effet important sur l'avis d'imposition de nombreux Montréalais en 2004. La Ville n'a pas l'intention d'augmenter ses revenus d'impôt foncier, mais le nouveau rôle d'évaluation engendrera des fluctuations importantes de l'impôt foncier dans l'île. En bref, l'avis d'imposition augmentera là où le marché immobilier a été intense entre 1999 et 2002, mais il diminuera dans les secteurs moins en demande.

Le budget 2004 de la Ville avoisinerait donc les 3,8 milliards. L'année dernière, la Ville de Montréal avait adopté un budget d'environ 3,6 milliards, en hausse de3 %, ce que le maire Gérald Tremblay avait alors qualifié de budget « sur la corde raide ». Le maire avait fait valoir que les revenus de la Ville augmentaient seulement de 1 % par année. Le contrat de ville signé plus tard avec Québec visait justement à éliminer cet écart récurrent.

Dans le contrat de ville signé avec le gouvernement péquiste, Montréal devait recevoir 20 millions pour le transport scolaire et l'impôt foncier du Palais des congrès, ainsi que 35 millions provenant notamment de la permission de taxer les terrains de stationnement et d'un meilleur financement du transport en commun.

Ces sommes manquent toujours à l'appel, confirme le porte-parole du comité exécutif, Bernard Larin. À défaut d'avoir cet argent, M. Zampino avait prévenu que des hausses de taxes deviendraient difficiles à contourner. Il reste à savoir s'il s'agissait d'une bravade de M. Zampino pour impressionner Québec ou d'une réalité.

M. Zampino comptait sur des économies internes pour augmenter les surplus d'ici la fin

›Voir **BUDGET** en A2

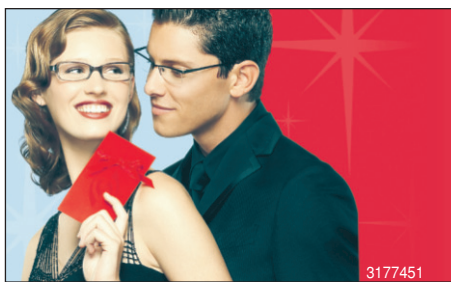
UN SEUL CADEAU...
UNE CENTAINE
DE POSSIBILITÉS!
CERTIFICATS-CADEAUX
DISPONIBLES
EN SUCCURSALE.
3177451
GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com
Achetez maintenant
et payez en 12 versements
sans intérêt
Sur approbation de crédit.
Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE

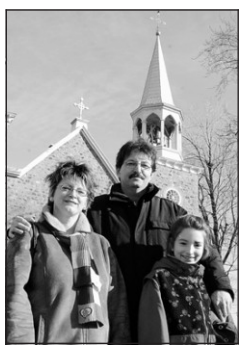

Deux quartiers aux antipodes
Ces deux districts de la région métropolitaine sont à très forte prédominance francophone. Les deux sont le lieu de résidence de nombreux jeunes couples. Les deux sont d'ardents partisans de la souveraineté du Québec. Mais les similitudes s'arrêtent là. Sur les plans du mode de vie et des valeurs, le centre-nord de Repentigny et le centre-est du Plateau Mont-Royal ne sauraient être plus différents. **À lire demain dans le cahier Actuel**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE

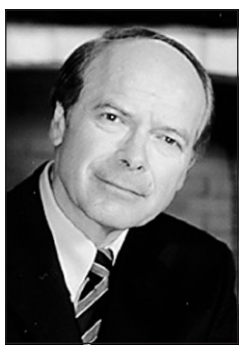

Venez parler de l'obésité chez l'enfant avec Michel Montignac à 12 h 30 :
cyberpresse.ca/clavardage

Pour tout savoir de l'affaire de l'hôpital Saint-Charles-Borromée :
cyberpresse.ca/actualites

Consultez notre index de recettes thématiques :
cyberpresse.ca/cuisine

POUR JOINDRE LA PRESSE
La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Érosion des appuis

CHAREST
suite de la page A1

Les gens satisfaits du gouvernement étaient 46 % le mois dernier ; ils représentent désormais 45 % des répondants, selon l'enquête, dont la marge d'erreur est de 3 points de pourcentage. Pour la première fois depuis son élection, le gouvernement Charest crée plus de mécontentement que de satisfaction. Après leur élection en 1994 et 1998, les gouvernements Parizeau et Bouchard avaient préservé bien plus longtemps leur cote de popularité, fait observer Claude Gauthier, spécialiste de CROP.

Autre élément significatif, quand on décortique les réponses des satisfaits, on constate que le gouvernement Charest est parvenu à braquer bien des électeurs contre lui. Ainsi, tandis que 7 % des gens se disent « très satisfaits » on en trouve trois fois plus (20 %) qui s'estiment « très insatisfaits du présent gouvernement du Québec ».

Si ce constat s'inscrit dans une tendance amorcée en octobre, un autre vient tout juste d'apparaître sur l'écran radar de CROP. La popularité personnelle du premier ministre Charest sort écorchée des dernières semaines où les garderies sont passées de 5 à 7 $ et l'engagement d'un barème plancher pour lutter contre la pauvreté a disparu du programme gouvernemental.

En septembre dernier, 51 % des Québécois se disaient satisfaits « du travail de Jean Charest comme premier ministre du Québec ». En novembre, cette proportion est ramenée à 43 %. Plus percutant encore, il y a deux mois, Jean Charest laissait sur leur faim 41 % des électeurs ; ils sont désormais 49 % à juger « plutôt ou très insatisfaisante » la feuille de route de M. Charest après sept mois de pouvoir. Là encore, le décompte de CROP cache un clivage marqué. Ainsi, 8 % des gens sont très satisfaits du premier ministre, mais 23 % sont très insatisfaits de sa performance.

Tant pour le PLQ que pour son chef, « on constate une érosion des appuis », résume M. Gauthier pour qui il est clair que cette tendance résulte des controverses tenaces autour des garderies, de la sous-traitance, en fait de la plupart des engagements pris par les libéraux de Jean Charest avant les élections. Le chef libéral fait peut-être le pari qu'il doit faire ses gestes les moins populaires en début de mandat pour préparer le prochain scrutin par la suite, explique-t-il.

Face à son adversaire, le chef péquiste Bernard Landry fait bonne figure. Bien sûr, M. Landry a désormais 51 % de satisfaits, quatre points de moins qu'en septembre.

Face à une course potentielle pour sa succession, M. Landry peut rester bien calme aussi car 73 % de ceux qui votent pour le PQ sont satisfaits de sa performance.

L'adéquiste Mario Dumont paraît, lui, retrouver la faveur populaire avec 45 % de gens satisfaits de sa performance, une hausse de quatre points. Ceux qui sont mécontents de son travail sont moins nombreux, passant de 38 à 33 %. M. Dumont récolte l'indifférence de 21 % des électeurs qui se disent « sans opinion », comparativement à 14 % pour M. Landry et 8 % pour M. Charest.

Bien qu'il faille prendre avec un gros grain de sel toutes les données sur les intentions de vote québécoises, tant le prochain scrutin est éloigné dans le temps, M. Gauthier souligne que l'écart entre le PLQ et le PQ n'est plus que de cinq points au lieu des 13 que détenaient les libéraux sur les péquistes le soir du 14 avril.

Au brut, quand on leur demande pour qui ils voteraient, les Québécois répondent à 35 % pour le PLQ, 33 % pour le PQ et à 17 % pour l'ADQ, 14 % se disent indécis ou refusent de répondre.

Une fois que CROP répartit ces indécis, il estime que le PLQ aurait obtenu 42 % des votes contre 37 % au PQ et 19 % à l'ADQ.

Quant aux intentions de vote pour un scrutin bien plus immédiat — prévu le printemps prochain au fédéral —, le sondage de novembre retrouve quasi inchangés les résultats observés depuis plus d'un an. Le Parti libéral du Canada peut espérer réaliser un balayage, avec 50 % d'intentions de vote, contre 34 % au Bloc québécois. Les libéraux dominent à Montréal, avec 56 % des intentions de vote contre 26 au Bloc, et dans une moindre mesure dans la région de Québec.

Toutefois, prévient le sondeur, dans les autres régions francophones, la partie pourrait révéler des surprises. On retrouve libéraux et bloquistes à égalité, obtenant respectivement 44 et 43 % des intentions de vote.

ULYSSE NARDIN
SINCE 1846 LE LOCLE - SUISSE
www.ulysse-nardin.com

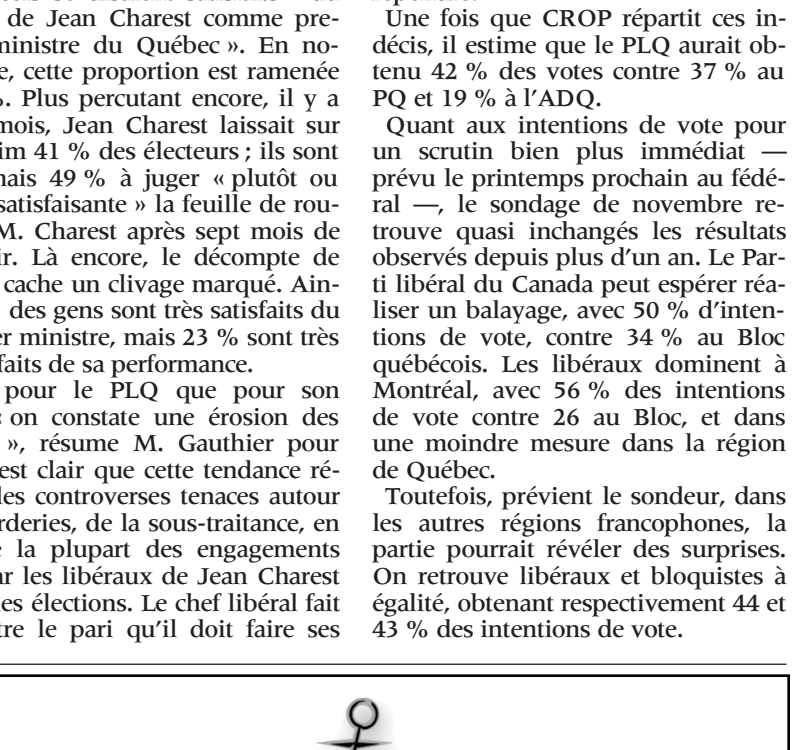

QUAND L'INNOVATION RENCONTRE LA TRADITION ARTISANALE...

ULYSSE I. UN HOMMAGE À PLUS DE 150 ANS DE MAÎTRISE HORLOGÈRE. MOUVEMENT AUTOMATIQUE MUNI D'UNE RÉSERVE DE MARCHE ORIGINALE, CERTIFIÉ CHRONOMÈTRE PAR LE COSC. BOÎTIER OR ROSE 18 CT ÉTANCHE À 50 MÈTRES.

Célébrons 25 ans d'excellence
CHÂTEAU D'IVOIRE
2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651
3174649
3181354

Des adversaires, pas des ennemis

RETROUVÉ
suite de la page A1

est revenu d'urgence d'une réunion à Halifax quand il a appris la disparition du directeur de la résidence Saint-Charles-Borromée, aussi appelée CHSLD Centre-Ville.

Le ministre a ajouté que jamais l'intégrité de M. Lafleur n'avait été mise en doute, mais que les incidents survenus à Saint-Charles-Borromée — et le comportement de la direction envers ces incidents — méritaient enquête.

Lundi, *La Presse* a publié de larges extraits de propos violents et menaçants enregistrés au printemps dans la chambre d'une résidante souffrant d'un traumatisme crânien, à l'insu du personnel. Par exemple, deux préposés faisaient croire à la patiente qu'un maniaque se masturbait dans sa fenêtre en la regardant.

Au cours d'une entrevue la semaine dernière, M. Lafleur avait dit que les deux préposés voulaient s'amuser avec la résidante, et non pas la faire taire. Ces explications lui ont valu des commentaires étonnés, y compris du ministre.

Mardi, vers 6 h 45, les caméras de sécurité installées dans l'entrée de la résidence, rue Saint-Dominique à Montréal, ont filmé M. Lafleur ouvrant la porte, la casquette sur la tête et un café à la main. La vidéo montre ensuite le directeur se dirigeant vers la boîte à journaux, pour insérer 65 cents et prendre un exemplaire de *La Presse*. « La réaction du directeur de l'hôpital déçoit », indiquait le titre.

M. Lafleur, 56 ans, a traversé le hall et s'est installé à son bureau. Quatre minutes plus tard, les mêmes caméras l'ont filmé en train de quitter l'institution, a confié hier Lyse Charlebois, directrice de la Fondation du CHSLD. Ce sont les dernières images d'un homme aimé par plusieurs et que personne — même parmi ses plus farouches adversaires — ne souhaitait voir mourir.

« Cet événement tragique me touche profondément, a déclaré Hélène Rumak, du groupe Handicap-Vie-Dignité, qui est à l'origine d'un recours collectif déposé contre Saint-Charles-Borromée. C'est avec une grande tristesse que je pense aux proches de cet homme. Nous n'avions pas les mêmes idées, j'avais de sérieuses réserves quant à sa gestion, nous étions des adversaires, mais certainement pas des ennemis. »

Les soeurs de la femme handicapée, qui ont fait les enregistrements, ont tenu à offrir leurs condoléances, par la voix de leur avocat, Me Jean-Pierre Ménard. « Mes clientes sont tristes et bouleversées, a dit Me Ménard. Cet événement est la dernière chose qu'elles souhaitaient. Il serait injuste de chercher à les culpabiliser. Elles ont dénoncé une situation qui méritait de l'être. »

M. Lafleur avait des rendez-vous au courant de la journée de mardi, notamment avec des responsables de la régie régionale de la santé de Montréal-Centre, a indiqué une porte-parole de la Régie. Mais il ne s'est présenté nulle part. Il n'est pas non plus retourné chez lui, à Saint-Bruno-de-Montarville.

C'est sa conjointe qui a alerté la police. Le Service de police de la ville de Montréal a lancé un avis de recherche dès hier matin : jusqu'au dernier moment, les policiers croyaient que M. Lafleur se trouvait probablement à Montréal, étant donné qu'il ne se déplaçait généralement pas en voiture. Il a cependant loué une Monte Carlo chez Avis pour se rendre à Saint-Hyacinthe.

De 1975 à 1985, M. Lafleur a successivement dirigé deux centres en déficience intellectuelle, puis il a été directeur général du CLSC du Plateau de 1985 à 1993. Par la suite, il a dirigé le centre de réadaptation Lucie-Bruneau, également situé dans le Plateau Mont-Royal.

Selon plusieurs sources, sa gestion a été contestée dans ce centre. Souffrant de dépression, il a pris un congé de maladie de sept mois puis a remis sa démission en juillet 1997. Peu de temps après, il devenait directeur général du CHSLD Centre-Ville, qui possède deux résidences : Saint-Charles-Borromée et le Manoir de l'Âge d'or.

Le syndicat des employés de Saint-Charles l'aimait beaucoup, a rappelé hier un porte-parole du syndicat, Sylvio Robinson : « C'était un homme excessivement humain », a-t-il dit. Les événements de cette semaine l'ont profondément ébranlé.

« Son rêve venait de s'écrouler, a dit M. Robinson. Il était extrêmement fier de ce qu'était devenu Saint-Charles-Borromée par rapport à la situation qui existait il y a 10 ans. Pour lui, c'était une dégringolade monumentale de voir le jugement que l'on porte sur sa gestion, de même que sur l'ensemble de l'établissement. »

Des gens qui connaissaient bien M. Lafleur ont dit qu'il s'agissait d'un père de famille très croyant. Comme tout un chacun, il avait parfois le coeur léger, notamment lorsqu'il jouait au golf, et parfois le coeur lourd, entre autres lorsqu'il a appris qu'il souffrait d'un cancer de la prostate. Le Bureau du coroner fera enquête sur son décès.

Perte importante de la clientèle

STM
suite de la page A1

président de la STM, Claude Dauphin. Elle nous a dit : faites votre bout de chemin, vos tarifs sont trop bas. Je peux vous dire qu'on ne fait pas ça de gaieté de coeur. »

En plus de susciter le mécontentement des usagers, cette décision entraînera de fâcheuses conséquences. Selon les évaluations de la STM, la hausse de 10 % devrait entraîner une perte importante de clientèle : 5 millions de déplacements de moins sur un total de près de 370 millions, ce qui représentera une perte de revenus d'environ 5 millions de dollars.

« On sait que la décision d'augmenter les tarifs n'est pas dans l'intérêt du transport en commun, a renchéri le vice-président de la STM, Marvin Rotrand. Mais comme administrateur, notre devoir premier est de donner un bon service et c'est pourquoi nous avons décidé de ne pas toucher au service. »

En préparant son budget 2004, la STM s'est retrouvée avec un manque à gagner de 56 millions. L'augmentation des tarifs lui apportera 22 millions et la Ville de Montréal a accepté d'allonger 14 millions de plus que les 249 millions versés l'an dernier. La somme manquante, soit 20 millions, devra venir des coffres de Québec, espère la STM.

Rappelons que la Société avait choisi une stratégie similaire en début d'année. Devant le refus de Québec de combler un trou de 15 millions ou de lui donner les outils pour aller chercher de l'argent sous une forme ou une autre, elle avait été obligée d'annoncer une seconde hausse de tarifs au cours de la même année. C'est pourquoi, hier, M. Dauphin a promis de ne pas hausser deux fois les tarifs l'an prochain.

Et si Québec refuse une fois de plus de vous aider ? « On demeure confiant d'obtenir de l'aide, a-t-il ajouté. Mais si Québec dit non, on va prendre nos responsabilités. Je ne peux pas vous dire ce qu'on va faire, mais on va prendre nos responsabilités. »

Les choix de la Société sont peu nombreux : demander une somme supplémentaire à la Ville ou diminuer les services.

Par ailleurs, précisons que le budget 2004 de la STM est en hausse de 5 % par rapport à 2004 (811,3 millions), soit beaucoup plus que l'inflation. Différents facteurs tels que la hausse de la rémunération des employés (9,4 millions) et l'augmentation du service de la dette autobus-métro (8,5 millions) expliquent cette hausse.

Les représentants des usagers, réunis au sein de la Coalition pour le transport en commun, sont évidemment mécontents de la décision de la STM. Près de 30 groupes syndicaux, communautaires et écologistes ont ainsi déposé une pétition de 30 000 noms à l'hôtel de ville de Montréal, hier, pour dénoncer cette augmentation.

« Avec cette troisième hausse de tarifs en 13 mois, on se tire dans le pied, a indiqué un des porte-parole de la Coalition, Robert Perreault. La Ville doit réaliser que Toronto a suivi cette même voie et qu'elle doit aujourd'hui payer le prix de l'abandon du transport en commun. Les réseaux se sont dégradés et ont perdu 10 % de leur *achalandage*. »

Avec la collaboration de Bruno Bisson

Les augmentations étalées sur trois ans

BUDGET
suite de la page A1

de l'exercice 2003 et limiter les dégâts. À la fin août, les surplus budgétaires avaient été évalués à 66 millions, alors qu'ils avaient été de 114 millions en 2002. Les surplus atteignaient toutefois 105 millions avant que la Ville ne soit confrontée à des dépenses inattendues comme la nouvelle convention collective des pompiers et une contribution additionnelle à la STM en 2003.

Dans le nouveau rôle d'évaluation, la hausse moyenne de la valeur des propriétés a quant à elle été de 29 % dans la métropole et le taux d'imposition sera diminué d'une même proportion. Les propriétés avec des évaluations en hausse de plus de 29 % risquent donc d'avoir des augmentations de l'impôt foncier.

L'administration Tremblay-Zampino a d'ailleurs promis d'annoncer des mesures dans ce budget pour éviter des hausses brutales. Les augmentations d'impôt foncier dues au nouveau rôle d'évaluation pourraient ainsi être étalées sur trois ans, mais la Ville pourrait aussi se servir de taux d'imposition variés.

En plus d'éventuelles hausses dues au rôle d'évaluation, des Montréalais paieront un autre supplément en raison de l'harmonisation des impôts fonciers. Avec la fusion des 28 municipalités, Montréal doit ramener l'impôt foncier à un taux uniforme pour les 27 arrondissements.

L'année dernière, le budget de l'administration Tremblay-Zampino avait imposé des hausses d'impôt foncier de deux à sept cents par tranche de 100 $ d'évaluation pour près d'un Montréalais sur deux, principalement dans les arrondissements de l'Ouest-de-l'Île.

Mort du directeur général de Saint-Charles-Borromée

Couillard et Charest se disent «profondément atterrés»

PASCALE BRETON

QUÉBEC – Visiblement ébranlés par le décès du directeur général du CHSLD Saint-Charles-Borromée, le premier ministre Jean Charest et le ministre de la Santé, Philippe Couillard, ne remettent toutefois pas en question l'enquête en cours dans cet établissement.

M. Couillard se trouvait à Halifax pour participer à une conférence de deux jours des ministres de la Santé, portant ironiquement sur la condition des aînés et des patients dans les résidences, lorsqu'il a appris la disparition de Léon Lafleur.

Le ministre a aussitôt remis le cap sur Québec et c'est lors d'une escale à Montréal qu'il a appris le décès tragique de M. Lafleur. « Nos premières pensées sont des pensées de sympathie, de profondes condoléances à la famille de M. Lafleur. Nous étendons également ces pensées au reste de la famille élargie dans le réseau de la santé et des services sociaux, les patients, les usagers, le personnel de Saint-Charles-Borromée. Nous sommes choqués, profondément atterrés par cet événement », a déclaré le ministre à sa descente de l'avion.

La veille, M. Couillard avait annoncé l'ouverture d'une enquête afin de faire la lumière sur les événements survenus au printemps dernier à Saint-Charles-Borromée, lorsqu'une patiente handicapée a été maltraitée par des employés. Les enquêteurs devaient se pencher sur le fonctionnement de l'établissement, sur les sanctions données aux employés et sur le comportement de la direction.

Consterné de la tournure tragique des événements, le ministre de la Santé refuse toutefois de se sentir responsable. Si une telle situation se présentait à nouveau, il procéderait de la même façon, a-t-il indiqué, ajoutant que l'enquête aura lieu comme prévu. La régie régionale de Montréal-Centre devait d'ailleurs nommer, au cours des dernières heures, un directeur intérimaire.

« Bien sûr, comme d'autres le feront, j'ai fait mon examen de conscience. Je crois avoir pris mes responsabilités dans les circonstances, telles qu'elles s'imposaient. Jamais la personne même du directeur n'a été mise en cause, outre que ses déclarations lors d'une entrevue médiatique. Sinon, nous avons toujours fait référence à l'équipe de direction et au climat général de l'institution sans jamais remettre en cause la personne elle-même », a déclaré M. Couillard.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Le CHSLD Saint-Charles-Borromée est situé boulevard René-Lévesque, à l'est du boulevard Saint-Laurent.

Le premier ministre Jean Charest a lui aussi offert ses condoléances aux proches éprouvés. « C'est une réaction de profonde tristesse depuis qu'on a appris ce matin (hier) que M. Lafleur était porté disparu. On soupçonnait effectivement que cela pouvait arriver et on a des pensées, surtout pour la famille qui doit vivre des moments très difficiles en ce moment. »

S'il estime que les médias « auront à s'interroger sur le traitement qu'on donne toujours à ces événements », M. Charest appuie totalement les décisions de son ministre de la Santé. « Il a demandé à ce qu'on approfondisse les circonstances. Il a agi conformément aux attentes et aux responsabilités qu'on attend du ministre de la Santé. »

Le ministre de la Santé: « Nous avons toujours fait référence à l'équipe de direction et au climat général de l'institution sans jamais remettre en cause la personne elle-même. »

Plus tôt dans la journée, le premier ministre a par ailleurs rejeté une proposition de l'Action démocratique du Québec qui demandait la tenue d'une commission d'enquête sur la condition des aînés et le traitement des patients dans les résidences d'hébergement.

Ce qui s'est produit à Saint-Charles-Borromée ne représente pas un cas isolé, estime le chef adéquiste Mario Dumont. Il se basait notamment sur un rapport de la Commission des droits de la personne produit en avril dernier, qui révélait des atteintes à l'intégrité des patients dans certains CHSLD et certaines résidences privées. Il y a quelques semaines, *La Presse* avait également publié une vaste enquête révélant que des personnes âgées subissaient de mauvais traitements.

« Le ministre de la Santé a écrit aux régies régionales puis entrepris une action à l'intérieur du ministère qui cible spécifiquement la situation des personnes âgées. Il y a effectivement des gestes à poser pour s'assurer que nos personnes âgées (...) reçoivent les soins auxquels elles ont droit », a répondu M. Charest, en précisant qu'il n'y avait pas lieu de commander une commission d'enquête.

Avec la collaboration de Mario Cloutier

AUTRES TEXTES
> Avant tout, comprendre l'éditorial d'André Pratte, page A22
> Les premières réactions de nos lecteurs, page A22
> Un homme profondément humain (témoignage), page A23

Hubert de Ravinel: Léon Lafleur «était un homme démoli»

NICOLAS BÉRUBÉ

« Il y a une semaine, quand j'ai pris de ses nouvelles, Léon Lafleur pétait le feu plus que jamais. Depuis, il était devenu un homme démoli... »

Pour Hubert de Ravinel, bénévole depuis trois ans à la résidence Saint-Charles-Borromée, la mort de celui qu'il considérait comme un ami a eu l'effet d'une bombe hier. Sachant M. Lafleur introuvable depuis la veille, M. de Ravinel entretenait l'espoir qu'il rentre sain et sauf, que sa disparition ne soit qu'une « période de réflexion » prise au milieu de la tourmente.

« Ma première réaction, c'est de dire qu'il a craqué sous la pression, a confié M. de Ravinel hier, dans une entrevue réalisée à son domicile de Notre-Dame-de-Grâce. Maintenant, je crois qu'il faut réfléchir à toute la tempête qui l'a frappé cette semaine. Ce sont des êtres humains qui se retrouvent impliqués dans tout cela. »

« Cet homme-là, c'était un véritable missionnaire. C'était un homme simple, joyeux, habité par le désir de rendre les résidants heureux. Il traitait tout le monde avec infiniment de respect. Je ne dis pas cela parce que je le connaissais : je veux simplement donner l'heure juste. »

« Cette situation déplorable n'est pas la norme. »

M. de Ravinel, qui fait du bénévolat un jour par semaine à Saint-Charles-Borromée depuis 1999, affirme que la nouvelle concernant les mauvais traitements subis par une patiente de l'établissement a eu un effet dévastateur sur le moral de M. Lafleur. « Il était abattu comme un chêne. C'était une personne extrêmement sensible. Son équipe a elle aussi été très atteinte par les événements. Les gens étaient démoralisés. »

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Léon Lafleur

Selon M. de Ravinel, le cas d'abus rapporté dans les médias depuis le début de la semaine est tout à fait répréhensible et inacceptable. La famille de la victime a eu raison de porter plainte, dit-il. Mais il ajoute que la tempête de réprobations soulevée par cette affaire déforme la réalité. À ses yeux, la résidence va de mieux en mieux et c'est d'abord à son directeur que l'on doit plusieurs améliorations observées au fil des dernières années.

« Je crois que le cas rapporté dans les médias est un cas isolé, explique-t-il. L'affaire a pris des proportions immenses. Pour le grand public, ça donne à penser que c'est généralisé. Je veux rétablir les faits : cette situation déplorable n'est pas la norme. La résidence Saint-Charles-Borromée, ce n'est pas une maison des horreurs. Mais aujourd'hui, avec tout ce qui circule, les résidants sont gênés de dire qu'ils habitent là... »

Parmi les réalisations de M. Lafleur, M. de Ravinel note la construction d'un appartement privé mis à la disposition des résidants pour que ceux-ci puissent recevoir leurs proches dans un endroit plus intime que leur chambre d'hôpital. La mise sur pied de nombreuses activités culturelles, de même que l'ouverture d'un dépanneur à Saint-Charles-Borromée, comptaient également parmi les accomplissements dont M. Lafleur était fier.

Une réaction « étonnante »

Les commentaires émis par M. Lafleur au sujet des propos déplacés de deux de ses employés étaient « étonnants », admet M. de Ravinel. Mis au courant des histoires sordides que deux préposés avaient inventées pour faire peur à une patiente, M. Lafleur avait tenté de calmer le jeu, qualifiant ce comportement « d'humour noir ».

« Personnellement, je considère que les propos tenus à l'égard de cette patiente étaient dégueulasses, grossiers et vulgaires, explique M. de Ravinel. Cela dit, je crois qu'il cherchait à protéger ses employés et son institution, un réflexe compréhensible dans les circonstances. C'est un manque de jugement... Je crois aussi que la réaction du ministre Couillard l'a ébranlé. Le ministre de la Santé, c'est le grand patron, c'est une figure imposante pour un directeur d'établissement. »

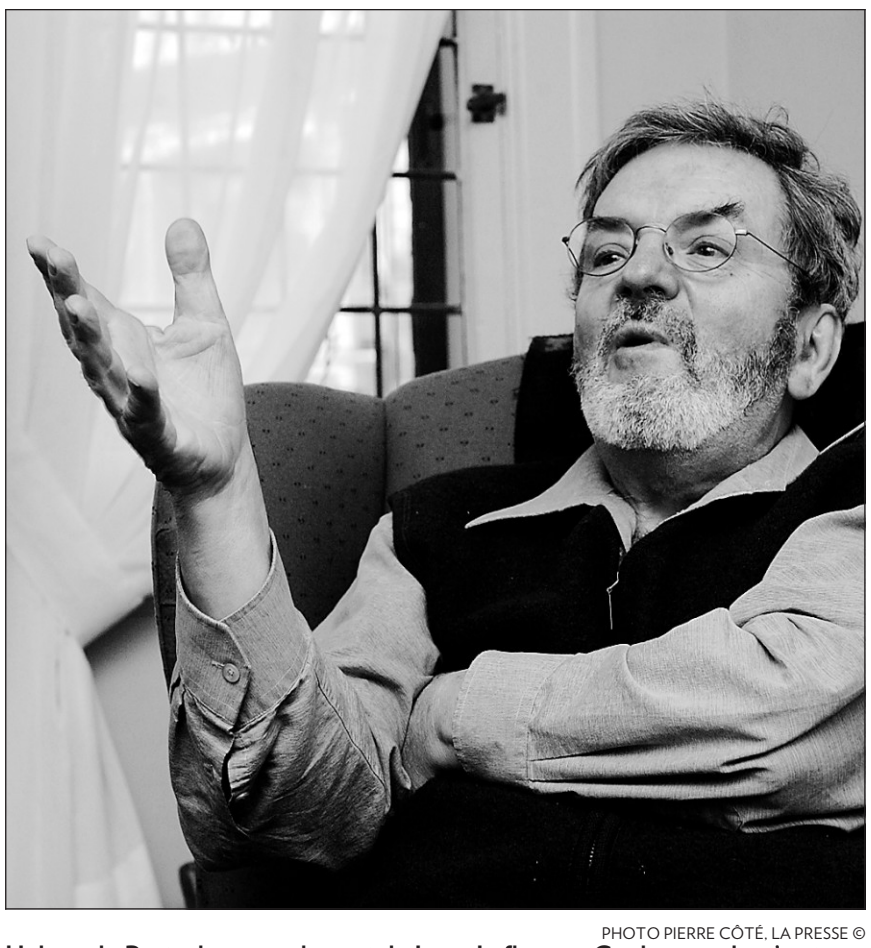

PHOTO PIERRE CÔTÉ, LA PRESSE ©

Hubert de Ravinel, un proche ami de Léon Lafleur : « Cet homme-là, c'était un véritable missionnaire. C'était un homme simple, joyeux, habité par le désir de rendre les résidents heureux. »

« Mais dans la vie de tous les jours, Léon Lafleur était un homme qui avait à coeur la qualité de vie de ses résidants, ajoute-t-il. Selon moi, c'était l'homme parfait pour la tâche. »

Une publicité de la CSN choque Claude Béchard

PASCALE BRETON

QUÉBEC – Loin de calmer les esprits, le ministre Claude Béchard envenime encore plus les relations déjà tendues entre le gouvernement et les garderies en accusant la CSN de tenir un langage abusif.

Dénonçant avec virulence une publicité de la Centrale des syndicats nationaux qui critique les politiques de « démolition » du gouvernement Charest, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a affirmé vouloir lancer un appel au calme et au dialogue.

La CSN diffuse depuis quelques jours à la radio et dans les journaux trois publicité où elle présente les effets des politiques libérales sur le quotidien des travailleurs.

C'est toutefois une publicité montrant une petite fille qui déclare « Je suis prête à ne plus aller à la garderie » qui a fait sortir le ministre de ses gonds.

« Ce n'est pas acceptable qu'on utilise des jeunes, des enfants, dans une publicité qui mélange un certain nombre de choses, entre autres les lois du travail et les garderies et qui en même temps utilise un langage abusif. »

Pris dans une tourmente qui s'amplifie de semaine en semaine avec les garderies, mais aussi avec les syndicats et plusieurs groupes de travail, le ministre tente simplement de détourner le débat, a aussitôt répliqué la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau.

Profitant de sa tribune avec les journalistes hier, le ministre a par ailleurs tenté de calmer le jeu dans le dossier des services de garde, comme le premier ministre Jean Charest l'avait fait la veille.

La banque de 26 jours d'absence dans les centres de la petite enfance (CPE) n'était qu'une « proposition », a dit le ministre.

Une lettre signée de la main du sous-ministre Pierre Michaud, envoyée à l'ensemble des CPE le 29 octobre dernier, indiquait pourtant clairement que le taux d'absence fixé à 10 % était plus qu'une simple proposition de la part du gouvernement.

« En 2004-2005, une mesure d'optimisation des ressources sera introduite. Par cette mesure, le ministère entend limiter à 10 % le taux d'absence pour l'ensemble des places occupées », peut-on lire dans cette lettre consultée par *La Presse*.

Réfutant les accusations voulant que le gouvernement ait lui-même provoqué la confrontation avec le réseau des CPE, M. Béchard a appelé à une reprise du dialogue.

M. Béchard et la ministre déléguée, Carole Théberge, rencontrent d'ailleurs les représentants de l'Association québécoise des centres de la petite enfance cet après-midi. Ils espèrent éviter ainsi la fermeture des CPE, annoncée pour le 11 décembre. « C'est pour ces raisons qu'on tient absolument à rétablir le dialogue », a glissé le ministre hier. D'autres rencontres, avec l'Association des garderies privées et les éducatrices en milieu familial, sont aussi prévues au cours des prochains jours.

La grogne s'intensifie là aussi puisque 230 services de garde affiliés à l'Alliance des intervenantes en milieu familial ferment leurs portes ce vendredi et organisent une manifestation devant les bureaux du premier ministre, à Montréal.

PROJET DE LOI FAVORISANT LA SOUS-TRAITANCE

Les centrales manifestent

GILLES NORMAND

QUÉBEC – Les centrales syndicales ont levé le ton de quelques crans, hier, pour manifester leur vive opposition au projet de loi 31 favorisant la sous-traitance.

Tandis que la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, clamait, en matinée, qu'une telle mesure législative constitue « une menace pour la paix sociale au Québec », quelque 6000 syndiqués de la FTQ, du SFPQ, de la CSD et de la CSQ prenaient d'assaut la colline parlementaire, peu avant midi. La manifestation, bien que bruyante, s'est déroulée dans le calme jusqu'au moment où les protestataires ont franchi les barricades pour s'approcher de la porte centrale du parlement en lançant une couple de douzaine d'oeufs.

L'escouade antiémeute de la Sûreté du Québec s'est aussitôt amenée, mais sans boucliers ni matraques, pour former une chaîne humaine devant les manifestants qui se sont ensuite dispersés tranquillement sans que les policiers aient autrement à intervenir.

Les manifestants arboraient des placards sans équivoque quant à leur perception des intentions du gouvernement Charest d'amender l'article 45 du Code du travail : « Charest, touche pas à l'article 45 » ; « On dit non à l'appauvrissement » ; « Jamais, le Québec n'est pas un Wal-Mart » ; « Charest président du patronat ».

Sans y être invité, le chef du Parti québécois, Bernard Landry, accompagné de quelques députés, est monté sur l'estrade improvisée pour manifester son appui aux syndiqués. « Comptez sur nous pour mener une opposition féroce aux mesures rétrogrades proposées par le gouvernement Charest », leur a-t-il lancé tout en les invitant à ne pas laisser le PQ trop longtemps dans l'opposition.

PHOTO PC

Bernard Landry, sans y être invité, s'est adressé aux manifestants.

Le président de la FTQ, Henri Massé, était furieux de cette intervention imprévue qu'il a assimilée à une récupération politique. « Ça été le début du dérapage », a-t-il indiqué, faisant allusion au débordement des manifestants au-delà des barricades.

Devant l'Assemblée nationale, le premier ministre Charest s'est porté à la défense du projet de loi présenté par le ministre du Travail, Michel Després, en accusant les syndicats, notamment la CSN, de « faire de l'enflure verbale ». Il a accusé son vis-à-vis Bernard Landry de « faire le jeux des syndicats qui nous présentent des faussetés ».

« Il n'y a rien dans ce projet de loi pour monter aux barricades », a dit M. Charest, paraphrasant un éditorialiste montréalais, en réponse à M. Landry qui lui demandait de choisir entre les intérêts du Conseil du patronat « qui va faire baisser les conditions de travail au Québec » ou ceux des travailleurs.

En marge de la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 31, M. Després a réitéré son intention de faire adopter celui-ci avant l'ajournement des Fêtes. Ce projet de loi éliminera la convention collective des syndiqués qui passeront à l'emploi de sous-traitants.

Devant la commission, le président de la FTQ a affirmé que le projet de loi du ministre Després comportait « de si nombreuses et importantes lacunes, qu'il est impossible de le rendre acceptable dans les très courts délais qu'on nous accorde pour tenter de le faire ». Henri Massé a ajouté que « du temps, du travail sont nécessaires, de même que des analyses rigoureuses des conséquences sociales et économiques ». « Vouloir *bulldozer* 40 ans de paix sociale et industrielle, de jurisprudence et de décisions des différents tribunaux en quelques semaines, ce n'est pas une preuve de courage, mais bien de témérité pour ne pas dire plus », a-t-il déploré.

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a dit craindre qu'avec la proposition du gouvernement Charest, le Québec ne devienne « la pire province en matière de protection contre la sous-traitance ». « Avec le projet de loi 31, ce ne sont pas seulement les conventions collectives qu'on veut faire disparaître, ce sont les syndicats. L'objectif visé par le gouvernement est simple : l'affaiblissement de la présence syndicale au Québec et le nivellement des conditions de travail par le bas. », a déclaré M^me^ Carbonneau.

La CSQ, elle, réclame le retrait pur et simple du projet de loi. Son président, Réjean Parent, le qualifie de « projet de loi franchement antisyndical, qui conduira inévitablement à la dégradation des conditions de travail et à l'appauvrissement des travailleurs du Québec, y compris ceux du secteur public ».

« Comme moyen de se débarrasser d'une convention collective, il n'y a pas mieux », a indiqué le président du Syndicat de la Fonction publique du Québec, Michel Sawyer, qui soutient que ce projet de loi menace la paix industrielle au Québec.

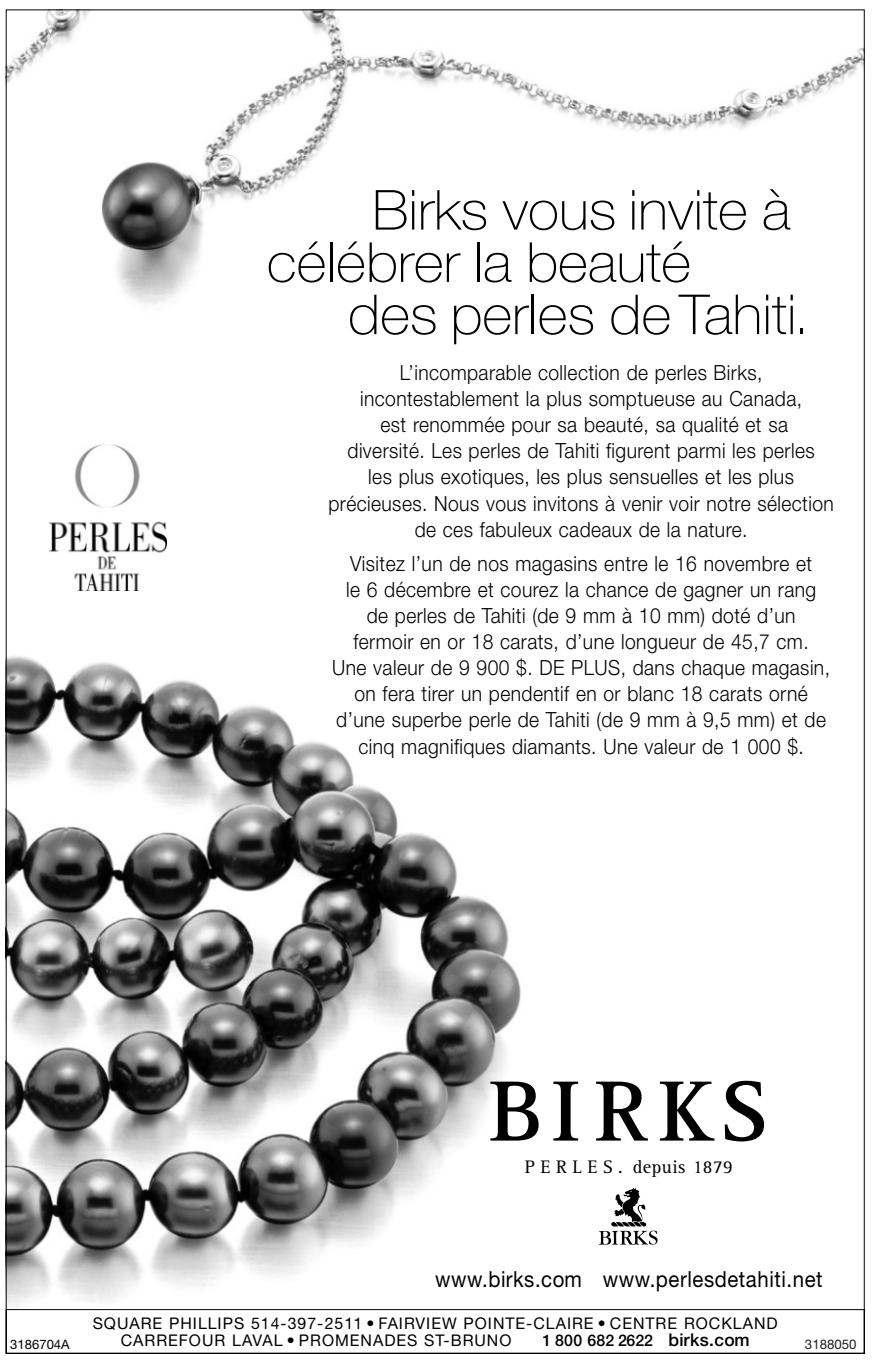

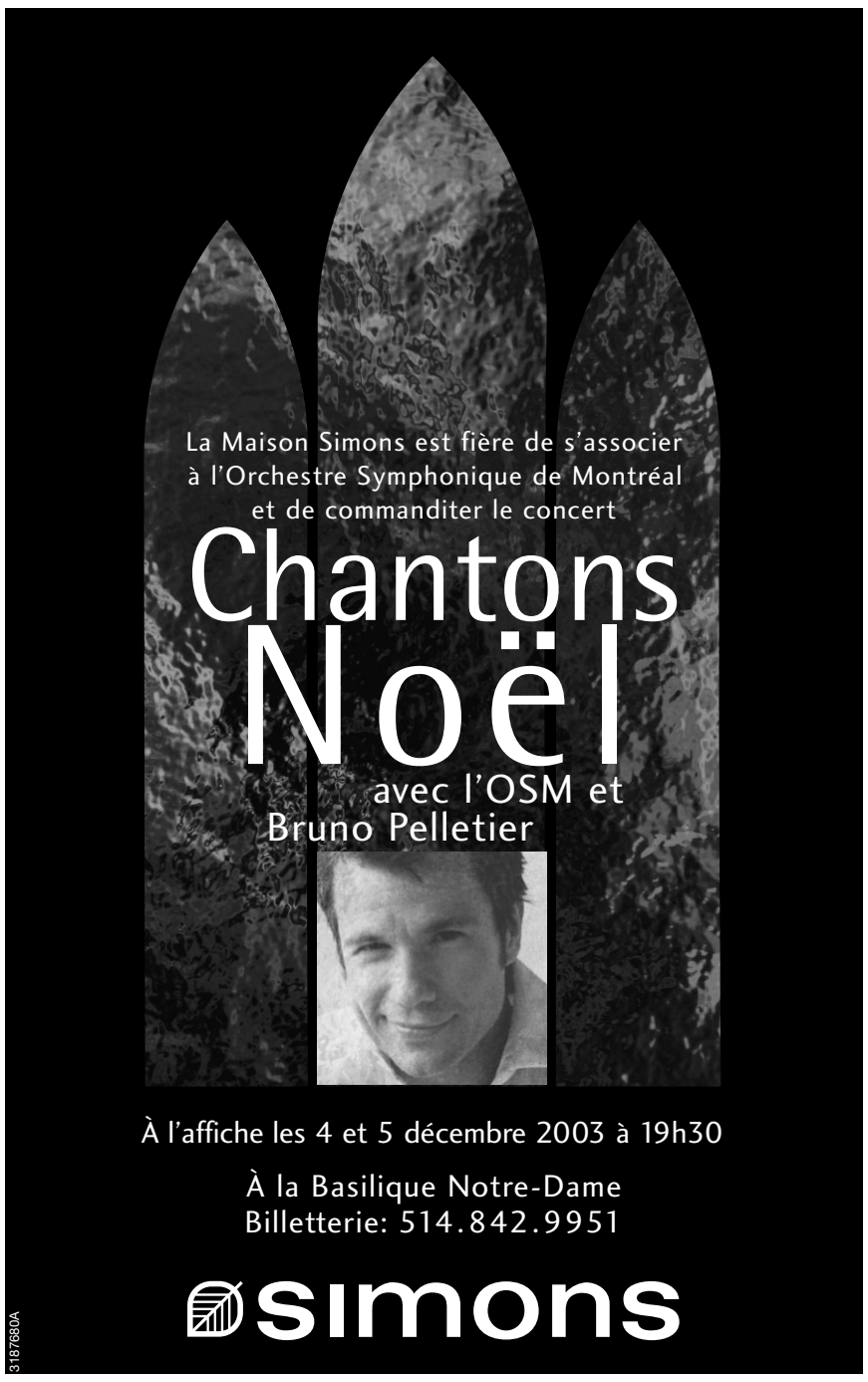

PIERRE FOGLIA

J'ai peur des micros

NOTA BENE : Écrite avant l'annonce de la mort de M. Léon Lafleur, cette chronique ne réagit donc pas à cet événement tragique, elle n'en est pas moins un commentaire indirect. — *P. F.*

Que sont mes amis devenus, ceux qui m'écrivent maintenant sont les mêmes que l'on peut lire dans les pages Forum, avec pauvreté qui m'atterre, qui de partout me font la guerre, merci Rutebeuf, ousqu'est ma gang ? Je ne vous entends pas sur Saint-Charles-Borromée. Êtes-vous si effrayés de la cavalcade du troupeau, vous demandez-vous quel embrasement, quel holocauste, l'a rendu fou, merci Jim Harrison. Où vous terrez-vous ? Où que je me tourne, nulle voix qui s'élève pour dire c'est assez, qu'il est des degrés dans l'infamie, qu'il est des variantes de l'enfer, qu'on n'est pas à Auschwitz, on est devant deux abrutis qui ont tourmenté une malheureuse. On est en train de faire d'un dérapage un crime contre l'humanité.

J'entendais ce matin à la radio quelqu'un dire qu'il ne fallait pas banaliser. Il urge au contraire de le faire, il urge de replacer dans le quotidien institutionnalisé d'un hôpital la dérive de deux imbéciles. On aura la peau du directeur, la peau du sous-ministre, celle du syndicat évidemment, et quoi maintenant ? Faudra-t-il raser Saint-Charles-Borromée pour apaiser la foule ? J'entendais hier les parents appeler à une grande chasse aux préposés déviants à travers tout le système de santé. Encore et toujours la délation comme obscène inversion de la victimisation.

Holà ! ma gang, deux ou trois avec moi s'il vous plaît pour rappeler que banaliser ne veut pas dire tolérer. Mais il n'est pas nécessaire de convoquer des martyrs, d'exhiber ses plaies pour corriger ce qui, en amont des dérapages, relève d'une culture, en particulier de cette détestable culture du tutoiement et de l'appropriation. Ainsi, tous ces vertueux qui disent en ce moment qu'il faut protéger *nos* vieux sans s'apercevoir de ce qu'il y a de déshumanisant dans ce possessif. Sont pas à toi ducon, les vieux, les jeunes non plus.

Holà ! ma gang, j'ai peur tout à coup que quelqu'un me foute un micro sous ma chaise, une caméra dans mon bureau quand je lis le journal, n'importe quel journal, même le mien. Quand je reçois cette lettre de handicapés qui se plaignent des retards de leur transport adapté, ou le courriel de cette lectrice qui se demande où commence la pédophilie en parlant de la photo pleine page du petit garçon tout nu dans *La Presse* de samedi. Je ne sais pas de quoi j'ai le plus peur, de la pureté qui chasse l'innocence, de la caméra qui me montrera sortant mon pénis à la vue d'une intégriste de banlieue, même si c'est juste pour pisser.

Si on mettait un micro sous la chaise du roi, on entendrait le mépris qu'il a de ses ministres, et sous celles des ministres on entendrait le mépris qu'ils ont du peuple, et sous celle du peuple on l'entendrait péter de peur. Même si on mettait un micro sous la chaise du poète, on entendrait un cri réprimé, un silence qui nous descendraient dans des gouffres muets, merci Cesare (Pavese).

Il faut avoir plus peur des micros que des imbéciles.

So-so-solidarité

Êtes-vous un peu défâchés de la grève du métro et des autobus ? Vous n'allez pas vous repomper si je vous en dis un petit quelque chose ? De toute façon, vous allez être d'accord avec ma proposition. Vous me connaissez ? Le bon sens même.

Établissons d'abord que nous n'avons rien contre les grèves quand elles ne dérangent pas. Disons une grève dans une manufacture de vêtements. Ou dans une imprimerie. Ou dans les pâtes et papier. Ou dans une mine. Ou comme celle de Vidéotron qui a traîné des mois, on les voyait se geler à la télé, on trouvait ça juste drôle, vous vous souvenez ? Mais, attendez, j'en ai une meilleure encore, un amour de grève, la grève que les 600 employés de La Ronde ont déclenchée le 19 novembre dernier. Hein ! Comme grève qui ne dérange personne c'est difficile de faire mieux. Je savais que vous l'aimeriez celle-là.

Je reprends. Nous ne sommes donc pas contre les grèves. Seulement contre les grèves qui dérangent. On est tous d'accord avec les grands principes du mouvement ouvrier, mais c'est pas vrai que ces crisses de grévistes nous feront marcher trois coins de rue de plus, perdre du temps dans le trafic, récupérer le petit à six heures et demie à la garderie au lieu de cinq heures et quart, et cela six jours de suite. SIX jours ! Qu'est-ce que nos gouvernants attendaient donc pour envoyer l'armée, je vous le demande.

Alors voici ma proposition. À l'avenir, ne seront autorisées que les grèves comme la grève de La Ronde en ce moment qui ne dérangent ni les usagers, ni le Conseil du patronat, ni les chambres de commerce. Comment se défendront ceux-là des services publics, et les professeurs, et les infirmières et les autres quand achopperont les négociations entre leur syndicat et la partie partronale ? La solution me vient d'une lectrice qui, à propos des employés d'entretien de la STM, m'a écrit : ils auraient pu trouver un autre moyen de se faire entendre de leur employeur que par une grève, et cela en se servant *de leur imagination positive*. Cela m'a trotté dans la tête toute la semaine. Alors quoi à la place d'une grève ?

Je l'ai ! Une épluchette de blé d'Inde ! So-so-solidarité.

Ça fait longtemps que je vous ai dit que je vous aimais ? Pouvez-vous attendre encore un peu ?

AINSI FONTE-FONTE — Le *Trente* est la revue de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, généralement de bonne tenue quand elle parle de journalisme. Quand elle parle de typographie, c'est moins sûr. Dans le dernier numéro, cette question dans un quiz : de quels matériaux sont faits les caractères typographiques ? A. En fonte. B. En bronze. C. En laiton. La bonne réponse, nous dit-on, à la fin du quiz est A. En fonte.

Petit comique. Vous avez entendu parler de la fonte des caractères, et vous avez cru qu'il s'agissait du métal, enfin de cet alliage de fer et de carbone. Nenni. C'est mon vélo qui est en fer et en carbone, pas les caractères d'imprimerie. Fonte désigne ici un ensemble de caractères *fondus* de la même façon, on dira une fonte de Garamond, une fonte de Newton. Mais les caractères de ces fontes sont tous faits de plomb auquel on a incorporé un peu d'antimoine et d'étain.

Vous me le dites si vous voulez un cours de typographie au prochain congrès de la fédé. En échange, vous me donnerez un cours de journalisme, je veux dire vous m'expliquerez comment on plogue un micro sous une chaise.

Le bras financier d'Investissement Québec est amputé

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — La restructuration de l'État du gouvernement Charest a touché sa première cible au sein du développement économique et régional. Québec abolit la Financière du Québec, une filiale d'Investissement Québec créée il y a deux ans par la ministre des Finances de l'époque, Pauline Marois.

Le gouvernement du Parti québécois voyait grand pour La Financière, qualifiée tour à tour de banque d'affaires, de guichet unique pour les PME et de bras financier d'Investissement Québec.

La société d'État était dirigée par l'ancien économiste en chef et vice-présidente de la Banque Nationale, Dominique Vachon, qui a encore en poche un contrat d'un peu plus de trois ans avec le gouvernement. Sa rémunération annuelle atteint 174 000 $, en raison d'un salaire de 151 000 $ auquel s'ajoute une prime de 15 %.

« Mme Vachon est toujours en poste à Investissement Québec », d'indiquer Jean-Marc Dessureault, le porte-parole de la société d'État.

Si le gouvernement a l'air d'abolir une structure en faisant disparaître la Financière, pour l'instant, il n'en est rien. Les 13 centres d'affaires régionaux mis en place depuis deux ans fonctionneront désormais sous le parapluie d'Investissement Québec.

La centaine d'employés de la Financière conservent également leur emploi et administrent les mêmes programmes d'aide aux PME. L'enveloppe de prêts et de garanties de prêts de La Financière était fixée au départ à 140 millions.

« La *réingénierie* n'est pas finie et il pourrait y avoir d'autres changements », admet cependant M. Dessureault.

D'autant plus que La Financière est apparue il y a deux ans dans le champ fort diversifié de l'aide aux petites et moyennes entreprises.

Le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a notamment confirmé il y a deux semaines le rôle et le mandat des CLD (centres locaux de développement) qui seront désormais gérés par les MRC. Les 108 CLD du Québec disposent d'une enveloppe d'aide aux PME de 40 millions.

Cependant, dans ce secteur, on retrouve également des institutions comme la Banque Nationale, le Mouvement Desjardins, la Banque de développement du Canada ainsi que le Fonds de solidarité de la FTQ.

Il y a donc fort à parier que le prochain budget Séguin continuera de « réaménager » ce secteur d'aide gouvernementale. Déjà en juin dernier, Investissement Québec a vu ses crédits fondre d'une cinquantaine de millions. Le programme FAIRE (Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi) avait également subi une ponction de 150 millions.

Il faut se rappeler que La Financière du Québec avait été créée en 2001 par la ministre des Finances, Pauline Marois, qui cherchait alors à étendre ses tentacules sur le développement économique local et régional jusqu'alors responsabilité du ministre des régions, Gilles Baril.

Nouvelle erreur judiciaire

PRESSE CANADIENNE

WINNIPEG — Un autre cas de condamnation par erreur pourrait s'ajouter au Canada, cette fois, au Manitoba.

La victime serait James Driskell, condamné à la prison à vie pour le meurtre prémédité de son ami; il pourrait recouvrer la liberté, après 13 ans passés derrière les barreaux. Un rapport tenu secret et rendu public hier est accablant.

M. Driskell, a été arrêté en 1990 et condamné à la prison à perpétuité pour le meurtre prémédité de Perry Harder. La preuve a été démontrée grâce à quelques cheveux retrouvés dans le véhicule de M. Driskell et au témoignage d'un délateur. Or, l'année dernière, des tests d'ADN ont prouvé que les cheveux qui liaient M. Driskell au meurtre n'appartenaient pas à la victime.

Il s'agirait d'une troisième erreur judiciaire notoire au Canada en quelques années, après les cas de David Milgaard et de Guy-Paul Morin.

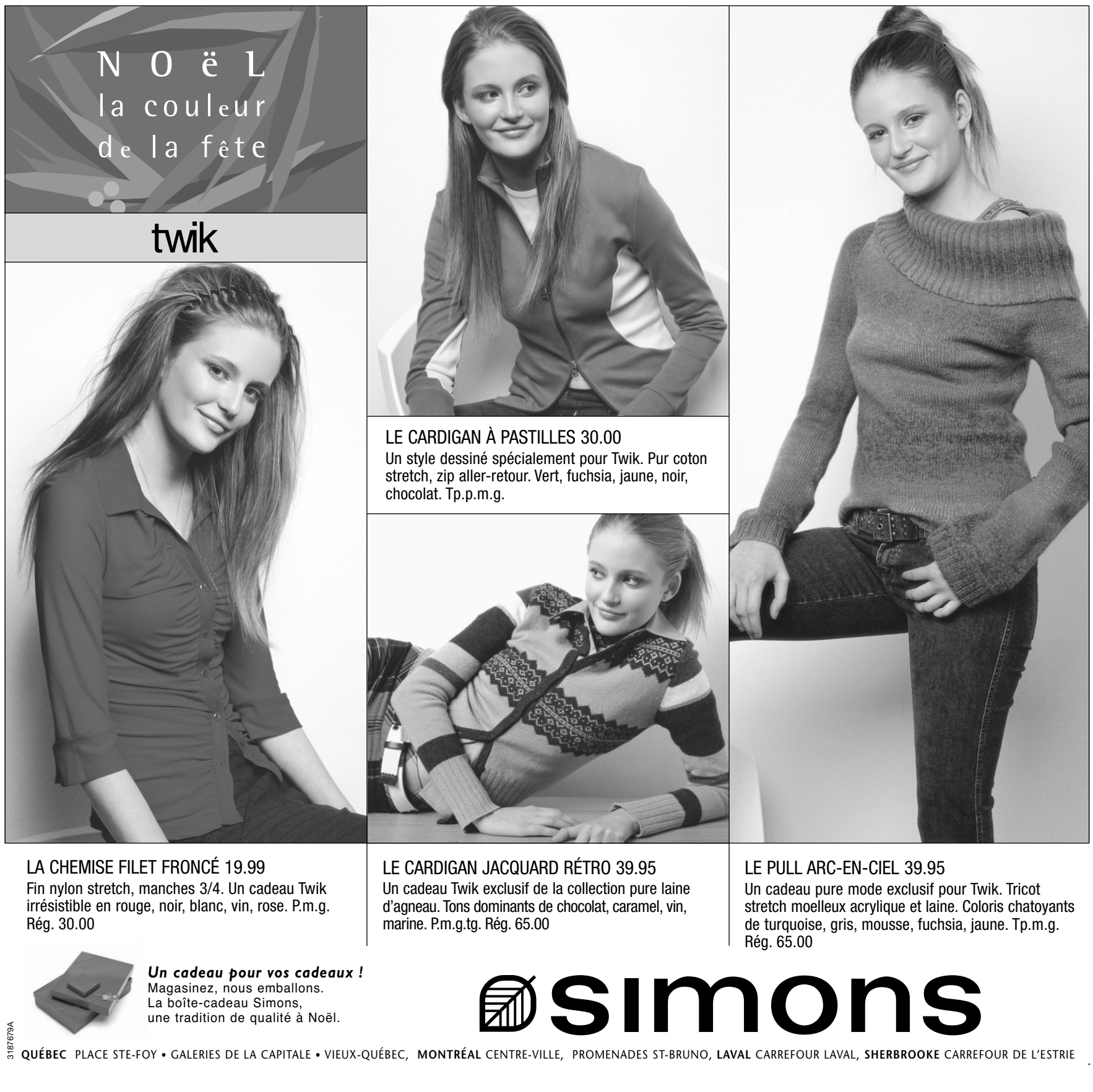

POLITIQUE

Revenu: projet de loi modifié

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Le ministre du Revenu, Lawrence Bergman, a adouci son projet de loi qui crée une « police parallèle » pour espionner les contribuables. M. Bergman a déposé hier quelques amendements à son controversé projet de loi. Un premier changement fait en sorte que c'est le gouvernement lui-même, par décret, et non seulement le ministre du Revenu, qui aura à préautoriser un fonctionnaire du fisc à espionner un contribuable soupçonné de fraude fiscale. Ce fonctionnaire devra aussi obtenir au préalable l'autorisation d'un juge. Un autre amendement précise que sera interdite l'interception d'une communication privée ou la surveillance vidéo. Il n'a cependant pas retranché l'article qui a soulevé les critiques les plus sévères, soit celui qui autorisera un fonctionnaire du fisc — et non un policier, comme c'est normalement le cas — à espionner les contribuables.

Démission collective dans un centre local de développement

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC – Dix des 13 administrateurs d'un centre local de développement (CLD) au Saguenay ont démissionné, se disant les victimes du projet de loi 34 du gouvernement qui accorde aux élus municipaux pratiquement tous les pouvoirs du développement économique local.

« Les dés ont été jetés avec la loi 34. Ça donne tous les pouvoirs, un pouvoir extraordinaire aux représentants de la ville », affirme la vice-présidente du CLD du Saguenay, Mireille Jean, qui croit que ce genre de situation risque de se reproduire partout au Québec devant l'exclusion de la société civile des sphères de décision.

« Un transfert de pouvoir unilatéral comme le gouvernement est en train de faire, ce n'est pas acceptable. Ça crée une situation de pouvoir extrême sur l'argent public », ajoute Mme Jean.

La ville et le CLD négociaient depuis des mois une entente de gestion en vertu de laquelle les contributions de la municipalité et du gouvernement québécois sont fixées. Devant l'absence d'une entente, Québec refusait de verser une subvention de près de 600 000 $.

Les trois administrateurs demeurant au CLD sont les représentants de la ville de Saguenay à qui la ministre Nathalie Normandeau a demandé de signer rapidement la dite entente de gestion.

Dans un communiqué publié en fin de journée, la ministre déléguée au Développement régional a fait savoir que son gouvernement a « fait tous les efforts requis » afin que la ville et le CLD s'entendent.

Le gouvernement a nommé un médiateur la semaine dernière. Un projet d'entente en a découlé visant la création d'un comité de transition entre le CLD et un nouvel organisme désigné par la ville.

Ce groupe de trois personnes, pense le président du CLD, Lionel Sanfaçon, « est chargé dans les faits de fermer l'organisation à sa guise sans toutefois dégager les administrateurs de leurs responsabilités, ce qui équivaut à signer un chèque en blanc ».

Le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a annoncé il y a deux semaines la création des conférences régionales des élus (CRE) qui remplaceront les conseils régionaux de développement (CRD). Les CLD, eux, relèveront dorénavant des municipalités régionales de comté (MRC).

Ces organismes seront gérés par des conseils d'administration (CA) où les élus locaux seront majoritaires. Si les maires le veulent, ils pourront également désigner des membres de la société civile pour y siéger, alors qu'actuellement, les groupes et les organismes ont une place réservée au CA où ils nomment un représentant.

L'association des CLD et des régions du Québec ont dénoncé la mise au rancart de la société civile avec le projet 34, tandis que les unions municipales l'ont accueilli favorablement.

« Le gouvernement est 100 % derrière nous autres. La loi est transformée dans ce sens-là. Le conseil municipal est unanime et je suis certain que les citoyens, c'est ça qu'ils veulent », a d'ailleurs déclaré le maire de Saguenay, Jean Tremblay, en réponse aux démissionnaires du CLD à une radio locale hier.

FIN DE SEMAINE Canon
28-29 NOVEMBRE

Le Grand Chef de la photographie vous invite à venir rencontrer le représentant Allan Selway pour une démonstration personnalisée des produits Canon

Vendredi 28 novembre de 14h à 21h
Samedi 29 novembre de 10h à 17h
Venez voir nos nouveautés !

Canon PowerShot SD100
- Appareil photo numérique
- Résolution 3.2 millions de pixels
- Zoom 2x optique équivalent 35-70mm
- Mode vidéo avec son

RECEVEZ 25$ D'IMPRESSION PHOTO

Incluant : carte mémoire 16Mo et accessoires

449,99$

Canon Powershot A80
- Appareil photo numérique
- Résolution 4 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 35-105mm
- Mode vidéo avec son

RECEVEZ 25$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

Incluant : carte mémoire 32Mo et accessoires

599,99$

Canon EOS Rebel Digital
- Appareil photo réflex numérique
- Résolution 6.3 millions de pixels
- Objectif 18-55mm
- 2.5 photos / seconde
- ISO 100 à 1600

OBTENEZ
- un SAC PHOTO CANON
- une CARTE MÉMOIRE SANDISK 256Mo
- 10 PHOTOS 4X6 GRATUITES
- 25$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

Incluant : chargeur et piles

1499,99$

Canon Optura Xi
- Camera vidéo format Mini-DV
- Zoom 11x optique / 220x numérique
- Stabilisateur d'image optique
- Mode photo, 2 millions de pixels
- Compatible avec les imprimantes Canon système Pict Bridge

Incluant : carte mémoire 8Mo et accessoires

1899,99$

Canon GL-2
- Caméra vidéo numérique Mini-DV
- 3 CCD (410 000 pixels)
- Zoom optique 20x / numérique 100x
- Stabilisateur d'image optique
- Résolution photo de 1.7 millions de pixels

Incluant : câble vidéo, pile, chargeur et carte mémoire 8Mo

3149,99$

Canon i960
- Imprimante photo à jet d'encre
- Imprime directement de votre appareil photo numérique Canon
- Résolution 4800 x 1200
- Format 8,5 x 11pouces
- 6 cartouches séparées et deux picolitres
- Impression sans bordure

329,99$

Venez rencontrez le représentant de Apple pour une démonstration personnalisée des meilleurs logiciels de montage.

iLife

DVD Studio Pro 2

Final Cut Express

Final Cut Pro 4

L.L.Lozeau Ltée
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au 11 décembre 2003
Photos peuvent différer.
BEAUBIEN

3180543A

L'incontournable
Pour cet automne et cet hiver... Labelle

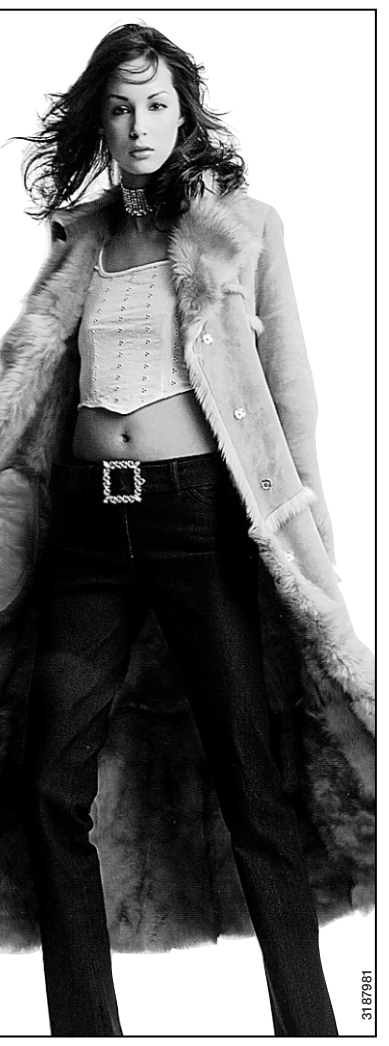

Venez découvrir notre collection de manteaux en provenance des plus grandes griffes du monde.

- Christiano Di Thieme - D'Italie
- Pelle Xavier - Espagne
- Christ - Allemagne
- Luhta - Scandinavie
- Labelle Fourrure - Canada

De 20% à 50% d'escompte sur les manteaux de laine de cachemire-Shearling,

Pour tous les goûts et bourses
Financement disponible

Participez à notre concours
Courez la chance de gagner une transformation gratuite de votre manteau.

Labelle ouvert 7 jours
6570, rue Saint-Hubert, Montréal (514) 276-3701
labelle.fourrure@sympatico.ca

3179044
3187981

La semaine du 17 novembre au Québec, 5 gagnants ont reçu 100 000 $ d'Extra.

Mettez de l'Extra dans votre vie.

LOTO QUÉBEC
18 ans +
MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX

3188199A

Résultats

LOTO QUÉBEC — TVA, le réseau des tirages

La Poule aux Oeufs d'Or — Tirage du 2003-11-26

1er numéro	2e numéro	3e numéro
600682	441519	783791
25 000 $	50 000 $ décomposables	100 000 $

Numéros "Télé"

008801	456123	631839
	non décomposables	

NUMÉRO BONI 13

La Poule aux Oeufs d'Or Plus — Tirage du 2003-11-26

Lotto 6/49 — Tirage du 2003-11-26

03 05 07 25 40 47
Complémentaire: (42)

Québec 49 — Tirage du 2003-11-26

02 04 08 21 30 34
Complémentaire: (33)

Banco — Tirage du 2003-11-26 — **Banco Spécial**

02 12 17 20 25 28 29 30 31 42
48 49 53 55 56 57 58 64 68 69

La Quotidienne — Tirage du 2003-11-26

3	4
772	3408

Extra — Tirage du 2003-11-26
NUMÉRO 243762

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

La bonne Étoile — ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19 h SUR LE RÉSEAU TVA

0%
de financement à l'achat jusqu'à
72 MOIS[Δ]
sur les modèles **2003** sélectionnés

OU

0%
de financement à l'achat jusqu'à
60 MOIS[†]
sur les modèles **2004** sélectionnés

ET

NE PAYEZ RIEN AVANT 90 JOURS[◆]

FINANCEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR SERVICES FINANCIERS CHRYSLER CANADA

REPARTEZ GAGNANT PENDANT LA GRANDE VENTE DE FIN D'ANNÉE

DE VOS CONCESSIONNAIRES CHRYSLER • JEEP[MD] • DODGE.

PROFITEZ D'OFFRES EXCEPTIONNELLES DE FINANCEMENT À L'ACHAT POUR UNE PÉRIODE DE TEMPS LIMITÉE ET REPARTEZ GAGNANT.

TRANSFÉRABLE SANS RESTRICTIONS 7 ANS 115 000 KM GARANTIE SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AYONS JAMAIS OFFERTE SUR TOUS LES MODÈLES CHRYSLER, JEEP[MD] ET DODGE 2003 ET 2004. GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR, ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 H SUR 24.**
GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.

Visitez votre concessionnaire Chrysler • Jeep[MD] • Dodge ou daimlerchrysler.ca † 0 % de financement à l'achat jusqu'à 60 mois sur certains modèles 2004 sélectionnés. Δ 0 % de financement à l'achat jusqu'à 72 mois sur certains modèles 2003 sélectionnés. †, Δ Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. ◆ Aucun paiement avant 90 jours au financement à l'achat sur certains modèles 2003 et 2004 sélectionnés. †, Δ, ◆ Transport, taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres d'une durée limitée et exclusives, qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles 2003 et 2004 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Véhicules à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km* sur le groupe motopropulseur, et une assistance routière 24 heures sur 24+. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. Le moteur turbo Cummins diesel est couvert par une garantie limitée distincte de 7 ans ou 160 000 km* sur le moteur. * Selon la première éventualité. + Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux modèles Ram SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire. ‡ Remise aux diplômés de 500 $ à la location ou de 1000 $ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge SX 2.0 (750 $). Cette offre exclut la Dodge Viper. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada, une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep[MD] • Dodge du Québec

DIPLÔMÉS Rabais jusqu'à 1000$‡

CHRYSLER Jeep[MD] DODGE CINQ ÉTOILES

3188082A

GRANDE LIQUIDATION

du temps des fêtes

NOUS PAYONS LA TPS ET TVQ†

pour tous les produits avec ÉTIQUETTES ROUGES*

Meubles, matelas, accessoires de décoration,
appareils électroménagers et électroniques.
*Modèles de plancher, démonstrateurs et fins de série.

Plus ! payez en **30 versements††** sur tout en magasin

LIVRAISON GRATUITE
dans un rayon de 200 km

CENTRE de LIQUIDATION
Bas prix extrêmes à l'année

BRAULT & MARTINEAU

4 jours seulement
DU 27 AU 30 NOVEMBRE 2003

†Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Brault & Martineau déduira de votre achat un montant équivalant à la TPS et TVQ. Offre en vigueur aux Centres de liquidation seulement et se termine le 30 novembre 2003. Détails en magasin.
††Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du service de crédit. Financement au taux d'intérêt de 13,50% par année. Exemple: achat de 1000,00$, taxes en sus; 30 versements de 39,46$ par mois; total de 1183,80$. Coût du crédit 183,80$. Voir détails en magasin.

3 succursales pour mieux vous servir !

LAVAL
1770, boul. des Laurentides
(près du boul. Saint-Martin)
Tél. : (450) 667-3211

LONGUEUIL
3245, chemin Chambly
(coin boul. Roberval)
Tél. : (450) 679-1261

POINTE-AUX-TREMBLES
12 605, rue Sherbrooke Est
(près du boul. du Tricentenaire)
Tél. : (514) 645-7447

HEURES D'OUVERTURE

L-M-M	9 h 30 à 18 h
J-V	9 h 30 à 21 h
SAM	9 h à 17 h
DIM	11 h à 17 h

3184928A

Des militants bloquent l'accès à la Kruger

Ils demandent l'arrêt des coupes de bois dans l'île René-Levasseur

CHARLES CÔTÉ

Des militants écologistes radicaux ont bloqué l'accès au siège social de la société Kruger, à Mont-Royal, hier, pendant une bonne partie de la journée pour protester contre le début de la coupe de bois à l'île René-Levasseur.

Cette île est située au centre du réservoir Manicouagan, sur la Côte-Nord. Elle contient des forêts exceptionnelles, parce qu'elle n'avait jamais connu de coupe de bois avant cet automne et que les incendies de forêt y ont été beaucoup moins fréquents au cours des derniers siècles.

En septembre, à la suite d'audiences publiques où de nombreux groupes écologistes ont demandé la protection intégrale de l'île de 2000 kilomètres carrés, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a conseillé au gouvernement d'analyser la valeur écologique de toute l'île avant de déterminer la surface de l'aire à soustraire à l'exploitation forestière. Les plans du gouvernement visent actuellement environ 20 % de l'île.

Depuis, des groupes écologistes ont demandé un moratoire sur la coupe de bois, mais sans succès.

« Il faudrait que les compagnies prennent le développement durable au sérieux, sinon, les générations futures n'auront pas de forêt », a affirmé l'une des militantes, Geneviève, qui n'a pas voulu révéler son nom de famille.

« On demande l'arrêt complet des coupes de bois dans l'île René-Levasseur », a indiqué Gabriel Béland, un autre militant.

Les quatre militants, trois hommes et une femme appartenant au groupe Liberterre, avaient un bras pris à l'intérieur d'un baril rempli de béton, laissant croire qu'ils pouvaient être menottés. Ils ont accepté de lâcher prise vers 15h après avoir pu s'adresser aux médias. Les policiers les ont arrêtés pour méfait et les manifestants n'ont offert aucune résistance.

Une trentaine de manifestants pacifiques les accompagnaient. L'opération de désobéissance civile a mobilisé une vingtaine de policiers.

PHOTO ROBERT NADON, LA PRESSE ©

Les quatre militants, trois hommes et une femme appartenant au groupe Liberterre, avaient un bras pris à l'intérieur d'un baril rempli de béton, laissant croire qu'ils pouvaient être menottés. On aperçoit ici Nicolas Vancaloen et Geneviève, à droite.

Les militants enchaînés étaient appuyés entre autres par Mikaël Rioux, qui s'est rendu célèbre l'an dernier pour sa vigile suspendue au-dessus de la rivière Trois-Pistoles, une action qui avait contribué à l'annulation par le gouvernement du projet de construction de minicentrales.

« Cette action n'est qu'un début », a-t-il affirmé, ajoutant que des démarches ont été entreprises auprès de l'UNESCO pour faire de l'île une réserve mondiale de la Biosphère.

La société Kruger a réagi par communiqué en affirmant que ses activités dans l'île René-Levasseur sont « planifiées autour d'une table de concertation où siègent plus de 20 organismes représentatifs du milieu : autochtones, pêcheurs, chasseurs, villégiateurs, touristes, groupes environnementaux, Faune et Parcs, etc. ».

La société assure que « la protection de l'environnement et de la biodiversité sont des principes fondamentaux qui guident la réalisation de toutes (ses) activités forestières ».

Assez bas à votre goût ?

Ah, l'hiver ! Le plaisir de retrouver le froid, la neige. Heureusement, nous vous offrons vos destinations soleil adorées à des prix qui font vraiment chaud au cœur. Réservez au plus tôt. L'offre prend fin le 9 décembre 2003 et les voyages peuvent être effectués jusqu'en avril 2004.

DESTINATIONS SOLEIL : les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de MONTRÉAL. Départs du Canada entre le 4 décembre 2003 et le 19 février 2004 ou entre le 22 mars et le 1er avril 2004, sauf avis contraire.

ORLANDO MIAMI	TAMPA FORT LAUDERDALE	LA HAVANE	PORT-AU-PRINCE	CANCÚN	BARBADE	SAN JOSÉ, COSTA RICA	POINTE-À-PITRE	HONOLULU MAUI
168	175	219	239	279	289	289	349	412
4 DÉC. 2003 – 1er AVRIL 2004	4 DÉC. 2003 – 1er AVRIL 2004							

Presque toutes nos destinations canadiennes, américaines et internationales sont en solde ! Partez dès maintenant et profitez de nos tarifs exceptionnels pour découvrir de nouveaux mondes jusqu'en avril 2004. Voici seulement quelques exemples des destinations offertes.

CANADA : les voyages peuvent être effectués jusqu'au 2 avril 2004.

Tarifs Web Tango ALLER SIMPLE au départ de MONTRÉAL exclusivement sur aircanada.com
Obtenez un mille Aéroplan[MD] additionnel pour chaque tranche de 3 $ dépensés lors de vos réservations sur aircanada.com
D'autres tarifs sont offerts par notre bureau des réservations Air Canada et sont assujettis à l'achat d'un billet aller-retour.

HALIFAX	ROUYN-NORANDA VAL-D'OR	TORONTO	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	DEER LAKE	FREDERICTON SAINT JOHN (N.-B.)	WINNIPEG	CALGARY EDMONTON	REGINA SASKATOON	VANCOUVER
64	89	89	94	104	116	118	139	172	174

ÉTATS-UNIS : les voyages peuvent être effectués jusqu'au 2 avril 2004.

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de MONTRÉAL.
Réservez sur aircanada.com et économisez 5 $ aller-retour.

NEW YORK	PHILADELPHIE	BALTIMORE WASHINGTON, D.C.	ATLANTA	HARTFORD CHICAGO	PHOENIX	DALLAS HOUSTON	DENVER LAS VEGAS	LOS ANGELES	SEATTLE
99	99	99	115	143	185	209	216	229	242

DESTINATIONS INTERNATIONALES : départs du Canada tels que mentionnés ci-dessous.

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de MONTRÉAL.

LONDRES MANCHESTER[2]/GLASGOW[2]	MEXICO[4]	AMSTERDAM[1-2]	FRANCFORT[1] MUNICH[1]	COPENHAGUE[1-2-3]	DUBLIN[2] SHANNON[2-6]	PARIS/MADRID[1-2-5] ZURICH[1]	SANTIAGO BUENOS AIRES	BEIJING SHANGHAI	HONG KONG
269	279	319	319	349	349	349	569	739	764
24 DÉC. 2003 – 4 AVRIL 2004	4 DÉC. 2003 – 19 FÉVR. 2004 22 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 24 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 24 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 24 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 24 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 24 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	12 JANV. – 2 AVRIL 2004	5 JANV. – 2 AVRIL 2004	5 JANV. – 2 AVRIL 2004

Réservez sur aircanada.com ou sur destina.ca, les seuls sites de voyages offrant des milles Aéroplan. Téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 1 888 247-2262. Votre agent de voyages peut vous réserver des tarifs Web aller simple pour tous vos voyages au Canada.

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

3188144/3188145A

[1]En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance[MD]. [2]En collaboration avec British Midland, membre du réseau Star Alliance[MD]. [3]En collaboration avec SAS, membre du réseau Star Alliance[MD]. [4]En collaboration avec Mexicana, membre du réseau Star Alliance[MD]. [5]En collaboration avec Spanair, membre du réseau Star Alliance[MD]. [6]En collaboration avec Aer Lingus.

Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Destinations canadiennes : les tarifs sont basés sur un aller simple. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 décembre 2003. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 2 avril 2004. Les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 16 et le 23 décembre 2003 et entre le 27 et le 29 décembre 2003, ni pour ceux des 1er, 4 et 5 janvier 2004. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicable, les assurances et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 7 $, n'est pas inclus. L'achat à l'avance peut être requis. **Destinations américaines et internationales :** les tarifs indiqués « aller simple » requérant l'achat d'un billet aller-retour ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 décembre 2003. Achat sept jours à l'avance. **Destinations américaines :** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 2 avril 2004. Les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 16 et le 23 décembre 2003, le 27 et le 29 décembre 2003 et entre le 1er et le 5 janvier 2004. **Destinations internationales :** la dernière date de départ est le 1er avril 2004, sauf avis contraire. Les tarifs sont sous l'approbation du gouvernement. Les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 18 et le 24 décembre 2003. **Destinations soleil internationales :** les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 18 et le 24 décembre 2003. Mexico : les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les voyages effectués entre le 18 et le 24 décembre 2003. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicable, les assurances et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 24 $, n'est pas inclus. Les billets sont non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Séjour minimal et maximal. D'autres conditions s'appliquent. Les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de Jazz Air inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz[MC]) ou de ZIP[MC]. [MD]Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. [MC]Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. [MC]ZIP est une marque de commerce de Zip Air inc.

ACTUALITÉS

Gare au pseudo-Viagra

ARIANE KROL

Santé Canada met la population en garde contre un produit naturel contenant la même molécule que le Viagra. Comme la célèbre pilule bleue, il présente des risques pour les hommes qui prennent des médicaments pour le coeur contenant du nitrate.

« Bell Magicc Bullet rétablit virilité, endurance et estime de soi. Les capsules Bell Magicc Bullet coûtent moins que les médicaments et ils (sic) sont faits à base d'ingrédients entièrement naturels », affirme la publicité Internet du produit.

Ce que l'étiquette ne mentionne pas, c'est que les capsules contiennent aussi du sildénafil, la molécule qui entre dans la fabrication du Viagra.

« Ce n'est pas un produit naturel, loin de là », tranche Jean-Yves Dionne, pharmacien spécialiste des interactions entre les produits naturels et les médicaments fabriqués par les sociétés pharmaceutiques.

Le Magicc Bullet présente des risques pour les hommes souffrant de problèmes cardiaques.

« Le problème arrive quand on a un angineux qui prend ou ne prend pas des nitrates. Ça peut déclencher une crise d'angine ou même un infarctus », explique Jean-Yves Dionne, qui enseigne la phytothérapie à la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Puisqu'il contient du sildénafil, le Magicc Bullet ne peut pas être en vente libre au Canada. Pour avoir le droit de le commercialiser, son fabricant devrait le soumettre à l'évaluation de Santé Canada, comme n'importe quel médicament d'ordonnance.

Il s'agit de la deuxième mise en garde depuis le 14 novembre. Santé Canada avait entamé des démarches auprès du distributeur Bell Lifestyle Products, de Mississauga, en Ontario, pour qu'il retire le produit du marché, mais celui-ci a refusé.

L'avocat de ce distributeur n'a pas rappelé *La Presse* hier après-midi.

Il semble très facile de se procurer du Magicc Bullet à Montréal. En quelques minutes hier, nous avons trouvé trois commerces du centre-ville qui en vendaient.

Contrairement au Viagra, qui est disponible uniquement sur ordonnance et n'est pas vendu aux hommes qui prennent de la nitroglycérine, le Magicc Bullet est en vente libre sans aucune supervision médicale. Cette facilité d'accès et son prix (39,99 $ pour 15 capsules contre 55,49 $ pour quatre comprimés de 50 mg de Viagra) peuvent le rendre dangereusement attrayant.

Santé Canada n'a pas encore décidé quelles mesures seront appliquées pour retirer le Magicc Bullet des tablettes, indique la porte-parole Krista Apse.

Le Ministère pourrait exiger un arrêt des ventes, effectuer un rappel ou une saisie du produit, entamer des poursuites judiciaires et, si le produit est importé, lancer une alerte à l'Agence canadienne des douanes.

Le conseiller juridique de l'entreprise, Trueman Tuck, a déclaré à la Presse Canadienne que le produit ne contenait pas de sildénafil, mais plutôt du *Butea superba*, « une herbe naturelle non brevetable » qui possède des molécules similaires à celles du sildénafil. « Notre produit n'a pas ce médicament », a-t-il insisté.

Bell Lifestyle Products a d'ailleurs déposé une poursuite contre Santé Canada en faisant valoir que la démarche du Ministère était une attaque contre l'industrie des produits naturels.

La cause doit être entendue le 3 décembre en Cour supérieure de l'Ontario.

Toujours à la Presse Canadienne, M. Tuck a indiqué que Bell Lifestyle Products avait temporairement interrompu la distribution de son produit et qu'elle n'avait pas l'intention d'obtempérer aux recommandations de Santé Canada.

« Nous ne retirerons pas notre produit du marché tant que des preuves concrètes ne seront pas apportées. »

MOBILART
Meubles & décor
Solde d'hiver
Qualité

20% à 50% de rabais sur toutes nos chambres à coucher
Fierté

Recamier Empire
20% de rabais sur rembourage italien
Style
Table en teck, 2 fauteuils plus 4 chaises en cuir importé de Belgique
Cour. : 7 286 $
Spécial : 4 495 $

Lumière

25% sur toutes nos lampes
Épargnez jusqu'à 50% sur les articles en liquidation.
Tout un centre de design dans un seul magasin
5805 Transcanadienne
6529, boul. Décarie
(514) 748-9500
www.mobilart.ca
3185169

BEAUTÉ à la baie
Estée Lauder
Inspirez-la avec couleur
Maquillage Studio 2004

Toute la panoplie maquillage pro pour la nouvelle saison comprenant les fards, les pinceaux et bien d'autres articles beauté. Le tout dans une malette ultrachic prête à emporter partout!
63,50 $ à l'achat de produits parfumés Estée Lauder
(une valeur de 326 $).
L'ensemble Studio 2004 comprend :
- un compact doré de luxe incluant 9 ombres à paupières Pure Color;
- deux fards à joues Blush All Day;
- un compact vacances irisé comprenant 2 fards crème Patina et un fard Blush All Day;
- deux rouges à lèvres Pure Color longue durée, format courant;
- un rouge à lèvres All-Day, format courant;
- deux vernis à ongles Pure Color;
- un mascara volume intense MagnaScopic, UNE NOUVEAUTÉ;
- un crayon de l'artiste pour les lèvres, UNE NOUVEAUTÉ;
- un crayon de l'artiste pour les yeux, UNE NOUVEAUTÉ;
- un échantillon de Estée Lauder Beyond Paradise, UNE NOUVEAUTÉ;
- un ensemble de pinceaux;
- une trousse zippée;
- une mallette de voyage.

la Baie encore plus
À Noël
Offrez le cadeau
AUX MILLE ET UNE POSSIBILITÉS

Carte-cadeau Hbc
Ajoutez une touche des fêtes pour 99 ¢ avec une boîte pour carte-cadeau.
Hbc
3187717A

imaginez

Panasonic®
des idées pour la vie

Téléviseurs à plasma de Panasonic

Les téléviseurs à plasma de Panasonic représentent un important bond en avant dans le domaine de la technologie de l'affichage sur écran à plasma. Ultra minces et plats, ces grands écrans livrent les niveaux de luminosité et de rapport de contraste parmi les plus élevés au monde. D'une très grande netteté, ses images se caractérisent par un chromatisme vif et naturel.

"Des images si nettes, si brillantes, si vraies qu'on dirait une fenêtre ouverte sur le monde!"

***À partir de 5998$ ou 166,61$ par mois x 36.**

37, 42 et 50"

14, 15, 17, 20, 22 et 32"

Téléviseurs à cristaux liquides de Panasonic

La technologie évoluée des écrans à cristaux liquides Panasonic a permis le développement d'un nouveau summum dans le domaine de l'image télévisuelle. Une conception et des méthodes de fabrication révolutionnaires à tous points de vue ont permis de façonner les téléviseurs à écrans à cristaux liquides les plus avancés qui soient, regroupant une palette d'innovations à la base d'une expérience inédite dans l'histoire du divertissement au foyer. Découvrez jusqu'où la technologie Panasonic a amené la télévision...

"Des télés si minces, qu'ils s'accrochent au mur comme des cadres!"

***À partir de 898$ ou 24,94$ par mois x 36.**

Les nouveaux graveurs DVD Panasonic

Enregistrez vos émissions et films préférés sur disques vierges DVD
Regardez ce que vous voulez quand vous le voulez. Soyez maître de votre temps.

† À partir de 598$ après remise postale de 100$.

Découvrez LA DIFFÉRENCE DUMOULIN!

0% D'INTÉRÊT POUR 36 MOIS*

sur produits sélectionnés

Magasinez en ligne! *dumoulin.com*

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications

MONTRÉAL 8390, rue St-Hubert *(Sud de la métropolitaine)* • **MONTRÉAL** 2050, boul. St-Laurent *(Stationnement facile)* • **MONTRÉAL** 368, rue Ste-Catherine O. • **MONTRÉAL** 8990, boul. de l'Acadie • **MONTRÉAL** 5485, rue des Jockeys *(près de l'Hippodrome Blue Bonnets)*
ST-LÉONARD 6852, rue Jean-Talon Est *(Langelier & Galeries d'Anjou)* • **LASALLE** 7197, boul. Newman *(Près du Carrefour d'Angrignon)* • **WEST ISLAND** 2315, route Transcanadienne *(boul. des Sources)*
LAVAL 1599, autoroute 440 O. *(Sortie boul. Industriel)* • **CARREFOUR LAVAL** 3035, boul. Le Carrefour • **LAVAL** 1769, avenue Pierre-Péladeau *(au Centre Centropolis)*
PLACE ROSEMÈRE *(Face à rue Le Bouthilier)* • **BROSSARD** 5705, boul. Taschereau *(Est du Mail Champlain)* • **PROMENADES ST-BRUNO** *(Entrée #1)* • **LONGUEUIL** 2203, ch. Chambly *(Près de Curé-Poirier)* • **GATINEAU** 195, Bellehumeur

1-877-DUMOULIN

† Remise postale de 100$ à l'achat d'un enregistreur DVD de Panasonic. *Aucun frais ni intérêt pendant 36 mois. Le prix de vente est payé sous forme de 36 versements mensuels égaux à 0% d'intérêt à partir de la date d'achat. Les taxes sont payables en magasin lors de l'achat. Sujet à l'approbation du crédit par l'institution financière. Détails en magasin. Ces promotions se terminent le 5 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement des stocks sauf indication contraire. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales.

3182894A

POLITIQUE

Paul Martin ne manquera pas de sang neuf pour le Conseil des ministres

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le premier ministre désigné, Paul Martin, ne manquera pas de sang neuf pour remplacer l'équipe ministérielle de Jean Chrétien lorsqu'il prendra les rênes du pouvoir le 12 décembre prochain et lorsqu'il cherchera, par la suite, à attirer de nouveaux candidats sous la bannière libérale pour briguer l'investiture de diverses circonscriptions au Québec.

M. Martin a beaucoup insisté ces derniers temps sur la notion de « changement » et il entend tout d'abord modifier, dès le 12 décembre, l'actuel Conseil des ministres de façon substantielle. Pour le Québec, cela signifie que peu de ministres actuels conserveront leur siège au cabinet et que Paul Martin est déjà en train d'explorer les solutions de rechange au sein de la députation québécoise.

Pour certains élus peu choyés sous l'ère Chrétien, les attentes sont grandes. Dans la circonscription de Brossard—La Prairie, par exemple, le journal *Le Brossard-Éclair* a déjà publié en page une la photo géante du député local, Jacques Saada, comme s'il avait déjà accédé au saint des saints. M. Saada — l'un des candidats les plus souvent cités pour devenir ministre — se refuse à vendre la peau de l'ours avant que ce dernier ne soit tué, mais il avoue que s'il n'est pas nommé, « la débarque sera forte ».

D'autres noms de « ministrables » parmi les fidèles de Paul Martin circulent dans les rangs libéraux, notamment ceux des députés Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard), Nick Discepola (Vaudreuil-Soulanges), Lisa Frulla (Verdun—Saint-Henri), Hélène Scherrer (Louis-Hébert) et Georges Farrah (Bonaventure-Gaspé).

Le Dr Patry, ancien maire de l'Île-Bizard et député fédéral depuis 1993, est d'ailleurs l'un des députés qui a démontré le plus de constance dans son appui à Paul Martin ces dernières années. Bernard Patry ne cache pas qu'il aspire lui aussi à un poste ministériel. « Je veux être ministre, affirme-t-il à *La Presse*, mais pas pendant 10 ans. » Le député de Pierrefonds—Dollard, qui préside depuis deux ans le prestigieux comité permanent des Affaires étrangères aux Communes, a derrière lui un bagage politique imposant, alors qu'il a siégé à Ottawa au sein d'une bonne demi-douzaine de comités et qu'il est l'une des personnalités politiques les mieux branchés au Québec.

Du côté des circonscriptions, Paul Martin n'aura pas de mal non plus à trouver de nouveaux candidats susceptibles même de briguer l'investiture contre des députés déjà en place — qu'il n'a d'ailleurs pas l'intention de protéger. M. Martin a insisté, lors du congrès libéral à la direction à Toronto à la mi-novembre, sur la nécessité d'attirer davantage de femmes et de jeunes au sein du caucus. .

À titre d'exemples de ces personnalités nouvelles dont les noms circulent au sein de la formation libérale fédérale, mentionnons d'abord l'ancienne présidente du comité exécutif de la ville de Montréal et membre actuel du conseil municipal, Noushig Eloyan. Une ancienne organisatrice de Paul Martin en 1990 lors de la course à la direction du PLC, aujourd'hui conseillère municipale de Jarry à Montréal, Anie Samson, fait aussi parler d'elle tout comme l'adjointe de la député Lisa Frulla, Luce Bergeron. De plus, le président de l'aile québécois du PLC, Pablo Rodriguez, a confirmé qu'il briguerait l'investiture d'une circonscription à Montréal. Il n'est pas écarté, selon une source libérale, que M. Rodriguez tente de déloger le ministre Stéphane Dion de sa circonscription de Saint-Laurent—Cartierville. Quant à Mme Samson, des rumeurs veulent qu'elle se présente dans Laval-Ouest, contre la députée libérale actuelle, Raymonde Folco.

Noushig Eloyan s'est dite très flattée d'être considérée comme une candidate potentielle de l'équipe Martin. « Bien sûr que ça m'intéresse, a-t-elle confié à *La Presse*, puisque ça va faire bientôt 10 ans que je suis en politique municipale et que je suis très fière de ce que j'ai accompli à ce jour, notamment à la tête du comité exécutif. Honnêtement, je n'ai jamais pensé à faire le saut en politique fédérale, mais des gens semblent apprécier ce que j'ai fait et dans ce sens-là je me dis que c'est tant mieux. Beaucoup me disent que je pourrais apporter beaucoup ailleurs. »

Anie Samson, qui pour sa part s'était détachée du PLC après la défaite de Paul Martin en 1990 aux mains de Jean Chrétien, affirme que la politique fédérale a été son premier grand amour et qu'elle souhaite y replonger sous la gouverne de Paul Martin. « Ça fait quelques mois qu'on en parle, dit-elle, et c'est sûr que ça m'intéresse. Si le choix de Paul Martin est encore au niveau des jeunes et des femmes, moi je suis toujours disponible. »

ON VEND DES SKIS, ET PLUS ENCORE.

ANDRÉ LALONDE SPORTS® .com

Achats en ligne

plus de 40% de rabais

SPÉCIAL 89,99$ ALS

MANTEAU HELLY HANSEN PROTON
Homme - Noir 980
Femme - Lilas 637
Valeur 159,99$

SPÉCIAL 2/29,99$ ALS

COLS ROULÉS KOMBI
Homme - Femme
50% coton - 50% polyester
Valeur de 21,99$/ch.

40% de rabais

SPÉCIAL 109,99$ ALS

MANTEAU COULOIR JUNIOR
Garçon - modèle JVJ520 - Rouge
Fille - modèle JGJ521 - Bleu
Valeur de 179,99$

plus de 20% de rabais

SPÉCIAL 69,99$ ALS

VESTE POLAR KARBON
Homme
Style K3992
Coul. Noir, rouge, marin
Valeur de 89,99$

40% de rabais

SPÉCIAL 59,99$ ALS

POLAR HELLY HANSEN
Isotherm Style 58220
Couleur Bleu 620
Valeur de 99,99$

NOUVELLES COLLECTIONS DE VÊTEMENTS JUNIOR
jusqu'à 40% de rabais

plus de 45% de rabais

SPÉCIAL 69,99$ ALS

PANTALON COLUMBIA FIRE RIDGE
Femme Style SL8087 - Noir
Valeur de 129,99$

25% de rabais

MITAINES KOMBI
Sizzler Goretex
Femme - style 2/1459
Noir, Marin
Valeur de 79,99$

GANTS KOMBI
Sizzler Goretex
Homme - style 1/1458
Noir, Marin
Valeur de 79,99$

AU CHOIX 59,99$ ALS

* Certains modèles ne sont pas disponibles à Joliette. Spéciaux valide jusqu'au 7 décembre 2003 ou jusqu'à épuisement de la marchan
Certaines photos sont à titre indicatif. Toutes les grandeurs et couleurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous les magasins.

3186832A

Amérindiens

Les Canadiens sont divisés

AGENCE FRANCE-PRESSE

OTTAWA — Les revendications territoriales et les droits ancestraux des peuples amérindiens divisent les Canadiens, 49 % jugeant leurs demandes « peu ou pas valides », contre 42 % qui estiment le contraire, selon un sondage publié hier par le Centre de recherche et d'information sur le Canada (CRIC).

L'étude révèle toutefois que 53 % des Canadiens veulent régler les revendications des autochtones, contre 42 % qui ne le souhaitent pas.

Malgré cela, trois Canadiens sur quatre estiment qu'il est avantageux que la culture des peuples autochtones « demeure forte ».

Selon Andrew Parkin, codirecteur du CRIC, ces résultats démontrent que « les Canadiens ont à coeur la culture des autochtones et souhaitent que les collectivités autochtones puissent prospérer, mais ne sont pas à l'aise avec l'idée que les autochtones soient traités différemment des autres Canadiens ».

Un total de 1003 personnes au Québec et 2201 dans le reste du Canada ont été interrogées pour cette étude.

Un coup de balai de six millions

Martin s'apprête à écarter les deux tiers de ses ministres

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le grand coup de balai que compte donner Paul Martin au cabinet pourrait coûter jusqu'à six millions de dollars aux contribuables, selon des estimations préliminaires.

Déterminé à donner un nouveau visage au gouvernement libéral après 10 ans de pouvoir, M. Martin pourrait licencier les deux tiers des 37 ministres et secrétaires d'État lorsqu'il prêtera serment comme premier ministre le 12 décembre, selon les informations qui ont filtré jusqu'ici de son entourage.

Et chaque ministre compte une douzaine d'employés politiques non syndiqués qui auront droit à une indemnité de départ calculée selon le nombre d'années de service. En principe, ils auront droit à deux semaines de salaire par année de service, en plus de monnayer les jours de vacances et les jours de congé et de maladie non utilisés.

À titre d'exemple, quand le premier ministre Jean Chrétien a limogé Paul Martin du cabinet en tant que ministre des Finances, en juin 2002, la dizaine de collaborateurs qui travaillaient à son bureau ont eu droit à des indemnités totalisant 300 000 $.

Une pratique courante

Accorder des indemnités de fin d'emploi est une pratique courante lorsqu'il y a un changement de gouvernement. À la suite de la cinglante défaite du Parti conservateur aux élections de 1993, plusieurs employés des bureaux des ministres du gouvernement de Kim Campbell ont aussi eu droit à des primes de départ.

En tout, il y a environ 500 employés politiques qui travaillent sur la colline parlementaire. Dans un geste de bonne volonté, l'équipe de transition de Paul Martin les a invités à leur faire parvenir leur curriculum vitae puisque les nouveaux ministres qui seront choisis auront besoin de combler rapidement des postes-clés dans leur bureau respectif.

À lui seul, le bureau du premier ministre Jean Chrétien compte 80 employés, qui seront vraisemblablement remerciés dès le 12 décembre. Le conseiller de toujours de M. Chrétien, Eddie Goldenberg, qui agissait comme chef de cabinet depuis quelques mois, n'a d'ailleurs pas attendu que le couperet tombe pour se trouver un poste ailleurs. En effet, M. Goldenberg, qui est aux côtés de M. Chrétien depuis trois décennies, a annoncé hier qu'il se joint au prestigieux cabinet d'avocats Stikeman Elliott, à Ottawa.

M. Martin et son équipe de proches collaborateurs, composée de plusieurs lobbyistes influents à Ottawa, ont continué leur travail de transition. Selon des informations obtenues par *La Presse*, M. Martin a aussi commencé à rencontrer les ministres actuels du gouvernement Chrétien afin de faire le point sur les dossiers dont ils sont responsables. Le premier ministre désigné précise aux ministres qui le demandent le sort qu'il leur réserve à partir du 12 décembre.

Au moins une ministre, Susan Whelan, responsable de l'ACDI, a été avisée par M. Martin qu'elle ne fera pas partie du prochain cabinet. « Elle a encaissé le coup avec beaucoup de difficulté et elle est déjà en train de faire ses boîtes », a indiqué une source libérale qui a requis l'anonymat.

Selon des proches collaborateurs de M. Martin, ce dernier ne communiquera avec les ministres qui feront partie de son cabinet que quelques heures avant le 12 décembre. Mais on sait déjà que quelques ministres seulement sont assurés d'obtenir des responsabilités dans le prochain cabinet. Il s'agit, entre autres, de Ralph Goodale (Travaux publics), Anne McLellan (Santé), Pierre Pettigrew (Commerce international).

Les ministres proches de Jean Chrétien tels que David Collenette (Transports), Jane Stewart (Développement des ressources humaines), Elinor Caplan (Revenu), Stéphane Dion (Affaires intergouvernementales), Herb Dhaliwal (Ressources naturelles), Wayne Easter (Solliciteur général), Allan Rock (Industrie), Robert Nault (Affaires indiennes) ont peu de chances de conserver leurs fonctions ministérielles.

Columbia Sportswear Company®

* Photo à titre indicatif seulement

Manteau COLUMBIA TITANIUM

Souvent les gens se demandent quels sont les avantages de choisir un manteau COLUMBIA TITANIUM. Il y a deux catégories; le TITANIUM ICE DRAGON possédant un tissu plus rigide. Donc qui peut convenir pour l'automne et l'hiver.

Puis il y a le TITANIUM ICE FIELD dont le tissu est plus souple avec tissu Ripstop empêchant les déchirures de s'agrandir. Les deux types de TITANIUM sont imperméables, respirants avec des coutures scellées complètement. Les deux styles possèdent un polar amovible qui peut se porter seul (que ce soit le polar ou le manteau).

Manteau et polar combinés vous donneront chaleur et confort.
Ils conviendont à toutes les occasions.
Un achat sûr !

Laurence Lagarde
Responsable vêtement, Saint-Léonard

HELLY HANSEN

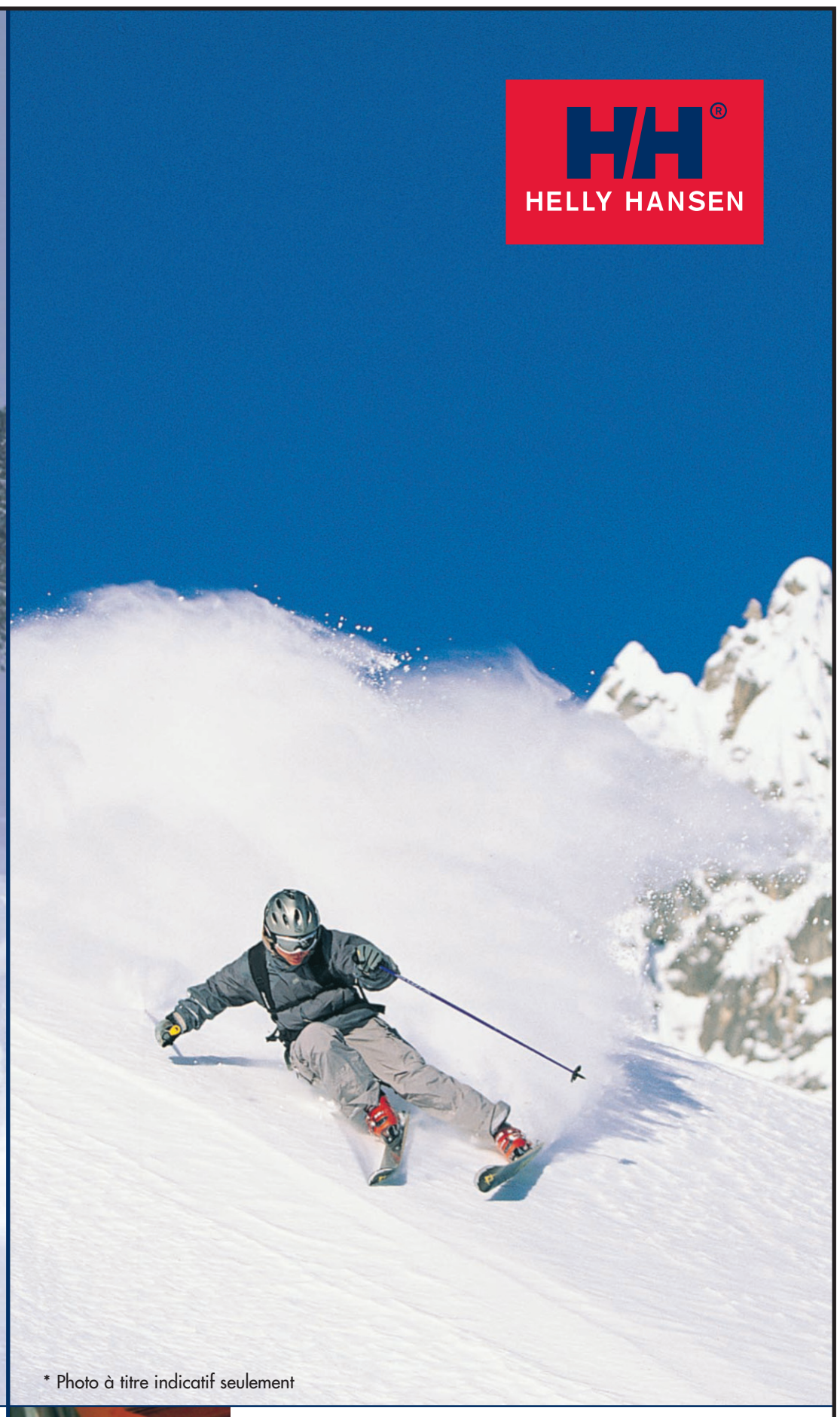

* Photo à titre indicatif seulement

- Qu'est-ce que les vêtements HELLY HANSEN ?

Des vêtements pour les gens qui aiment le confort. HELLY HANSEN nous offre une panoplie de sous-vêtements confortables pour la marche, le ski de fond et même pour le ski alpin dans les températures les plus rudes. Les sous-vêtements appelés lifa sont tous faits en polypropylène. Cette fibre très soyeuse est l'une des plus performantes en ce qui a trait à la respirabilité. Pour les plus frileux, il existe le lifa prowool qui est fait de laine mérinos. Donc, très chaud et ne provoquant pas de démangeaisons à la peau dues à la laine.

Bien au sec, on peut ensuite penser à mettre un bon manteau pour nous protéger des intempéries. HELLY HANSEN nous offre des ensembles isolés, mais aussi des manteaux pratiques composés d'un polar amovible et d'une coquille. Cette particularité permet d'avoir un vêtement polyvalent; bon en toutes saisons et pour toutes les activités. La collection HELLY HANSEN est donc très complète.

Karine Gardner
Responsable vêtement, Laval

Repentigny
256, rue Notre-Dame

Joliette
20, Place Bourget

Laval
3900, Autoroute 440 Ouest

Saint-Léonard
6705, boul. Métropolitain Est

Brossard
7250, boul. Taschereau, Place Portobello

Trois-Rivières
4520, boul. Royal, Carrefour Trois-Rivières Ouest

ANDRÉ LALONDE SPORTS® .com

SI VOUS APPORTEZ DES ALIMENTS EN CONSERVE CHEZ IKEA, NOUS LES REMETTRONS À UN ORGANISME CARITATIF* ET, POUR VOUS REMERCIER, IL Y AURA PLEIN D'OFFRES SPÉCIALES EN MAGASIN.

IKEA®

offrez-vous de l'inördinaire

La Grande Guignolée d'IKEA, du 28 novembre au 21 décembre 2003.

Gagnez une table et des chaises pour votre cuisine et mettez de la joie dans la cuisine d'une autre personne.

Apportez au moins 5 boîtes de conserve ainsi que ce bon de participation à l'entrée principale d'IKEA entre le 28 novembre et le 21 décembre et courez la chance de gagner une table NORDEN et 4 chaises ARON. Le tirage aura lieu à 17 h le 21 décembre 2003. Détails sur IKEA.ca.

Nom : _____ **Adresse électronique :** _____

Adresse : _____ **Ville :** _____

Tél., résidence : ( ) - _____ **Tél., travail : ( ) -** _____

Aimeriez-vous recevoir des informations sur nos activités ? : Oui Non

Question-épreuve :100 x 2 + 200 – 100 = _____

Aucun achat nécessaire pour participer au concours. Déposer le bon dûment rempli dans la boîte prévue à cet effet chez IKEA Montréal ou IKEA Boucherville. Un seul bon par personne. Participer avant le 21 décembre à 17 h. Tirage au hasard d'un seul prix (une table NORDEN et 4 chaises ARON, d'une valeur de 405 $). Les chances de gagner dépendent du nombre de bons de participation reçus. Les participants doivent avoir 18 ans ou plus. Règlement complet sur demande.

IKEA Boucherville : sortie 95, autoroute 20. (450) 449-6755. **IKEA Montréal :** autoroute 40 et Cavendish. (514) 738-2167. Heures d'ouverture : lundi à vendredi, 10 h à 21 h , samedi et dimanche, 9 h à 17 h.

© Inter IKEA Systems B.V. 2003. Assemblage requis. Aucun achat nécessaire pour participer au concours. Offre valable chez IKEA Boucherville ou IKEA Montréal du 28 novembre au 21 décembre 2003.

* Organisme participant à la Grande Guignolée des Médias

La grande guignolée DES MÉDIAS

ACTUALITÉS

EN BREF

Fondation pour joueurs compulsifs

La mise sur pied de la fondation Claude Bilodeau a été officialisée hier. Son objectif : aider financièrement des joueurs compulsifs — qui pour plusieurs ont touché le fond et n'ont plus d'argent — pour qu'ils puissent suivre une cure fermée de 28 jours à Napierville ou à Sainte-Marie-de-Beauce. Ce genre de thérapie coûte plus de 3500 $ dans ces deux maisons fondées par Claude Bilodeau, lui-même un ex-joueur compulsif. « Depuis cinq ans, nous avons reçu un millier de joueurs compulsifs et avons financé jusqu'ici le séjour de quelque 300 personnes, explique Claude Bilodeau. On refuse chaque semaine une ou deux personnes et nous espérons que la fondation nous permettra désormais de les aider. » Il espère récolter 100 000 $ d'ici le 15 décembre. En conférence de presse, il a profité de l'occasion pour s'interroger tout haut sur la Fondation Mise sur toi, de Loto-Québec, qui dispose d'environ deux millions par année et qui doit, en principe, soutenir les ressources communautaires de lutte contre le jeu pathologique. Or, M. Bilodeau dit n'être pas impressionné jusqu'ici des résultats obtenus par cette fondation, dont la mission et les objectifs demeurent vagues, selon lui.

Récompense de 140 000 $ pour le retour de Cecilia

La récompense pour le retour de la petite Torontoise Cecilia Zang a été portée à 140 000 $, hier. Une nouvelle somme de 25 000 $ a été ajoutée par un organisme mis sur pied récemment, « Eyes for Angels », qui vise à combattre les crimes contre les enfants. Cette somme a été ajoutée aux 115 000 $ déjà amassés depuis la disparition de la fillette de 9 ans, le 20 octobre dernier. Le chef de la police de Toronto, Julian Fantino, se dit encore « optimiste » de retrouver Cecilia en vie. Il a comparé la disparition de la fillette avec celle de la petite Holly Jones, en mai dernier. Son corps avait été retrouvé au fond du lac Ontario, trois semaines plus tard. Et bien que la disparition de Holly Jones constitue une « perte tragique, nous avons encore de bons espoirs de retrouver Cecilia en vie ». Le chef de police a indiqué que ses troupes travaillaient encore sans relâche afin de retrouver Cecilia.

Presse Canadienne

L'envoi postal à l'extérieur : 15 cents de plus

Envoyer une carte postale ou une lettre à l'extérieur du pays coûtera 15 cents de plus à compter du mois de janvier, tandis que le coût du timbre augmentera d'un cent. Une lettre à destination des États-Unis coûtera 80 cents en frais postaux, alors qu'une lettre pour d'autres destinations internationales devra être affranchie avec 1,40 $ de timbres. L'augmentation d'un cent du timbre canadien représente la première hausse depuis 2001. Le prix des timbres est fixé par l'indice des prix à la consommation. Ces changements, qui seront effectifs à compter du 12 janvier, ont été dévoilés en juin dernier. Ce n'est que plus tôt ce mois-ci qu'ils ont été entérinés par le Conseil des ministres. Poste Canada mentionne que même à 49 cents, les frais postaux canadiens se comparent favorablement à ceux d'autres pays.

Presse Canadienne

VACANCES VOYAGE
Tous les mercredis et samedis dans LA PRESSE

LA PRESSE AFFAIRES
Tous les jours dans LA PRESSE

Espace Bell

Mobilité | Sympatico | ExpressVu | Téléphonie | Solutions d'affaires
Prix du temps des Fêtes en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003

Offrez-leur un cadeau qu'ils adoreront !

Offrez de la vitesse en cadeau avec le service Sympatico^MC Haute vitesse de Bell !

Sympatico Haute vitesse

Achetez la trousse de vente au détail Internet **Sympatico Haute vitesse** pour seulement 34,95 $ et obtenez le premier mois de service.(1)

OFFRE SPÉCIALE
PLUS – Obtenez une carte-cadeau de 125 $ échangeable en magasin.

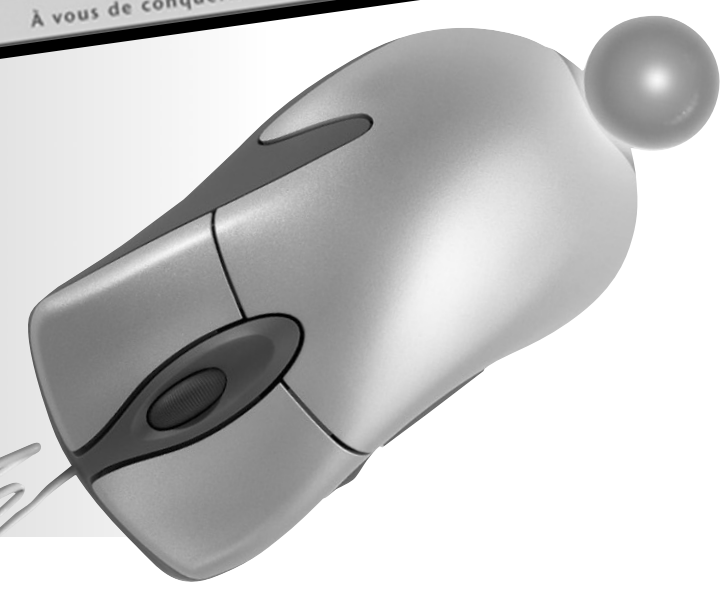

Pour une durée limitée – utilisez votre carte-cadeau de 125 $ pour acheter une console de jeu Xbox^MC.(2)

Passez au magasin Espace Bell le plus près de chez vous!

Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257
Beloeil
Mail Montenach
(450) 446-7176
Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759
Châteauguay
Centre régional Châteauguay
(450) 691-7665
Coaticook
Place J.R. Lefebvre
(819) 849-9997
Cowansville
Domaine du Parc
(450) 263-4444
Delson
5, route 132
(450) 635-9999

Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888
Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416
Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222
Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
Promenades Drummondville
(819) 474-4433
Gatineau
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355
Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058

Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716
Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533
LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071
Laval
1655, boul. St-Martin Ouest
(450) 680-1010
Carrefour Laval
(450) 681-3344
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Centre Laval
(450) 680-2355
Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558

Montréal
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
(514) 739-7777
9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770
5187, avenue Papineau
(angle Laurier)
(514) 526-2020
892, rue Ste-Catherine Ouest
(514) 866-6686
Centre Rockland
(514) 340-1269
Les Ailes de la Mode (kiosque)
(514) 843-8458
Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439
Place Dupuis
(514) 844-1313
Place Versailles
(514) 353-8847
Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444
Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155
Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202
Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404
Pointe-aux-Trembles
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455
Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992
Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455

Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
Place Rosemère
(450) 435-0024
Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256
Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605
Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789
St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535
Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265

St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500
St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020
St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749
St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. du Séminaire Nord
(450) 348-5210
Carrefour Richelieu
(450) 349-4400
St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926
St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355

St-Léonard
6050, boul. Métropolitain Est
(514) 257-9292
Centre Le Boulevard
(514) 376-2288
Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985
Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777
Trois-Rivières
5691, boul. Jean XXIII
(819) 376-6849
Les Rivières
(819) 691-0482
Victoriaville
567, boul. des Bois-Francs Sud
(819) 357-7777
La Grande Place des Bois-Francs
(819) 357-5776

3186936A

Les prix et les offres sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003 à moins d'indication contraire et sont sujets à changements. Certaines conditions et restrictions peuvent s'appliquer. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les offres ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion. Tous les détails en magasin. Disponible dans les magasins participants seulement. Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada. Xbox, et les logos de Xbox sont des marques déposées ou des marques de commerce de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou ailleurs dans le monde, et sont utilisées sous licence. (1)L'offre s'applique uniquement aux nouveaux abonnés Internet Sympatico Haute vitesse qui achètent la trousse de vente au détail et qui s'abonnent à ce service en magasin pour 12 mois. À compter du deuxième mois, le tarif mensuel courant de 44,95 $ s'applique. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre Sympatico. La carte-cadeau Espace Bell peut être utilisée à l'achat de certains produits et non sur les services de Bell. (2)Le client recevra une carte-cadeau d'une valeur de 125 $ échangeable à l'achat d'une console Xbox.

ACTUALITÉS

Les grands singes menacés d'extinction

NICOLAS BÉRUBÉ

Les grands singes pourraient disparaître de la surface du globe si des mesures d'urgence soutenues par un fonds d'aide de 25 millions de dollars ne sont pas rapidement adoptées.

C'est ce qu'ont affirmé hier les délégués de l'UNESCO et de l'UNEP, réunis à Paris dans le cadre d'une rencontre extraordinaire visant à trouver des moyens d'assurer « la survie des grands singes ».

« Les 25 millions nécessaires sont un minimum absolu, l'équivalent de donner de l'eau et du pain à un mourant, a expliqué Klaus Toepfer, directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement. »

Selon les scientifiques, toutes les espèces de grands singes courent actuellement un risque d'extinction, soit dans l'immédiat, soit, au mieux, dans les 50 ans à venir. Un fonds d'aide pourrait notamment servir à la protection des habitats des singes, à améliorer les techniques de suivi des populations ainsi qu'à prévenir le braconnage et la contrebande des singes.

La population des grands singes — gorilles, chimpanzés et orangs-outangs — est dangereusement basse dans plusieurs régions du globe. Au Ghana, on retrouve de 300 à 500 chimpanzés à peine, alors qu'on en dénombre de 200 à 400 au Sénégal.

Avec la croissance des populations, l'habitat humain gagne du terrain sur l'habitat naturel des singes. Selon un rapport de l'UNEP, l'habitat de moins de 10 % des singes d'Afrique sera encore intact en 2030, si le rythme de construction des routes et autres infrastructures était maintenu au niveau actuel. Pour le Sud-Est asiatique, les prévisions sont encore plus sombres : d'ici 30 ans, la totalité des habitats des singes auront été dérangés par l'activité humaine.

Les guerres civiles, le braconnage, le trafic d'animaux vivants et, surtout, la destruction des forêts, menacent les grands singes. Les chasseurs contribuent également au problème en fournissant de la viande de singe aux employés des chantiers forestiers, ainsi qu'aux communautés agricoles et aux populations urbaines.

Plusieurs scientifiques estiment que la perte d'une seule espèce de grands singes se traduirait par la destruction d'une partie de la chaîne menant à nos origines. Les grands singes partagent plus de 96 % de leur ADN avec les humains. Pour les chimpanzés, ce chiffre va même jusqu'à 98,4 %.

« Les grands singes constituent un lien unique entre l'homme et les autres espèces animales, a affirmé Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO. Les forêts qu'ils habitent sont également une source vitale pour les humains qui vivent dans le secteur. C'est de la forêt qu'ils tirent leur nourriture, leur eau, leurs médicaments. Sauver les grands singes et leur habitat n'est pas seulement une question de conservation, mais aussi de combat pour réduire la pauvreté dans le monde. »

Avec United Press International

Un gigantesque portail d'archives

LUDOVIC HIRTZMANN
COLLABORATION SPÉCIALE

Archives Canada et la direction des archives de France inaugurent un gigantesque portail de recherche pour les étudiants, les généalogistes et tous les passionnés de la Nouvelle-France. Le travail est impressionnant et n'est que l'aboutissement de recherches commencées ... en 1880.

« Le Canada coûte davantage qu'il ne rapporte. Cela est particulièrement vrai dans les dernières années du régime où les dépenses militaires sont considérables. » Voilà un commentaire que nous aurions pu entendre il y a quelques années. Pourtant, cette citation remonte à des temps immémoriaux, puisque l'on parle des dernières années du régime français et d'un « état des payements que le Roy veut et ordonne être faits par Jean Baptiste Jacques Boucher, trésorier général des colonies ».

L'an prochain, la France, le Québec et le Canada fêteront les 400 ans de présence française avec un premier établissement en Acadie en 1604. La direction des archives de France et Archives Canada ont donc conçu une base de données de « 22 000 documents reproduits sur plus de 400 000 images numérisées ». Selon Ian E. Wilson, archiviste national de Bibliothèque et Archives Canada, « 200 000 autres images devraient bientôt s'ajouter à ce travail ». Le portail Nouvelle-France est, il faut le reconnaître, un travail imposant.

Attaque d'un bateau corsaire

Il est désormais possible, en quelques clics, de consulter l'attaque du bateau *le Vigilant* par un bateau corsaire à l'entrée du port de Louisbourg en 1745 ou encore d'apprécier la saisie d'un bateau anglais en 1732.

Pour ceux qui ne voudraient faire qu'un survol du site, une exposition virtuelle permet de visionner les 350 documents les plus significatifs de ce portail.

Cette bible de la Nouvelle-France comporte des gravures, des éléments sonores, des documents d'époque numérisés. L'histoire est divisée en plusieurs thèmes (partir, voyager, vivre, combattre...) et les explications ne sont jamais lassantes, même si on peut regretter qu'elles demeurent un peu scolaires dans la partie *Exposition* du site.

Certains thèmes, comme la déportation des Acadiens, ont été traités, certes, mais l'équipe s'est contentée d'une page où l'on rappelle que « la déportation cause de nombreuses morts, que ce soit à cause des maladies, des épidémies, des déplacements ou des conditions pénibles de l'exil ». L'explication demeure un peu courte en ce qui a trait aux souffrances infligées par les Anglais aux Acadiens et c'est d'ailleurs ce que l'on peut reprocher à ce travail, par ailleurs excellent.

Comme le souligne Ian Wilson, la collecte d'informations est très ancienne. « Archives Canada a un bureau à Paris depuis 1880. Pendant de longues années, nous avons procédé à la retranscription manuelle de documents ayant trait à la Nouvelle-France, puis dans les années 50, nous les avons mis sur des microfilms. Ces éléments proviennent de copies d'archives de la marine, de l'armée et des départements français. » L'archiviste national voit dans la mise en ligne de ce travail une source de renseignements fantastiques pour les généalogistes.

Selon M. Wilson, un sondage mené par Archives Canada révèle que 50 % des Canadiens s'intéressent à des recherches concernant leurs familles. Les lieux de mémoire communs passionnent de plus en plus les Québécois et les sites sur le sujet sont de plus en plus nombreux, comme en témoigne le recensement fait par le consulat de France à Montréal, mais pour l'instant aucun n'égale **archivescanada.org**.

Pour en savoir plus:
Nouvelle-France, Horizons nouveaux
http ://www.archivescanadafrance.org
Lieux de mémoire communs
http ://www.consulfrance-quebec.org/FranceQuebec/Organismes.htm

ACTUEL magazine
LA VIE FORMAT MAGAZINE
Tous les samedis dans LA PRESSE

roots 73
OUVERTURE OFFICIELLE
DU VENDREDI 28 NOVEMBRE JUSQU'AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE
ÉPARGNEZ ENCORE
20 % DE PLUS
SUR LE PLUS BAS PRIX INDIQUÉ
CERTAINS ARTICLES SONT EXCLUS

SPÉCIAUX D'OUVERTURE
VENDREDI 10 h 00: Chandails Polo sélectionnés: 2,99 $
SAMEDI 9 h 00: Hauts à Encolure en V sélectionnés: 6,99 $
DIMANCHE 12 h 00: Hauts à Capuchon sélectionnés: 6,99 $
En Quantité Limitée.

T-SHIRTS ROOTS GRATUIT
VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE
ARRIVEZ DE BONNE HEURE !
EN QUANTITÉ LIMITÉE !
(Limite de 1 par personne)

HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI à MARDI 10 h 00 - 18 h 00
MERCREDI à VENDREDI 10 h 00 - 21 h 00
SAMEDI 9 h 00 - 17 h 00
DIMANCHE 12 h 00 - 17 h 00

En plus DES SPÉCIAUX D'OUVERTURE
•Épargnez 50 % Sur Les Robes De Chambre
•Pyjamas En Laine Nordique Pour Bébés 9,99 $
•Chandails Assortis Pour Hommes 9,99 $
•Hauts Assortis Pour Femmes 9,99 $
•Épargnez 50 % Sur Vêtements D'extérieur Pour La Famille
Styles Sélectionnés, en quantité limitée.

LE NOUVEAU CONCEPT ROOTS
STYLE • QUALITÉ • ÉCONOMIES
9197 BOUL. DE L'ACADIE (514) 908 2881

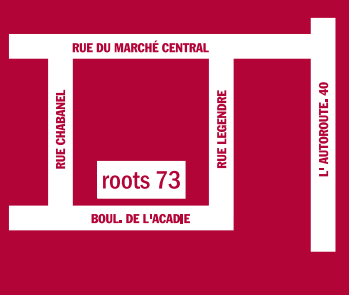

3188161A

la Baie encore plus
NOS JOYEUSE HEURES DE MAGASINAGE
Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 21 h
Le samedi, de 8 h à a7 h
Le dimanche, de 9 h à 17 h
LA BAIE, RUE SAINTE -CATHERINE O., VOUS OFFRE LE STATIONNEMENT GRATUIT AU PARKADE DE LA RUE AYLMER
Lundi à vendredi de 18 h à 21 h; samedi et dimanche, jusqu'à 17 h.
à l'achat de 25$ ou plus (avant taxes) d'articles à la Baie, rue Sainte-Catherine O., effectuées la journée même. Précisions en magasin.

Imaginez la Joie...
Superbes sacs à main griffés

AK ANNE KLEIN
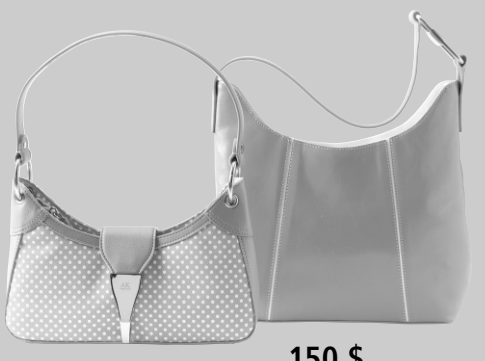
75 $ 150 $

LIZ claiborne

90 $ 90 $

TIGNANELLO

175 $ 120 $

DEREK ALEXANDER

182 $ 199 $

Précisions en magasin. Le choix varie selon le magasin.
3187721A
À Noël, offrez le cadeau AUX MILLE ET UNE POSSIBILITÉS
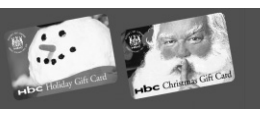
Carte-cadeau Hbc
Ajoutez une touche des fêtes pour 99 ¢ avec une boîte pour carte-cadeau.
Hbc

ACTUALITÉS

L'heure de vérité sonne pour la batterie d'Hydro

HÉLÈNE BARIL

Le responsable du véhicule électrique du Groupe industriel Dassault était à Montréal hier pour tester la version finale de la batterie développée par Hydro-Québec et son partenaire Avestor, qui doit équiper les voitures de série mises au point par le tandem français Dassault-Heuliez.

Laurent Dassault, fils du grand patron Serge Dassault et responsable de la Société des véhicules électriques, une coentreprise de Dassault et du Groupe Heuliez, devait souper hier soir avec le président d'Hydro-Québec, André Caillé.

C'est l'heure de vérité pour la batterie au lithium-métal-polymère, qui a dû être modifiée pour répondre aux exigences de Dassault-Heuliez. Au moins deux autres fabricants européens de batteries sont en lice pour équiper le nouveau véhicule connu sous le nom de code VNX et dont les premiers exemplaires sont sur le point d'être présentés au public.

Hier, le président d'Hydro-Québec se montrait confiant dans la suite des événements. « La commercialisation du système de propulsion d'Hydro-Québec pourrait arriver plus rapidement que prévu », a-t-il dit devant un auditoire de gens d'affaires de l'arrondissement de St-Laurent.

Hydro-Québec s'était engagée à livrer à Dassault-Heuliez un moteur-génératrice et une batterie avant la fin de l'année 2003. Le moteur-génératrice, issu du moteur-roue inventé chez Hydro-Québec, est déjà prêt, mais l'adaptation de la batterie a été plus difficile que prévu, au point que les partenaires français ont dû envisager d'acheter leurs batteries ailleurs.

Après un investissement supplémentaire et l'intervention des spécialistes de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ), tout est rentré dans l'ordre, a assuré hier la porte-parole d'Hydro responsable du dossier, Sylvie Tremblay.

Personne ne sait avec certitude quand les premiers modèles de véhicules électriques propulsés par le moteur et la batterie d'Hydro-Québec feront leur première sortie publique. Plusieurs dates ont déjà été avancées mais la plus probable est maintenant à l'occasion du salon de l'auto de Genève, en mars 2004, où seraient présentés les véhicules de présérie. Dassault-Heuliez a l'intention de mettre sur le marché un véhicule électrique de série en 2006.

Le VNX est une voiture à quatre places dont la vitesse maximale pourra atteindre 120 à 130 kilomètres à l'heure et qui aura une autonomie de 300 kilomètres.

Que son partenariat avec Dassault-Heuliez soit un succès ou non, Hydro-Québec entend poursuivre ses efforts pour mettre sur le marché son système intégré de propulsion pour véhicules électriques.

Selon Sylvie Tremblay, il n'existe pas sur le marché un ensemble moteur-batterie aussi compact que celui d'Hydro-Québec.

Le lancement officiel de Systèmes énergétiques pour véhicules à dominante électrique (SEVE), la nouvelle ligne d'affaires d'Hydro-Québec, devrait se faire après la commission parlementaire qui étudiera le plan stratégique 2004-2008 de la société d'État, à la fin du mois de janvier.

Navires à la casse: la CSL veut revoir ses procédures

CHARLES CÔTÉ

La Canada Steamship Lines (CSL) a déclaré hier qu'elle voulait « revoir ses procédures » pour que ses navires soient envoyés à la casse « d'une façon plus respectueuse de l'environnement et la sécurité des travailleurs ».

« Nous allons revoir nos procédures dans le cas de disposition de navires pour la casse, a indiqué le vice-président de CSL, Pierre Préfontaine. On va voir si on peut le faire d'une façon plus respectueuse de l'environnement et la sécurité des travailleurs. On va devoir réfléchir à l'ensemble de la situation et adopter une procédure administrative. »

M. Préfontaine ajoute que les prochains candidats à la casse dans la flotte de la CSL sont attendus pour dans « peut-être deux ans ».

La CSL reconnaît qu'un de ses anciens navires contenant de l'amiante s'est retrouvé sur une plage de Turquie pour démantèlement dans des conditions qui ont provoqué la contamination de l'environnement par l'amiante. Cependant, la CSL a réitéré qu'elle n'avait rien à se reprocher du point de vue de ses obligations légales.

L'amiante est considéré comme un déchet dangereux et un traité international oblige le pays exportateur à obtenir le consentement du pays destinataire avant que ce produit ne transite. Ce consentement n'a pas été obtenu dans le cas du *Manitoulin*, le navire de la CSL qui a été dépecé en juin 2002 à Aliaga, en Turquie, selon une lettre du ministère turc de l'Environnement obtenue par le groupe écologiste Greenpeace.

Cependant, M. Préfontaine affirme que cette obligation d'obtenir le consentement turc n'incombait pas à la CSL, parce que le *Manitoulin* avait été vendu à un tiers avant de quitter le Canada. « Le *Manitoulin* a été livré au Canada », a-t-il affirmé.

Solde de Noël
jusqu'à 50 % de rabais

Pour un temps limité Ernest paie les 2 taxes sur sa collection de complets signés, vestons sport, cuirs et suèdes.

Superbe collection de chandails, cardigans et chemises sport à des prix très avantageux.

Vaste choix de pantalons sport et habillés de 39,98 $ à 225 $

Ajustements gratuits

Grande variété de blousons et paletots jusqu'à 50 % de rabais

3187613A

ERNEST

1199 rue Ste-Catherine Ouest • Ste-Catherine Est angle St-Hubert • Carrefour Angrignon • Carrefour du Nord • Carrefour Laval • Centre Eaton • Fairview Pointe-Claire • Galeries d'Anjou • Les Galeries Rive-Nord • Les Galeries Terrebonne • Mail Champlain • Place Rosemère • Place Versailles • Place Vertu • Promenades St-Bruno

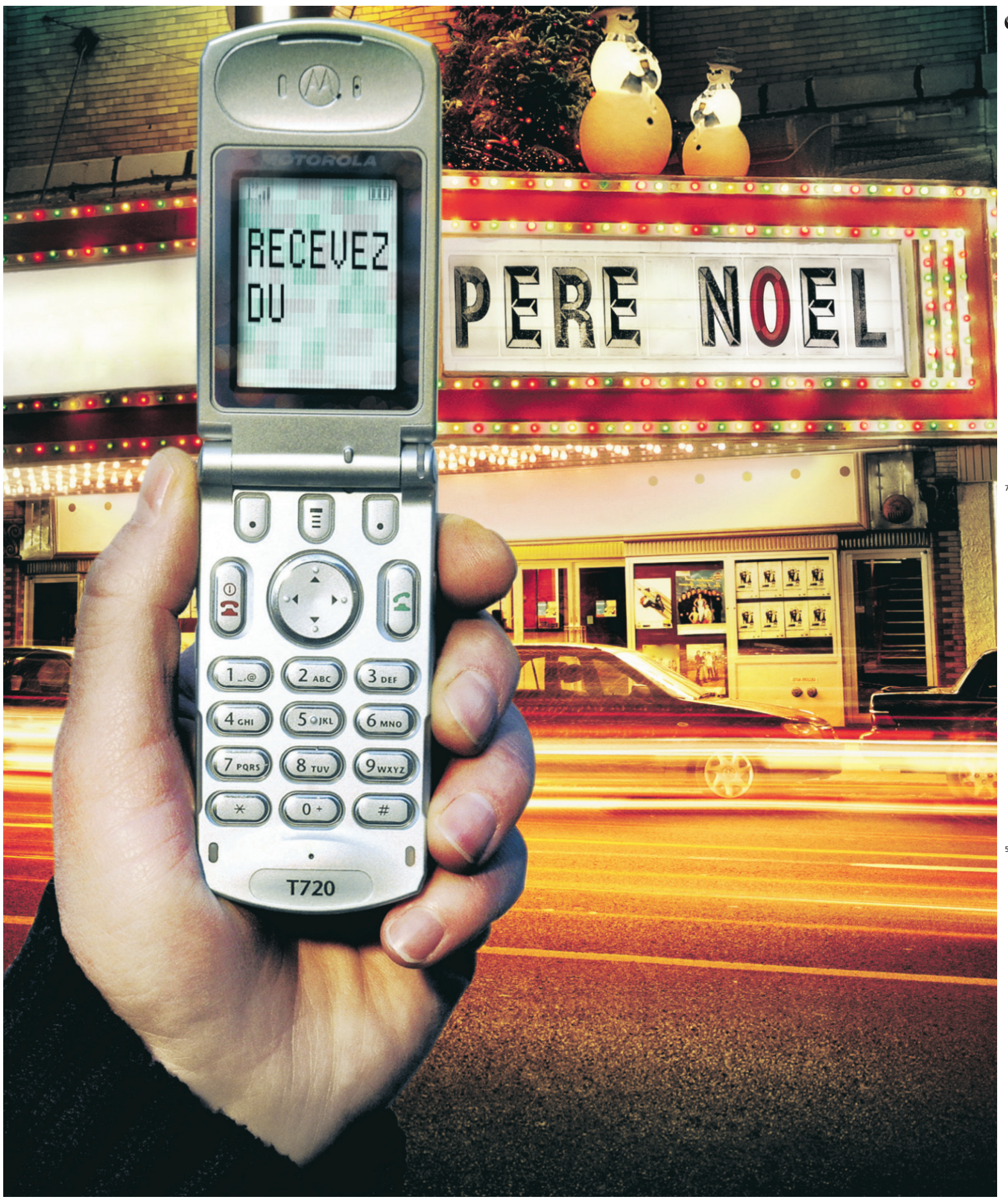

ROGERS AT&T

MONTRÉAL
1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600
2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
Place-Ville-Marie (514) 394-0000
8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
1201, avenue Greene (514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
Centre Rockland (514) 735-4086
Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
Place Versailles (514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356
997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326
505, boul. De Maisonneuve O. (514) 845-8353
3339L, boul. des Sources (514) 683-3333
2758, boul. St-Charles (514) 428-9000
8457, boul. Newman (514) 368-4000
Carrefour Angrignon (514) 368-4230
Place Vertu (514) 745-0745
2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884
Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554
Complexe Desjardins (514) 842-0288
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville (450) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150 (450) 926-3111
Mail Champlain (450) 671-3300
Place Portobello (450) 671-4744
CANDIAC
87B-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100
CHÂTEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201
Centre Régional Châteauguay (450) 692-5136
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire (819) 478-0851
965, boul. St-Joseph (819) 478-9977
Promenades Drummondville (819) 475-5024
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais (819) 561-3031
GRANBY
575, boul. Boivin (450) 777-6612
Galeries Granby (450) 375-4355
GREENFIELD PARK
Mail Carnaval (450) 672-7522
HULL
Les Galeries de Hull (819) 775-3687
ÎLE PERROT
15, boul. Don-Quichotte (514) 425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000
Galeries Joliette (450) 760-3000
LAVAL
2142, boul. des Laurentides (450) 629-6060
379, boul. Curé-Labelle (450) 622-0303
Centre Laval (450) 978-1081
3364, boul. St-Martin O. (450) 682-2640
241C, boul. Samson (450) 969-1771
Carrefour Laval (450) 687-5386
1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly (450) 442-1566
MAGOG
221, rue Principale O. (819) 843-4455
REPENTIGNY
110, boul. Industriel (450) 581-4666
Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756
ROSEMÈRE
209, boul. Curé-Labelle (450) 971-0707
Place Rosemère (450) 971-2000
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno (450) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360, boul. Arthur-Sauvé (450) 974-9299
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
Carrefour Richelieu (450) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord (450) 436-5895
108, boul. du Carrefour (450) 431-2355
SHAWINIGAN
2563, boul. des Hêtres (819) 539-5004
SHERBROOKE
2980, rue King O. (819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie (819) 822-4650
SOREL
2605, chemin Saint-Roch (450) 742-9600
Promenades de Sorel (450) 746-2079
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne (450) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges (819) 372-5000
5635, boul. Jean-XXIII (819) 372-5005
Centre Les Rivières (819) 694-6812
VALLEYFIELD
Centre Valleyfield (450) 373-0519

6 mois d'appels locaux illimités*, à qui vous voulez!

3184831A

• Forfait Mégaminutes à partir de 25 $ par mois
• 100 minutes locales les jours de semaine
• 1000 minutes locales le soir et le week-end
• Affichage des appels sans frais

WWW.ROGERS.COM/ZONE-URBAINE 1 800 IMAGINE
ROGERS AT&T
COMMUNICATIONS SANS FIL

ÉPARGNEZ ACHETEZ EN LIGNE

Les forfaits sont offerts dans le cadre d'un abonnement de un ou de deux ans. *L'option de six mois de temps d'antenne local illimité est offerte dans le cadre d'un abonnement de deux ans. Le forfait Mégaminutes comprend 1000 minutes de soir et de week-end. Les minutes de week-end s'appliquent de 20 h le vendredi à 8 h le lundi et celles de soir de 20 h à 8 h du lundi au vendredi. Option soirs et week-end illimités à 5 $ par mois. La fonction Affichage des appels est incluse pour la durée complète de l'abonnement. Les frais de mise en service, les frais d'accès au système et au service d'urgence 911, les frais de messagerie texte, d'interurbain, de déplacement, de services en option sélectionnés et les minutes locales excédant le forfait sélectionné ainsi que les taxes applicables seront facturés mensuellement. MCRogers Communications inc. Utilisé sous licence. MDAT&T Corp. Utilisé sous licence.

RadioShack ROGERS plus FUTURE SHOP LA CABINE TÉLÉPHONIQUE BatteriesPlus

MONTRÉAL PLUS

L'hiver s'en vient

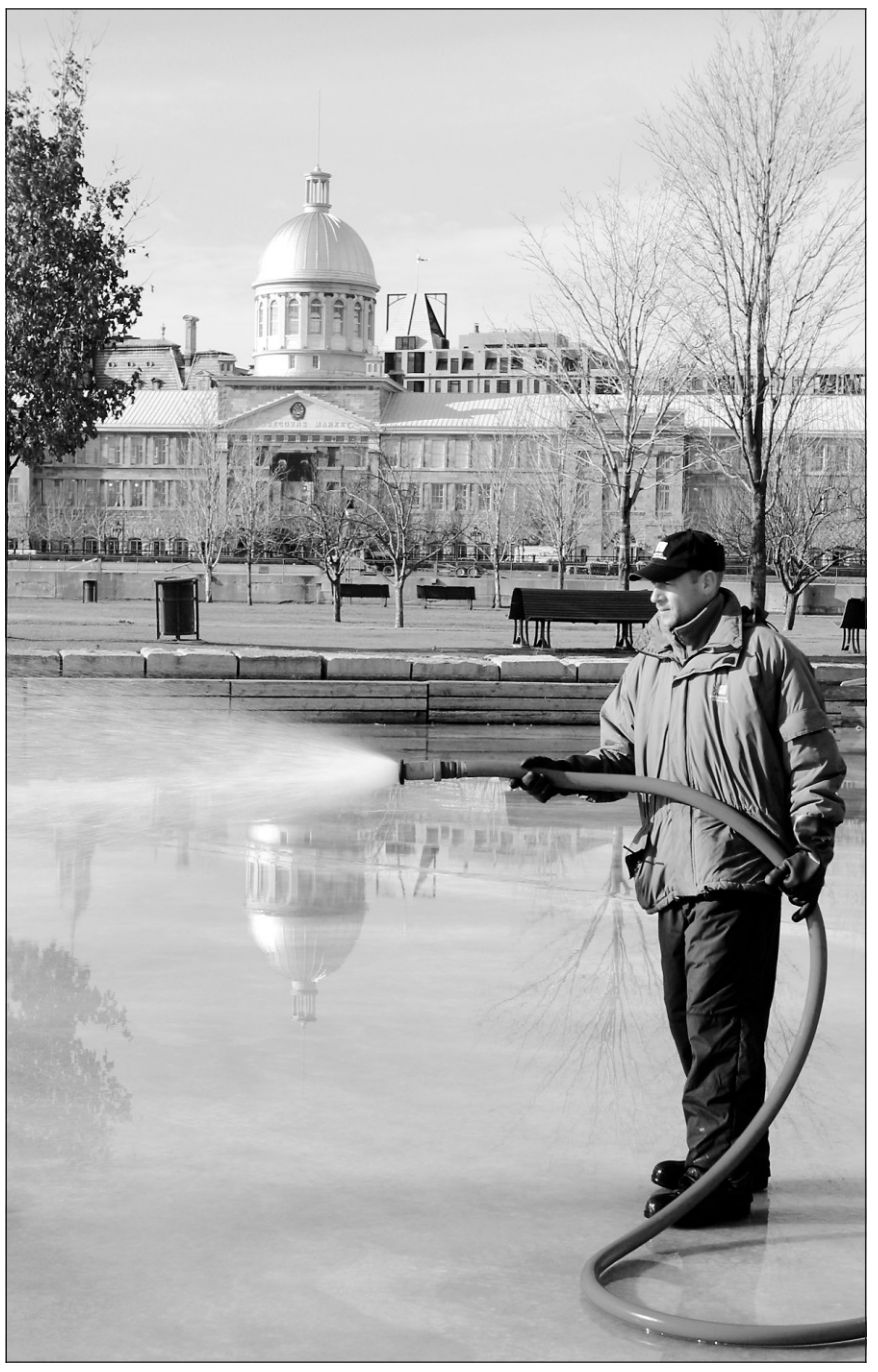

MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Signe indéniable que l'hiver approche à grands pas, les employés de la Ville de Montréal ont commencé la préparation de la patinoire du Vieux-Port de Montréal.

Dans les eaux glacées du Saint-Laurent pour échapper à ses agresseurs

MARCEL LAROCHE

Entraînée dans un guet-apens par deux jeunes gens en mal de sensations fortes, une adolescente de 14 ans aurait été agressée sexuellement, étranglée et frappée au visage avec une pierre avant de se précipiter, toute nue, dans les eaux glacées du fleuve Saint-Laurent pour échapper à ses bourreaux.

Laissée pour morte par ses agresseurs, la jeune fille a trouvé la force de marcher deux kilomètres et demi en pleine nuit avant de frapper à la porte d'une résidence pour obtenir de l'aide.

Chanceuse d'avoir survécu à cette agression, la victime a été transportée à l'hôpital, où elle a été traitée pour de multiples contusions avant de pouvoir réintégrer son domicile familial de Candiac, sur la Rive-Sud.

Quant aux deux présumés agresseurs, Frédéric Dompierre, 18 ans, de l'arrondissement de LeMoyne, à Longueuil, et Steve Lapointe, 18 ans, de La Prairie, ils ont été rapidement appréhendés par les policiers de la Sûreté du Québec et de la Régie intermunicipale de Roussillon chargés de l'enquête.

Le cauchemar de l'adolescente a commencé vers 22 ou 23 h lundi soir quand Frédéric Dompierre et Steve Lapointe se sont présentés à son domicile de Candiac pour l'inviter à faire un tour d'auto.

Comme l'adolescente connaissait l'un des deux jeunes gens, elle aurait accepté leur invitation et aurait quitté sa résidence à l'insu de ses parents pour se retrouver quelques minutes plus tard au technoparc de Sainte-Catherine, en bordure du fleuve Saint-Laurent.

L'auto venait à peine de s'immobiliser quand l'un des jeunes aurait profité de l'absence de son copain parti soulager un besoin naturel pour bondir sur l'adolescente, lui arrachant ses vêtements pour ensuite l'agresser sexuellement.

Prise au piège dans cet endroit désert, la victime a tout de même réussi à fausser compagnie à ses agresseurs une première fois en quittant l'auto en catastrophe, complètement nue, pour sauter à l'eau.

Après avoir franchi à la nage une distance d'environ 10 mètres, la jeune fille s'est réfugiée sur un îlot, au grand dam des deux jeunes gens qui l'auraient alors suppliée de revenir sur la terre ferme en lui promettant que tout était terminé.

Se fiant à leurs belles paroles, elle a replongé dans les eaux glacées. Mais une fois sur la berge, elle aurait été à nouveau agressée sexuellement. Comme elle se débattait, son agresseur aurait tenté de l'étrangler, avant de la frapper en plein visage avec une pierre.

Loin de se rendre aux supplications de l'adolescente, le jeune homme aurait même tenté de la noyer. En état de choc, la victime aurait réussi à se libérer de son agresseur et se serait à nouveau jetée dans le fleuve pour aller se réfugier dans l'îlot.

Blottie sur cette parcelle de terre devenue sa planche de salut, en pleine nuit, seule et sans vêtement, la jeune fille aurait entendu un bref échange verbal entre les deux individus qui la croyaient morte noyée!

Après avoir vu les deux agresseurs quitter ensemble le technoparc en auto, l'adolescente a regagné la rive à la nage, puis marché jusqu'à une maison pour alerter la police.

Devant la gravité du crime, les policiers de la Régie intermunicipale de Roussillon ont demandé l'assistance de leurs collègues de la SQ.

Le premier suspect, Steve Lapointe, a été appréhendé vers 18 h mardi au domicile de ses parents, à La Prairie, tandis que son présumé complice, Frédéric Dompierre, a été arrêté vers 23 h mardi dans l'arrondissement de LeMoyne, à Longueuil.

Hier, au palais de justice de Longueuil, les deux jeunes hommes ont été inculpés de tentative de meurtre, agression sexuelle, voies de faits et menaces de mort.

TRANSPORT EN COMMUN

Des hausses de tarifs de 40 millions à l'échelle du Québec

BRUNO BISSON

Les usagers du transport en commun vont devoir verser environ 40 millions de plus que l'an dernier, à l'échelle du Québec, pour bénéficier au mieux des mêmes services, et pour combler les manques à gagner records prévus pour 2004 dans les neuf grandes sociétés de transport urbain de la province.

Les cinq plus importantes sociétés de transport en commun du Québec, soit celles de Montréal, Québec, Longueuil, Laval et Gatineau, ont adopté hier et mardi leurs grilles tarifaires pour 2004 (voir tableau ci-contre). Toutes prévoient des augmentations de tarifs de 4 % à 10 %, qui s'appliqueront de manières différentes dans chacune de ces municipalités.

Dans la plupart d'entre elles, ce sont les titres mensuels qui subiront les plus fortes augmentations, comme à Montréal, Laval et Longueuil. À Trois-Rivières et dans la région de la Capitale, les détenteurs de cartes mensuelles, qui sont aussi les clients plus réguliers des transporteurs, seront moins affectés, les augmentations de tarifs plus sévères étant refilées aux clients qui paient chaque passage en espèces.

Globalement, sur des dépenses qui friseront le 1,2 milliard en 2004, la part de financement des services provenant des usagers passera de plus de 430 millions l'an dernier, à environ 475 millions l'an prochain, selon les données colligées par *La Presse*.

Le déficit global de 80 millions des transporteurs urbains de Montréal, Québec, Longueuil, Laval, Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières, Lévis et Saguenay, sera ainsi absorbé à 50 % par les usagers eux-mêmes tandis que les municipalités combleront, à peu de choses près, l'autre moitié des « trous » budgétaires anticipés.

C'est dans la région métropolitaine que les hausses seront les plus sévères. Hier et mardi, les sociétés de transport en commun de Montréal, Longueuil et Laval ont annoncé des hausses similaires de 10 % ou plus de leurs tarifs. Ces trois sociétés, qui transportent à elles seules 85 % de tous les usagers du transport en commun au Québec, sont aussi celles qui ont prévu les manques à gagner les plus importants. Étrangement, leurs déficits prévus pour 2004 représentent aussi 85 % du « trou » budgétaire global dans le transport collectif, une proportion équivalente à leurs activités dans l'ensemble de l'industrie.

Les augmentations les plus faibles seront enregistrées dans la région de Québec où le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et la Société de transport de Lévis limitent les hausses de tarifs à un peu plus de 4 %.

À Gatineau, où la majorité des usagers goûtent déjà aux tarifs les plus élevés de la province durant les heures de pointe (les tarifs *express*), l'augmentation imposée tournera autour de 5 %. Ce sont les municipalités desservies par la STO qui seront plus sollicitées, en 2004.

Ailleurs, comme à Trois-Rivières, les passages payés en espèces augmenteront de 11 %, selon les informations disponibles, mais le coût des titres mensuels ne bougera pas. À Lévis, la société de transport procédera en 2004 à une intégration de ses deux tarifs de zone, si bien que certains d'entre eux bénéficieront même d'une baisse de tarif pour les mêmes services qu'avant. La nouvelle grille tarifaire, qui entrera en vigueur le 1er février 2004, sera désormais la même pour les deux territoires distincts de la société.

Rappelons que depuis l'an dernier, les sociétés de transport en commun pressent Québec de leur proposer un nouveau cadre de financement afin de trouver des sources de revenus autonomes autres que les usagers et municipalités, qui ont absorbé presque toutes les augmentations de dépenses des transporteurs depuis 10 ans. Pendant que les contributions de ces deux « sources de revenus » augmentaient de façon constante pour couvrir jusqu'à 40 % chacun des dépenses de fonctionnement de ces neuf sociétés de transport, la contribution du gouvernement du Québec a suivi le chemin inverse, et constitue aujourd'hui moins de 10 % de leurs revenus annuels.

Le règlement de cette crise financière a été retardé de plusieurs mois en raison des élections générales d'avril dernier et des choix budgétaires du nouveau gouvernement de Jean Charest. Celui-ci a écarté jusqu'à présent l'idée d'augmenter les taxes sur l'essence, ainsi que les frais d'immatriculation des automobilistes pour financer le développement et la consolidation des services de transport en commun dans tout le Québec.

Tarifs des transports en commun au Québec
(Comparaison 2003 et 2004)

Société	2003 À l'unité	2003 Mensuel	2004 À l'unité	2004 Mensuel	Hausse pondérée
(STM) Société de transport de Montréal	2,50 $	**54,00 $**	2,50 $	**59,00 $**	**10 %**
(RTC) Réseau de transport de La Capitale	2,35 $	**59,90 $**	2,50 $	**62,15 $**	**4,1 %**
(RTL) Réseau de transport de Longueuil	2,90 $	**60,60 $**	3,25 $	**66,25 $**	**10,9 %**
(STL) Société de transport de Laval	2,85 $	**58,00 $**	2,85 $	**64,00 $**	**10 %**
(STO) Société de transport de l'Outaouais	2,75 $	**60,50 $**	3,00 $	**63,00 $**	
	3,25 $	**75,00 $**	3,50 $	**78,00 $**	**5,2 %**
(STS) Société de transport de Sherbrooke	2,50 $	**49,50 $**	2,75 $	**53,00 $**	**10,1 %**
(STTR) Société de transport de Trois-Rivières	2,25 $	**52,00 $**	2,50 $	**52,00 $**	**11,0 %** (En espèces seulement)
Société de transport de Lévis	2,75 $	**56,00 $**	2,85 $	**58,00 $**	**4,3 %**
Société de transport du Saguenay	2,50 $	**49,50 $**	(Budget à adopter en décembre)		**n.d.**

* Les tarifs indiqués sont fournis par les sociétés de transport du Québec. Les chiffres mentionnés ci-haut sont valables pour les tarifs à l'unité ou en espèces et les titres mensuels réguliers. Ils ne tiennent pas compte des tarifs réduits pour enfants, étudiants et personnes âgées, ni des achats de billets en lisière. La STO est seule, au Québec, à avoir des tarifs réguliers et express (aux heures de pointe, 0,50 $ de plus que le tarif de base). La hausse des tarifs pondérée reflète l'effort demandé aux usagers et intègre les diverses augmentations des tarifs qui seront en vigueur dans chaque société. Pour plus de détails, voir les grilles tarifaires de chacune.

La STM dédommagera les usagers pénalisés par la grève

FRANÇOIS CARDINAL

Dans le but de dédommager les usagers du transport en commun qui ont été pénalisés par la grève de six jours des autobus et du métro la semaine dernière, la Société de transport de Montréal remboursera 5 $ à tous ceux qui s'étaient procuré un titre mensuel ou hebdomadaire.

Le président de la STM, Claude Dauphin, s'est dit bien conscient qu'une si petite somme ne comblait pas les frais qu'ont pu encourir certains usagers qui ont dû trouver d'autres moyens pour se déplacer, mais il a estimé qu'il s'agit d'une compensation honnête.

« C'est la première fois que la STM offre une compensation du genre, a-t-il affirmé hier. C'est une façon de nous excuser auprès de nos clients et de leur dire qu'ils sont importants pour nous. Compte tenu du volume de cartes que nous vendons, cette mesure exceptionnelle pourrait représenter une dépense de quelque 2 millions à la STM. »

Montant de 4,68$

Le montant fixé — 5 $ pour les cartes mensuelle et hebdomadaire, 2,50 $ lorsqu'elles sont à tarif réduit — tient uniquement compte du coût de la carte et du nombre de jours de grève ; la Société est arrivée à un montant de 4,68 $, qui a été arrondi pour l'occasion.

Pour recevoir leur argent, les détenteurs de carte devront s'acheter une CAM au mois de février prochain. Ils recevront alors un remboursement de 5 $ sur leur achat.

Le choix de février a été motivé par deux éléments : plusieurs cartes du mois de décembre ont déjà été achetées et bon nombre d'étudiants n'achètent pas de titre mensuel en janvier parce que leurs cours débutent tard dans le mois.

Les personnes qui s'étaient procuré une carte hebdomadaire pourront quant à elles se présenter entre le 8 et le 19 décembre au centre de services à la clientèle de la STM à la station de métro Berri-UQAM.

MONTRÉAL PLUS

Six mois de taule de plus à cause des Hells

ANDRÉ CÉDILOT

Parce qu'il a toujours une trop grande estime pour les Hells Angels, Éric Bouffard a dû passer six mois de plus en prison. Condamné à trois ans de pénitencier le 10 décembre 2001 après qu'on eut découvert près de 1 million d'argent sale dans son compte maison des Hells Angels, Bouffard devrait sortir au plus tard le 10 décembre prochain. Il aura alors purgé les deux tiers de sa peine.

Membre du « chapitre » South, Bouffard, 37 ans, s'est fait connaître lors de la publication de la photo le montrant à l'intérieur du repaire de Saint-Basile-le-Grand, en compagnie d'autres motards et du gardien de but du Canadien de Montréal, José Théodore.

Bien qu'il en soit à sa première peine fédérale (deux ans et plus de prison), Bouffard a au moins 15 ans de vie criminelle derrière lui. En 1987 et 1988, il avait écopé d'amendes pour des affaires de trafic de stupéfiant et de supposition de personne. Toutefois, souligne la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), « votre appartenance aux Hells Angels laisse présager une criminalité cachée importante ».

En août dernier, Bouffard s'est vu refuser sa libération après que les commissaires eurent jugé qu'il était encore trop imprégné de la culture des Hells Angels.

Tout en admettant que les Hells avaient très mauvaise réputation et projetaient une image de violence, Bouffard ne se disait pas prêt à renoncer immédiatement à porter les couleurs du club en raison des solides amitiés qu'il y a développées au fil des ans.

De l'avis des commissaires, une telle attitude est signe d'un sérieux risque de récidive. Comme les règles de la CNLC les obligent à le libérer au deux tiers de sa peine, ils lui ont ordonné de se tenir loin de ses « frères » motards et des autres criminels jusqu'à l'expiration de sa peine.

La Ville veut une injonction contre les cols bleus

SÉBASTIEN RODRIGUE

Les cols bleus ont une fois de plus poussé à bout la patience de l'administration municipale, qui a demandé une injonction pour empêcher leurs manifestations devant les résidences des élus et des différents directeurs de services de la Ville de Montréal.

Le déversement de quelques litres de lisier de porc devant la porte de l'appartement de Georges Bossé, mardi soir, a été la goutte qui a fait déborder le vase. Depuis la rupture des discussions entre la Ville et le syndicat en septembre, les cols bleus manifestent chaque mardi devant la résidence d'un membre du comité exécutif.

Mardi soir, quelques centaines de manifestants se sont ainsi dirigés vers l'arrondissement de Verdun, où habite le responsable du développement économique au comité exécutif, Georges Bossé.

Selon la police, une poignée de cols bleus ont réussi à entrer dans l'immeuble par la sortie d'urgence pour ensuite se diriger au 11e étage où habite M. Bossé. En quittant les lieux, ils ont laissé une flaque de purin de porc devant sa porte et des papiers déchiquetés devant la porte principale de l'immeuble. Furieux, M. Bossé a déposé une plainte à la police, qui enquête sur l'incident. Personne n'a été arrêté. La demande d'injonction sera déposée au cours des prochains jours.

M. Bossé a aussi prévenu que la facture du nettoyage serait refilée au syndicat. Selon lui, les cols bleus ont de nouveau fait la preuve que la Ville ne peut pas faire confiance au syndicat, ce qui explique pourquoi l'administration municipale s'en remet à l'arbitrage pour régler le conflit de travail.

Pour M. Bossé, les cols bleus font fausse route avec ce type de moyen de pression. « Je pense que ce sont des gestes non civilisés de gens qui ont passé pour une bande de sauvages. C'est comme ça qu'ils ont été perçus », soutient-il. De leur côté, les dirigeants du syndicat n'ont pas répondu aux demandes d'entrevue.

La semaine dernière, le syndicat et le président de la FTQ, Henri Massé, avaient demandé à la Ville de reprendre les négociations, ce que le maire Gérald Tremblay avait refusé. Les négociations ont du plomb dans l'aile depuis qu'un différend sur une entente de principe en a provoqué la rupture.

Des piles de billets...

ANDRÉ CÉDILOT

Les jurés au procès pour gangstérisme n'ont sans doute jamais vu autant de billets de banque — et en si grosses coupures — que dans la seule journée d'hier, alors que le ministère public a poursuivi la présentation de vidéos et de photos prises secrètement à la « banque » des Hells Angels, à Anjou.

C'est que les motards, pour des raisons que l'on ignore, ont transformé l'un des appartements de la rue Beaubien en salle pour compter les millions de narcodollars déposés chaque semaine par les trafiquants associés aux Hells Angels Nomads et leur filiale des Rockers de Montréal.

Une photo du 14 décembre 2000 montrant le contenu de l'immense coffre-fort où était gardé l'argent a particulièrement retenu l'attention. Au-dessus de rangées et de rangées de liasses de 20 $, de 50 $ et de 100 $ empilées les unes sur les autres trônait une grosse boîte en carton ficelée qui semblait sur le point d'éclater tellement elle était pleine.

Principal témoin dans ce volet de la preuve de la poursuite, le caporal Pierre Boucher, de la Sûreté du Québec, n'a pas mentionné combien d'argent il y avait dans le coffre. Chose sûre, comme il l'a dit en déposant la photo, « il était passablement rempli ».

Pour le reste, la journée a été encore une fois un défilé de messagers au-dessus de tout soupçon qui livrent des sacs à l'appartement 504. Un réceptionniste transfère ensuite l'argent dans un autre logement à l'étage du dessous. En attendant d'être compté puis enregistré dans les registres informatisés des Hells Angels Nomads, l'argent est placé dans une cache.

Avec Stéphane Chagnon, décrit comme le « chargé de comptes » de l'organisation, une femme en fait le compte à la machine. Identifiée comme Monique Gauthier, cette dernière « travaillait » auparavant à la Place Montoire où l'argent était compté. Comme la police n'avait pas installé de caméras à cet endroit, il a fallu attendre le transfert rue Beaubien des activités qui s'y déroulaient pour voir autant d'argent sale d'un coup.

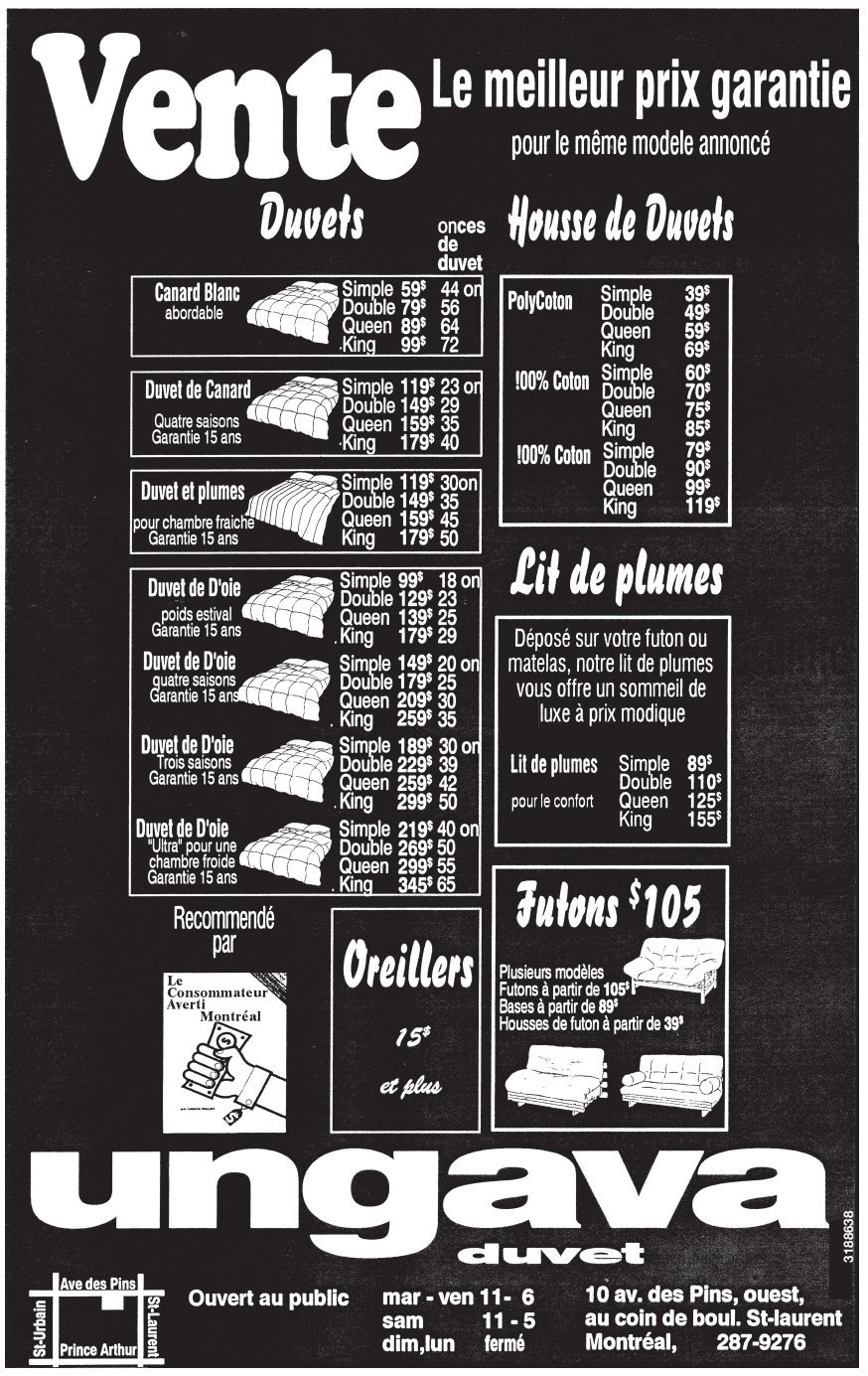

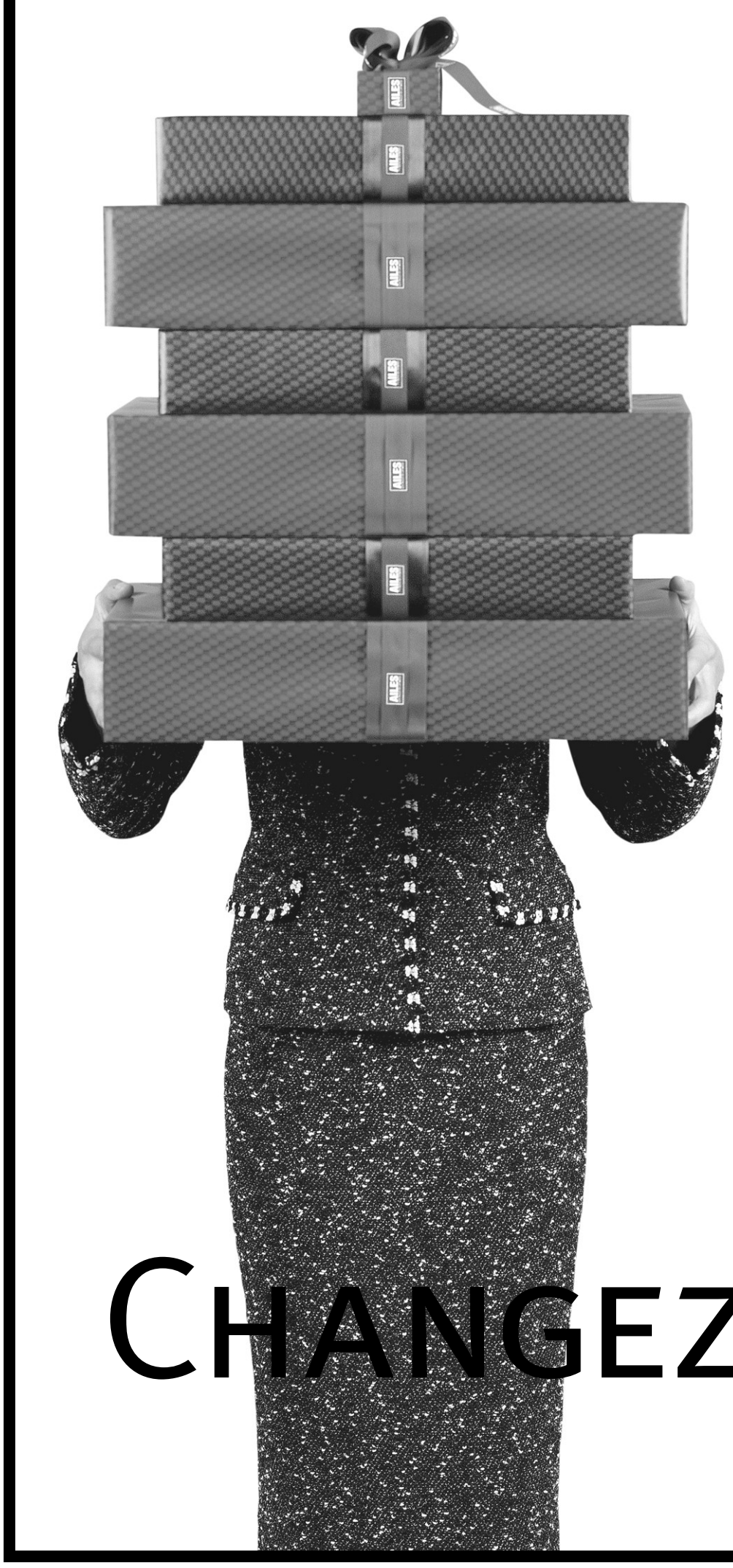

AILES
LES AILES DE LA MODE

CHANDAIL POUR FEMME
CHOIX DE 6 COULEURS
39 $

BRACELETS EN CUIR
16 $
CHACUN

LETTRES ET SYMBOLES
6 $
CHACUN

PANTALON DE DÉTENTE EN COTON POUR FEMME
CHOIX DE PLUSIEURS IMPRIMÉS
15 $

CHANGEZ-VOUS

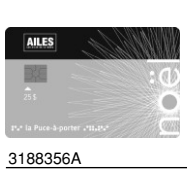

Offrez nos cartes-cadeaux électroniques de 10$ à 500$.

www.lesailes.com
Complexe Les Ailes, centre-ville Montréal (514) 282-4537 • Mail Champlain (450) 672-4537
Carrefour Laval (450) 682-4537 • Place Ste-Foy (418) 652-4537

3188356A

MONTRÉAL PLUS

Recherché pour agression sexuelle

MARCEL LAROCHE

Pendant qu'une femme se rétablit péniblement d'une agression sexuelle qui a failli lui coûter la vie, les policiers du SPVM multiplient leurs recherches pour retrouver le responsable de ce crime survenu il y a un mois dans un bar du boulevard Saint-Laurent, à Montréal. Les enquêteurs de la Division des agressions sexuelles du SPVM n'ont toujours pas identifié de suspect.

Pour faire progresser leur enquête, les policiers ont donc diffusé le portrait-robot de l'homme qui aurait d'abord roué la victime de coups avant de l'agresser sexuellement et de lui lacérer les parties génitales avec un couteau.

Ces événements se sont déroulés vers 1 h 40 dans la nuit du 31 octobre dernier dans les toilettes pour dames d'un bar du boulevard Saint-Laurent, où la victime et des amis s'étaient réunis pour la soirée de l'Halloween. N'eût été l'intervention rapide d'une copine qui l'a trouvée baignant dans son sang sur le plancher et qui s'est empressée d'alerter policiers et ambulanciers d'Urgences Santé, la femme de 40 ans aurait pu y trouver la mort.

L'enquête policière a démontré que la victime et son assaillant ne se connaissaient pas et s'étaient trouvés par hasard dans ce bar offrant à sa clientèle de la musique de danse. Fou de colère devant le refus de la femme de lui accorder une danse, l'homme l'aurait suivie aux toilettes, où il l'aurait battue, violée et poignardée avant de prendre la fuite.

« Depuis cet attentat, la femme a dû subir des interventions chirurgicales et il est primordial que son assaillant soit capturé le plus tôt possible avant qu'il ne s'attaque à une autre victime », a indiqué à *La Presse* le commandant Pierre Leduc, responsable de la Division des agressions sexuelles du SPVM.

Le suspect recherché est de race blanche, âgé de 30 à 40 ans, et s'exprime en français. De corpulence moyenne, il mesure environ 1,65 m et a les cheveux bruns, courts, avec une calvitie. Toute information pouvant permettre de le retracer peut être transmise de façon anonyme à Info-Crime, au (514) 393-1133.

Plan d'action pour défendre Gatineau

PRESSE CANADIENNE

GATINEAU — Les gens d'affaires et la plus importante centrale syndicale de l'Outaouais parleront d'une même voix, l'hiver prochain, lors des batailles référendaires sur les défusions.

La centrale FTQ-Outaouais, qui représente 25 000 membres, a rallié les rangs du groupe pro-fusion mis en place par la chambre de commerce de Gatineau. Ensemble, ils promettent de défendre la nouvelle ville.

Selon la FTQ, une défusion représenterait un recul important pour la population de l'Outaouais. Outre la FTQ-Outaouais, la coalition a déjà recruté plusieurs groupes aussi disparates que le Réseau des femmes d'affaires et professionnelles et Logemen'Occupe, qui s'occupe des sans-abri.

À Montréal, une coalition semblable a acheté des pages de publicité dans les journaux pour faire pression sur le gouvernement libéral.

AVIS AUX PERSONNES MORALES, AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES GROUPEMENTS IMMATRICULÉS AU REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

15 décembre 2003 – Date limite de production de la déclaration annuelle 2003

L'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) rappelle qu'il est obligatoire de produire la déclaration annuelle 2003 avant le 15 décembre 2003. Après cette date, une pénalité sera automatiquement imposée.

De plus, il est important de préciser que la non-production de deux déclarations annuelles consécutives entraînera la radiation de l'immatriculation au registre.

Si vous avez reçu une déclaration annuelle préimprimée de l'IGIF, elle doit être vérifiée, modifiée s'il y a lieu, **signée**, accompagnée des droits prescrits et retournée à l'IGIF dans l'enveloppe préadressée. Cependant, lorsque vous n'avez aucune modification à apporter à votre déclaration annuelle, il vous est possible de la déposer électroniquement dans les services en ligne de l'IGIF (www.igif.gouv.qc.ca) ou de la déposer par téléphone au numéro (418) 528-9912, ou ailleurs au Québec (sans frais) au numéro 1 888 291-4443 en choisissant l'option « 6 ».

Si vous n'avez pas en main votre déclaration préimprimée, communiquez avec l'IGIF aux numéros de téléphone suivants :

Renseignements : Région de Québec : (418) 643-3625
Ailleurs au Québec : 1 888 291-4443 (sans frais)

Important

Si vous avez immatriculé votre entreprise en 2003, vous n'avez pas à produire de déclaration annuelle cette année. Vous ne recevrez donc pas de déclaration préimprimée par l'IGIF.

S'il s'agit de votre première déclaration annuelle à produire au Registre des entreprises du Québec, celle-ci est gratuite.

Inspecteur général des institutions financières
Québec

3184064A 3184066

L'ours fait des chanceux :
deux gagnants de 500 000 $ en quatre tirages !

Mme Caruso, Blainville • Tirage du 20 novembre

M. Gagné, St-Jules de Beauce • Tirage du 30 octobre

• 2 $ • 3 jeux • 7 sélections
Beaucoup de chances d'être chanceux

MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX — LOTO QUÉBEC — 18 ans +

3180393A

Les Grandes Tables
MANOIR & CHÂTEAUX VIEUX QUÉBEC

Forfait incluant l'hébergement pour deux nuits, deux petits-déjeuners, deux soupers gartronomiques au restaurant de votre choix : **La Closerie, les Anciens Canadiens, le Paris-Brest ou le Louis-Hébert**

à partir de **149 $*** Par pers. en occ. double **pour les Hôtels Château Bellevue et Manoir Lafayette**

à partir de **179 $*** Par pers. en occ. double **pour l'Hôtel Château Laurier**

Pourboire inclus et taxes en sus

*Certaines conditions sappliquent. Jusquau 30 avril 2004

Château Bellevue ★★★ 16, rue de la Porte Vieux Québec

Hôtel Château Laurier Québec ★★★★ 1220, place George-V Ouest, Québec

Le Manoir Lafayette ★★★ 661, Grande Allée Est Québec

1•877•999•9620
www.vieuxquebec.com

Bien placés... pour vous charmer!
Stationnement gratuit

3187291A 3187293

la Baie encore plus

NOS JOYEUSES HEURES DE MAGASINAGE
Du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 21 h
Le samedi, de 8 h à 17 h
Le dimanche, de 9 h à 17 h

Samedi, tous nos magasins ouvrent à 8 h!

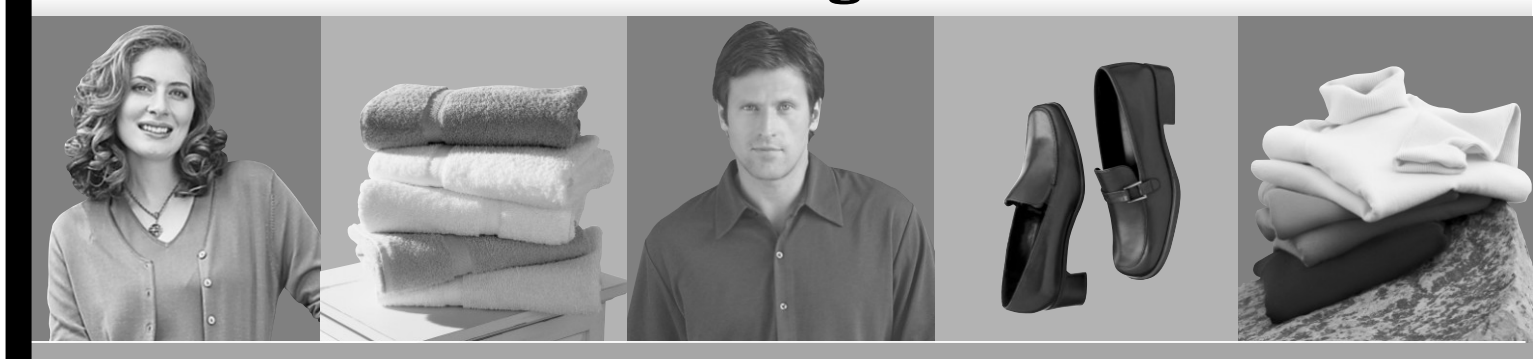

Liquidation semestrielle de griffes et davantage!

À COMPTER DU VENDREDI 28 NOVEMBRE

Plus de
30 000 000 $ EN NOUVELLES DÉMARQUES

Mode automne-hiver dernier cri pour femme (incluant la lingerie), homme et enfant et toute une panoplie d'articles pour embellir votre foyer. Les rabais sont fantastiques, les marques idylliques!

mac & jac — Tommy Hilfiger — Calvin Klein — Bianca Nygård — JNY Jones New York — Roots — Elita — Nygard Collection — Melrose — Style&co. — Polo Ralph Lauren — CRL Chaps Ralph Lauren — Rockport — warner's — Body Nancy Ganz — Nautica — Aerosoles — Naturalizer — mantles — tōgo — global mind

3187723A

Homme acquitté d'avoir importé de l'ecstasy

CHRISTIANE DESJARDINS

En entendant le jury l'acquitter de l'accusation d'avoir importé 843 000 comprimés d'ecstasy, hier, au palais de justice de Montréal, Patrick Labonne, résidant de la Mauricie âgé de 37 ans, s'est mis à trembler comme une feuille dans le box des accusés.

Après avoir longuement serré sa conjointe, qui pleurait autant que lui, c'est de toute évidence encore très secoué qu'il s'est adressé aux médias, à l'extérieur de la salle d'audience. « Je dis merci au jury. Ça fait deux ans et demi que ça dure, que ma fille ne sort pas de la cour et qu'il n'y a plus de petits amis qui viennent chez nous. J'ai jamais eu de dossier criminel, j'ai toujours travaillé pour faire vivre ma famille », a-t-il dit avant d'ajouter : « Excusez-moi, j'ai de la misère à respirer. »

Labonne avait été arrêté le 19 mai 2001, dans l'immeuble où il louait une chambre, à LaSalle. Plus tôt dans la journée, ce sous-traitant qui transportait des documents pour Solutions Air-Pro, entreprise spécialisée en transport de marchandise sous douane, était allé quérir une cargaison de literie chez Solutions Air-Pro. La cargaison en provenance d'Amsterdam était surveillée, car les douaniers avaient découvert une grande quantité d'ecstasy cachée à l'intérieur. La valeur de revente de la drogue sur le marché noir était estimée entre 17 et 30 millions $. Labonne a été filé par la police jusqu'à LaSalle, où on l'a intercepté.

Menaces

En défense, Labonne a fait valoir que deux inconnus avaient menacé de s'en prendre à sa famille, s'il ne sortait pas la cargaison de chez Air-Pro. Sa défense d'avoir agi sous la contrainte a manifestement été crue par le jury.

Soulignons enfin qu'Alain Marcotte, gérant de Solutions Air-Pro et un des actionnaires de cette entreprise, a été arrêté en juillet 2002 avec une douzaine d'autres personnes relativement à l'importation de 26 kg de cocaïne. Marcotte a écopé d'une peine de sept ans et demi de prison en mai dernier, tandis que le procès des autres accusés doit se tenir en avril prochain.

La Couronne laisse tomber une accusation contre Angelo Colalillo

CHRISTIANE DESJARDINS

Dès le début de l'enquête préliminaire d'Angelo Colalillo, lundi, la Couronne a décidé de laisser tomber une accusation de complot pour agressions sexuelles avec Nick Paccione, un prédateur sexuel déclaré délinquant dangereux et emprisonné à la prison de Port-Cartier, et Marlène Chalfoun, une ex-agente de liaison de la cour municipale.

Hier matin, ce sont des agents du pénitencier de Port-Cartier qui sont venus témoigner à l'enquête préliminaire de Colalillo, résidant de Rivière-des-Prairies âgé de 39 ans, qui doit répondre des meurtres de Christine Speich, 12 ans, Anna Lisa Cefali, 20 ans, et Jessica Grimard, 14 ans, de même que des agressions sexuelles de deux autres jeunes femmes d'une vingtaine d'années, de tentative de meurtre sur l'une de ces dernières, et de trois incendies criminels.

En après-midi, le pathologiste à la retraite Claude Pothel a été appelé à la barre pour expliquer le résultat de l'autopsie de la jeune Speich, pratiquée le 20 février 1993.

La jeune adolescente avait été retrouvée morte la veille, sur l'heure du midi, dans sa chambre en flammes. La maison familiale était située à Montréal-Nord. L'enquête préliminaire se poursuit aujourd'hui devant le juge Jean-Pierre Lortie.

ACTUEL SANTÉ INFORMATION. PRÉVENTION. SOLUTION
Tous les dimanches dans LA PRESSE

VALRHONA à la Baie
Les chocolats Valrhona sont maintenant offerts à la Baie, centre-ville de Montréal.
3174599 3183401

Solde cadeau pour vous
À compter du vendredi 28 novembre

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

En décembre, venez à la Baie et courez la chance de gagner un voyage magique à Québec pour 4 personnes.

Un joyeux BLIZZARD souffle sur les fêtes et met en vedette : Brenda Blethyn, Christopher Plummer, Kevin Pollak et Whoopi Goldberg, la voix de BLIZZARD (dans la version anglaise). Dans les cinémas en décembre 2003.
Le concours se termine le mercredi 24 décembre. Règlement en magasin.

emballez-vous pour une cause
Présentez-vous au comptoir d'emballages-cadeaux où des bénévoles de la Société canadienne du cancer emballeront vos achats la Baie moyennant une petite contribution.

Aubaines de vendredi à ne pas rater!
Ne peuvent être combinées à aucune autre offre.

7 % de rabais additionnel
montres en solde à prix déjà réduit de 25 %.

45 % de rabais
bijoux en perles cultivées rondes et d'eau douce

40 % de rabais
bijoux ToGo^mc en argent fin

50 % de rabais
gants et écharpes Perry Ellis pour lui
Ord. 35 $ à 100 $
Solde 17,50 $ à 50 $

Solde 39,99 $
jean 501 de Levi's pour lui
Ord. 74,99 $

50 % de rabais
chaussures Iris de ToGo^mc pour elle
Ord. 50 $. Solde 24,99 $

25 % de rabais
literie à prix déjà réduit

10 % de rabais
appareils audio portatifs Grundig

30 % à 35 % de rabais
tenues de nuit et peignoirs pour elle
Ord. 25 $ à 90 $
Solde 17,50 $ à 59,99 $

40 % de rabais
tenues mode Melrose, mac & jac et Maxfield pour elle.
Ord. 38 $ à 168 $
Solde 21,99 $ à 99,99 $

Escalade de rabais
6 ou plus : 40 % de rabais
3 à 5 : 35 % de rabais
1 ou 2 : 30 % de rabais
collants fins et opaques, chaussettes et dessous amincissants signés Mantles^mc, Silks, Secret et Dim

ACHATS-CHOCS GRANDES MARQUES, PRIX EXTRA!
50 % de rabais montres Trieste de Wittnauer
40 % de rabais montres Anne Klein et Guess
29,99 $ chaussures Karen de Principles® pour elle

30 % de rabais
mode masculine
Chaps Ralph Lauren, Izod et Dockers.

33 % de rabais
chemises de ville et cravates pour lui

30 % de rabais
tenues d'extérieur pour enfant
ToGo^mc, Osh Kosh, Pacific Trail et Point Zero. Notre photo. Habit de neige pour fille, 2 à 6x
Ord. 99,99 $
Solde 69,99 $

50 % de rabais
verres à pied en cristal, articles de service en verre, articles creux et articles-cadeaux en argent plaqué.
Exception : John Rocha.

60 % à 70 % de rabais
serviettes ToGo^mc Essentiel

40 % de rabais
vaisselle Espana
Ord. 7,99 $ à 9,99 $
Solde 4,79 $ à 5,99 $

Solde électronique en cours!
On parle de millions!
Exemple. 50 $ de rabais Télé JVC, 69 cm (27 po) Ord. 599,99 $, Solde 549,99 $

30 % DE RABAIS ADDITIONNEL
mode griffée et lingerie à prix de liquidation pour elle
Sur nos derniers prix étiquetés.

UNE FOULE D'AUTRES RABAIS EN MAGASIN!

Les articles annoncés ne sont pas tous offerts à la Baie, Place Versailles. Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Notre meilleur prix chaque jour », « Atout griffé », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Précisions en magasin.

À Noël, offrez le cadeau AUX MILLE ET UNE POSSIBILITÉS
Carte-cadeau Hbc
Ajoutez une touche des fêtes pour 99 ¢ avec une boîte pour carte-cadeau.
Hbc
3187725A

Les chocolats Valrhona sont maintenant offerts à la Baie, centre-ville de Montréal.
3174599 3183401

Liquidation spéciale

Tapis persans

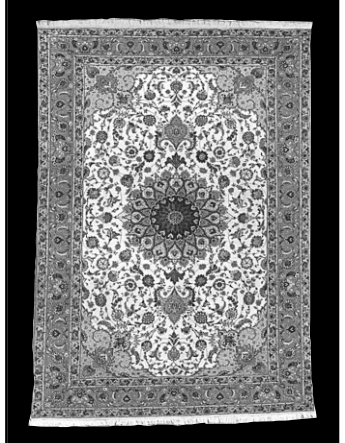

Tapis persans et orientaux 100 % tissés main

CARGAISON DÉTOURNÉE (no 16661) Port d'arrivée : New York, N.Y.

Une grosse cargaison de tapis faits à la main a été libérée et confiée à Heriz Persian Rugs pour liquidation immédiate. Tous les genres (Qum soie, Tabriz, Nain, Kashan, tapis tribaux, etc.) et toutes les dimensions, de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et tapis de passage jusqu'à 22 pi de longueur.

Tous les tapis vont de 100$ à 1 800$

Premiers arrivés, premiers servis
Vendredi 28 novembre 2003 - 11 h à 18 h
Samedi 29 novembre 2003 - 11 h à 18 h
Dimanche 30 novembre 2003 - 11 h à 18 h
HÔTEL RUBY FOO'S
7655, boul. Décarie
Montréal QC (514) 731-7701
VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS CHÈQUE
3188401

Ski de fond
Le spécialiste

Touring • Course • Hors piste
• Cliniques de fartage
• Vêtements et accessoires
• Rabais sur équipement complet
André Jac Sport
5520, boul. des Laurentides, Laval
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410
3183551 3188086

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Avant tout, comprendre

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

La nouvelle du décès de M. Léon Lafleur, directeur général de l'Hôpital Saint-Charles-Borromée, suscite partout la consternation et la tristesse. Ceux qui le connaissaient disent que M. Lafleur était un gestionnaire compétent et dévoué. Le réseau de la santé perd donc un homme de valeur. La perte, évidemment, est mille fois plus dramatique pour sa famille.

Comme c'est toujours le cas dans des événements de ce genre, la recherche de coupables est déjà commencée. Certains s'en prennent au ministre de la Santé, Philippe Couillard, qu'on accuse de ne pas avoir soutenu le directeur général. D'autres accusent les médias. Dans un communiqué publié hier, le directeur général de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux, Michel R. Denis, déplorait « le procès et l'exécution hâtive » dont M. Lafleur avait été l'objet, selon lui.

L'heure est davantage aux questions qu'aux réponses.

Avant que la controverse ne prenne trop d'ampleur, il faut inviter ceux qui participeront à la discussion à la décence, à la patience et à la prudence. La décence, d'abord, parce que si l'on ne doit pas craindre le débat public, au contraire, il faudra aussi tenir compte de la douleur des proches du défunt. Patience et prudence, ensuite, parce qu'il y a dans cette affaire beaucoup plus d'inconnues que de faits. L'heure est davantage aux questions qu'aux réponses.

Il faut espérer que les enquêtes — celle de la police, celle du coroner et l'enquête déjà ordonnée par le ministre — sauront faire la lumière sur cet enchaînement de malheurs. Le décès tragique de M. Lafleur ne doit pas faire oublier que des employés de l'hôpital Saint-Charles-Borromée se sont comportés de façon scandaleuse, et que des mesures doivent être prises pour que cela ne se reproduise plus, ni à cet endroit ni ailleurs.

Les médias, certes, ne pourront faire l'économie d'un examen de conscience. Une chose est sûre : ce qui se passait dans cette chambre de l'hôpital Saint-Charles-Borromée devait être rendu public. Comme c'est son habitude et son devoir, *La Presse* a publié sur le sujet un dossier fouillé, sobre et équilibré.

Pour ce qui est de M. Couillard, il a réagi rapidement, intelligemment et humainement à une situation qui suscitait l'indignation générale. Aurait-il agi autrement que l'opinion l'en aurait blâmé.

Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a demandé la tenue d'une enquête publique sur ce qui se passe dans les centres d'hébergement. Le premier ministre, Jean Charest, a rejeté l'idée, estimant « qu'il faut faire attention pour ne pas généraliser. »

M. Charest a aussi rappelé que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a publié un volumineux rapport sur l'exploitation des personnes âgées. Ce rapport peut en effet être fort utile, mais il ne portait pas spécifiquement sur les centres d'hébergement. Le gouvernement devrait se demander si une commission d'enquête, par sa crédibilité et le caractère public de ses travaux, ne pourrait pas être utile, notamment pour casser la « culture de l'irrespect » que nous déplorions hier dans cette colonne.

Quoi qu'il en soit, tous doivent faire en sorte qu'à moyen terme, au moins, ces tristes événements trouvent un sens : l'amélioration des soins prodigués aux membres les plus vulnérables de notre société.

Le champion du protectionnisme

mboisver@lapresse.ca
MICHÈLE BOISVERT

Tembec a annoncé en début de semaine la fermeture temporaire de deux de ses scieries à compter du 1er décembre prochain. Un peu plus de 290 travailleurs seront touchés par cette décision, dont 124 au Québec. La direction de Tembec est catégorique : l'imposition abusive des droits compensateurs et d'une pénalité antidumping par les États-Unis sur les importations de bois d'oeuvre résineux est la principale cause de ces fermetures.

Tembec est loin d'être la seule entreprise forestière québécoise à souffrir de l'imposition de ces droits par les Américains, des tarifs totalisant 27,2 %. Depuis leur entrée en vigueur, le 22 mai 2002, quelque 2150 emplois ont disparu au Québec, alors que les exportations québécoises de bois d'oeuvre chutaient de 20 %. Le gouvernement canadien a eu beau obtenir des décisions jugées favorables de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, et du tribunal de l'ALENA, les Américains ne veulent rien entendre. De toute évidence, l'administration Bush fera traîner le dossier. Même les experts les plus optimistes n'entrevoient pas de résolution de ce conflit commercial avant la fin de 2004.

Même le président de la Fed s'est montré critique devant la montée du protectionnisme.

C'est avec la même arrogance que le gouvernement américain traite le dossier des tarifs qu'il a imposés, en mars 2002, à ses importations d'acier en provenance d'un certain nombre de pays, majoritairement européens. Le 11 novembre dernier, l'OMC tranchait et déclarait ces tarifs illégaux. Malgré cette condamnation, George Bush ne s'est toujours pas engagé à les retirer. Celui qui se veut le champion du libre-échange défie non seulement les lois régissant le commerce mondial, mais engage de plus en plus son pays dans une véritable politique commerciale protectionniste.

Un autre exemple de cette montée du protectionnisme américain nous a été fourni la semaine dernière, alors que les États-Unis annonçaient l'imposition de quotas sur les importations de trois catégories de textiles chinois. Une décision qui est éminemment électoraliste. La Chine, avec qui les États-Unis accusent un déficit commercial de près de 152 milliards de dollars, est devenue un véritable bouc émissaire chez nos voisins du Sud. Les exportations massives de produits chinois bon marché sont souvent tenus responsables de la disparition de plus d'un million d'emplois dans le secteur manufacturier américain. George Bush, déjà en pleine campagne présidentielle, se devait de démontrer qu'il pouvait mettre la Chine au pas. Incapable de faire fléchir le gouvernement chinois quant à la fixation de son taux de change, l'administration Bush s'est tournée vers l'imposition de barrières commerciales.

Cette dernière décision de Washington est inquiétante. Même Alan Greenspan, le président de la Réserve Fédérale américaine, s'est montré critique devant la montée du protectionnisme de son pays, qu'il considère nuisible à la flexibilité de l'économie mondiale.

Une économie mondiale dont les États-Unis dépendent de plus en plus pour se financer. En effet, 36 % des obligations gouvernementales américaines sont actuellement détenues par des étrangers, principalement des banques centrales asiatiques. Si George Bush peut encore se moquer des décisions de l'OMC et faire fi des avertissements du président de la Fed, il devra un jour faire face à la grogne des pays qui le financent.

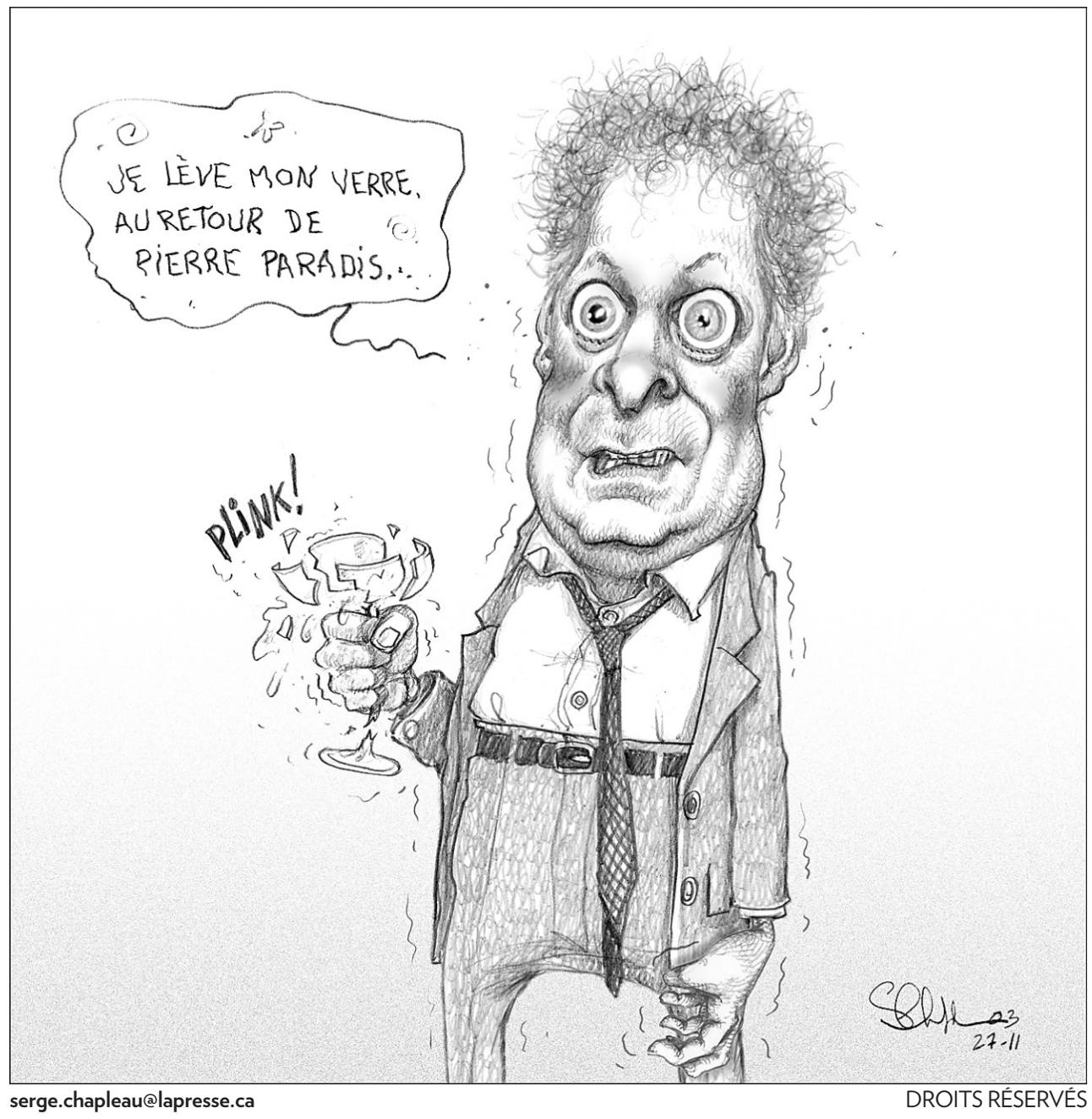

serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

Léon Lafleur : premières réactions

Je réagis à l'annonce du décès de M. Léon Lafleur, qui était pdg du CHLSD Saint-Charles-Borromée.

Quelle situation déplorable ! Et quel manque de jugement de la part de journalistes à la gâchette trop facile et d'un ministre de la Santé qui l'avait condamné avant le début de l'enquête.

Comment en sommes-nous arrivés, comme société, à valoriser des journalistes qui accusent plutôt que de présenter des faits ? Comment ces mêmes journalistes comptent-ils réparer les torts causés par leur intolérance et par leur quête de sensationnalisme et de cote d'écoute ? Comment pourrons-nous rappeler à l'ordre ces journalistes incompétents et prétentieux qui sont plus intéressés à nous entrer leur opinion dans la gorge qu'à présenter des faits qui peuvent ensuite être plus sagement analysés ? Et le ministre de la Santé ? Quelles grosses bottines faudra-t-il utiliser pour botter dehors un tel Don Quichotte qui accuse et condamne avant enquête ? C'est une honte sociale ! Et je réclame sa démission.

Jean Bédard

Monsieur le ministre, auriez-vous pu attendre ?

M. Philippe Couillard,
Je ne suis pas un proche de M. Léon Lafleur mais si je l'étais, je m'autoriserais les trois questions suivantes :
> Auriez-vous pu attendre d'être conseillé par quelqu'un qui connaît le milieu avant de désavouer M. Lafleur ?
> Auriez-vous pu attendre la fin de l'enquête que vous proposiez (avez sagesse), pour faire des commentaires plus avisés ?
> Auriez-vous pu, malgré toute votre bonne foi, attendre...
Le métier de politicien s'apprend... Et la famille de M. Lafleur regrette sûrement que vous n'ayez pas eu le temps de le faire. Cette fois, vous n'étiez pas prêt !

Alain Choquette
Longueuil

Saint-Charles-Borromée : la controverse se poursuit

Je vous fait part de mon indignation sur le « cas isolé » à l'hôpital Saint-Charles-Borromée. Ce matin, je lis que le ministre est contre la dénonciation et le « monitoring ». Est-ce qu'il banalise lui aussi ? Ce ne sont pas les patients qui vont dénoncer de peur de représailles. Ce ne sont pas les employés qui vont se dénoncer. Ce n'est pas le syndicat, ni la direction de l'hôpital, ni le « mollasse » directeur, ni le ministère de la Santé qui vont dénoncer et punir les coupables. Je répondrai au ministre Couillard que, oui, il faut surveiller nos intérêts et ceux des nôtres, car personne d'autre ne le fait. La famille a fait du « monitoring » parce que le lien de confiance était rompu et qu'il était nécessaire de le faire, étant donné que la famille de la résidante avait déjà lancé des signaux d'alarme. Personne n'a répondu !

Robert Murphy
Laval

Comportements abusifs

Ce qui est arrivé à Saint-Charles-Borromée me peine énormément. Qu'est-ce qui semble généralisé, le laisser-aller ou la peur ? Dans un passé encore très récent, les médias ont parlé de ce qui s'était passé à Robert-Giffard et d'autres cas sont parfois signalés. À l'évidence, les directions de ces établissements n'ont pas toujours l'envergure pour occuper de tels postes. Je suis contente que vous en ayez fait part au public et je souhaite qu'il y ait une suite cette fois-ci. Toute ma considération va aux deux soeurs de la patiente de Saint-Charles-Borromée et à tous ceux (souvent des employés) qui, dans le passé, ont dénoncé des comportements abusifs.

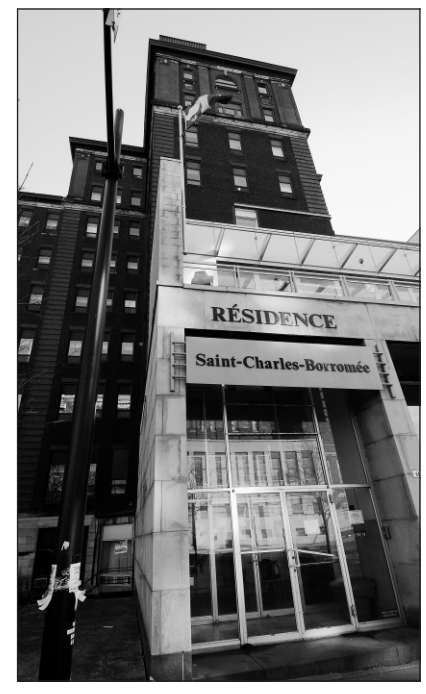

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE©
L'hôpital Saint-Charles-Borromée, à Montréal.

Monique Morency

Plus de sévérité

Pourquoi laisse-t-on les personnes ayant été trouvées coupables d'abus retourner au travail après trois jours de suspension seulement ? Dans le cas de sévices contre des enfants, il y a un dossier criminel. Pourquoi n'agit-on pas de la même façon avec ceux qui abusent des personnes âgées afin qu'on les empêche de travailler à nouveau dans ce domaine pour recommencer leurs bévues !

Sylvie Lavoie

Un autre « cas isolé »

La loi du silence est très forte en milieu hospitalier. Je veux juste rappeler l'affaire horrible de l'homme laissé dans ses excréments durant trois jours à Robert-Giffard. Un autre cas isolé, paraît-il... Ici, l'hôpital Saint-Charles-Borromée devrait avoir une sanction sévère venant du ministère pour lancer un message aux autres institutions. Ainsi, la direction aurait intérêt à s'assurer du bon service et du respect des patients. Je ne crois pas qu'une simple suspension de trois jours soit suffisante pour ces délinquants. Par contre, il ne faut pas généraliser, mais nous ne devons pas passer cette histoire sous silence.

Christian Bergeron

Culture d'entreprise

LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Tragique développement dans l'affaire Saint-Charles-Borromée. Son directeur général, Léon Lafleur, s'est donné la mort. Depuis que sa disparition avait été annoncée, on se doutait que cet homme, que la rumeur publique a désigné trop impulsivement comme le bouc émissaire de tout ce qui va mal dans cette institution, devait s'être trouvé dans un état de très grande détresse.

Il était injuste de lui faire porter tout le poids d'une situation qui existait bien avant son arrivée dans ce poste, d'autant plus qu'au dire de certains employés, il s'était évertué à améliorer les choses. « Il voulait faire de Saint-Charles-Borromée, disait hier l'un d'eux, le CHLD modèle du Québec... ». Durant les jours qui viennent, on lui rendra justice, mais hélas ! l'irréparable est arrivé.

Le cas de Saint-Charles-Borromée confirme, pour ceux qui en auraient douté, qu'il existe une telle chose que la culture d'entreprise — une culture qui se reproduit au travers des années, malgré les changements de personnel et de direction.

Il y a plus de 30 ans, la regrettée journaliste Claire Dutrisac avait consacré une longue série d'articles à cet hôpital, fustigeant la petit clique de syndiqués qui y faisaient régner la terreur. C'est feu Claude Brunet, ce paraplégique doté de mille handicaps et d'un extraordinaire courage, qui avait alerté Mme Dutrisac après avoir vainement tenté de régler le problème à l'interne.

Depuis, les scandales se sont accumulés avec une déplorable régularité. Relations de travail pourries, directions impuissantes, intimidation des employés par des chefs syndicaux sans scrupule, histoires de brutalité endémiques envers les patients... Encore aujourd'hui, l'institution fait l'objet d'un recours collectif pour mauvais traitements. Les directions passent, les employés aussi, la culture demeure. Il y a très certainement, à Saint-Charles-Borromée comme ailleurs, une majorité de soignants consciencieux, mais ce sont les minorités actives qui déterminent le climat général — les gros bras, les forts en gueule, les meneurs, tous protégés par les conventions collectives en béton du secteur de la santé.

En 1997, se produisait l'un de ces incidents qui vous arrachent le coeur. Le directeur par intérim, Gilbert Gagnon, licenciait arbitrairement l'aumônier Valère Dubé, qui travaillait depuis 34 ans auprès de ces grands malades dont il était, dans bien des cas, l'unique réconfort.

On l'a remplacé par un aumônier à temps partiel, soi-disant pour économiser un salaire... Mais il y avait autre chose. M. Dubé en savait trop. Il avait trop souvent pris la défense des malades. Le syndicat avait-il obtenu sa tête ? La direction en avait-elle assez de ses interventions en faveur des patients ?

Une décision comme celle-là, réfléchie et planifiée, m'apparaît bien plus cruelle que les remarques dont « Marie » a été victime. Ce n'est pas une raison pour les excuser, évidemment.

////////////////////////////

FORMULE UN. Quel illogisme ! Voici un gouvernement — le gouvernement Charest en l'occurrence — qui entend rompre avec le modèle interventioniste et en finir avec les crédits d'impôt aux entreprises... et qui, de l'autre main, subventionne une industrie archi-polluante !

Combien d'emplois ces écuries multimilliardaires du Grand Prix de l'horrible Formule Un créent-elles au Québec ? Aucun. Elles apportent de l'argent dans la caisse des bars et des hôtels, c'est sûr, mais cette orgie de bière, de chars et de vapeurs toxiques n'ajoute pas un seul élément structurant à l'économie.

La prochaine fois, ce sera quoi ? Le hockey ? Le baseball ? Depuis quand les contribuables devraient-ils financer le sport professionnel ? Et depuis quand des compagnies doivent-elles être récompensées pour se conformer à la loi ?

Triste spectacle que ces gouvernements qui cèdent au chantage d'une bande de « corporate welfare bums » dont le cynisme n'a d'égal que l'imprévoyance : n'ont-ils pas eu sept ans pour se conformer à la loi canadienne et trouver d'autres commanditaires que les compagnies de tabac ?

////////////////////////////

AFFAIRE CHALFOUN. Bizarre comportement que celui du procureur de la Couronne dans l'affaire Chalfoun, du nom de cette agente de probation qui avait entretenu une correspondance suivie avec un criminel dans le but de faire agresser l'une de ses parentes et ses deux enfants par un autre prédateur sexuel.

Les lettres de la dame, produites en preuve, donnaient froid dans le dos. Selon la défense, il ne s'agissait que des fantasmes d'une femme émotionnellement fragile. Une imagination un peu trop débordante, quoi.

Jusque-là, ça va, il faut bien procurer une défense à un accusé. Le problème, c'est que le procureur de la Couronne, Me Louis Miville-Deschenes, n'a contre-interrogé ni Mme Chalfoun, ni aucun des témoins produits par la défense. Il n'a même pas convoqué un psychiatre qui aurait pu contredire l'interprétation lénifiante du psychiatre retenu par la défense.

Le juge, saisi d'une unique version des faits, a acquitté Mme Chalfoun. A quoi Me Miville-Deschenes a réagi en disant qu'il n'était « pas déçu ».

Même les vieux routiers du Palais n'en revenaient pas. Bizarre. Très bizarre.

Un homme profondément humain

Léon Lafleur avait la ferme intention de redresser la situation au CHSLD Saint-Charles-Borromée

MONIQUE ROBITAILLE

L'auteure a été directrice générale du CHSLD Centre Montarville, à Saint-Bruno, de 1979 à 1993.

J'ai été profondément attristée à la lecture des détails des événements déplorables survenus au CHSLD Saint-Charles-Borromée, alors qu'on a appris qu'une patiente avait été intimidée par des employés de ce centre.

Mais j'ai été encore plus atterrée quand j'ai vu la réaction du nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux qui a mis en doute immédiatement la « valeur » du directeur général, sans aucune enquête il me semble, et en se basant uniquement sur les faits rapportés par les journalistes.

Les directeurs généraux d'établissements travaillent avec les mille et une contraintes imposées par le MSSS, avec une marge de manoeuvre extrêmement limitée, avec des conventions collectives blindées, négociées sans leur participation, et qu'ils doivent appliquer.

Quand un homme a le courage de postuler à un poste de directeur général dans une boîte dont la réputation laisse à désirer, le ministère et la régie régionale de la santé et des services sociaux participent à la sélection et se montrent très heureux de la nomination faite après un processus rigoureux de sélection. Mais là s'arrêtent leur responsabilité, leur soutien et leur compréhension de la difficulté du mandat. Et à la première occasion on ne manque pas l'occasion de critiquer l'attitude du directeur général, de le clouer au pilori.

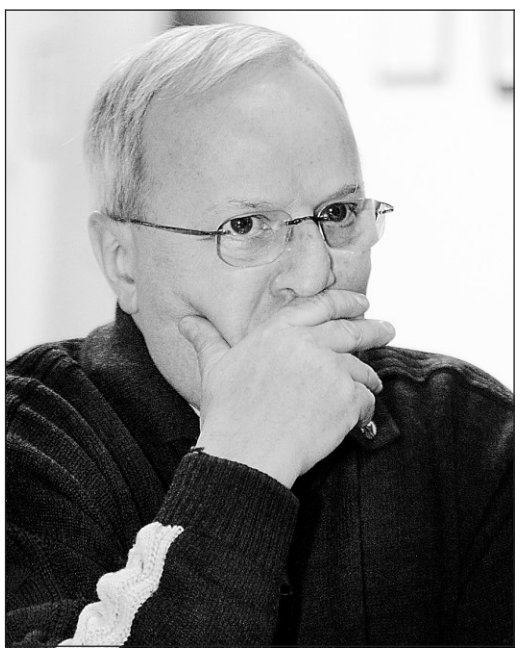

PHOTO MARTIN TREMBLAY, La Presse©

Léon Lafleur

Que s'est-il passé pour que les plaintes de la famille ne soient pas entendues ? La réponse à ces questions sera sans doute donnée par le comité qui doit enquêter. Mais on ne pouvait présumer de la mauvaise foi du directeur général sur une simple entrevue journalistique.

Léon Lafleur était un homme profondément humain qui a consacré sa vie au réseau de la santé et des services sociaux et, plus particulièrement ces dernières années, avait la ferme intention de redresser le situation au CHSLD Saint-Charles-Borromée. Il me le disait lors de sa nomination. Sept ans plus tard, le syndicat semble dire qu'il y a mis toutes ses énergies pour ce faire.

Or, gérer un milieu de vie où des interventions sont posées 24 heures sur 24 est la responsabilité du directeur général bien sûr, mais aussi des cadres et des autres personnes responsables des unités. Quand un employé manque de jugement et s'amuse au détriment d'un bénéficiaire, il n'agit certainement pas devant d'autres personnes qui pourraient le dénoncer. De plus, le nombre d'employés est tellement réduit au minimum dans ces institutions, que plusieurs interventions sont faites seul à seul entre un employé et un patient. On met sur pied des programmes de formation, on intervient dès qu'une situation mérite une correction mais malheureusement on ne voit pas tout, ni comme directeur général ni comme cadre ou comme employé.

On s'attend aussi à ce que le directeur général ait toutes les compétences et sache répondre avec autant d'habiletés aux journalistes qu'un vieux routier de la politique. Léon Lafleur n'a certainement pas utilisé les mots qui convenaient pour décrire son réel désarroi devant les journalistes. Mais cela n'en faisait pas un homme insensible.

La réaction du ministre accusatrice d'un de ses fidèles collaborateurs n'a certainement pas aidé Léon Lafleur à faire face à l'événement. On souhaiterait plus de confiance dans ces hommes et ces femmes qui acceptent de gérer les établissements de santé et de services sociaux avec autant de générosité, en y consacrant un nombre incroyable d'heures de travail et parfois même leur santé.

J'ose espérer que monsieur le ministre Couillard démontrera plus de confiance et de reconnaissance pour ses gestionnaires dans l'avenir et vérifiera le profil de la personne impliquée avant d'intervenir publiquement. Sans ce minimum de respect auquel les directeurs généraux ont droit, qui voudra dorénavant gérer nos institutions ?

Inacceptable

Des incidents malheureux ont commencé à se produire autour du dossier de la sous-traitance

GHISLAIN DUFOUR

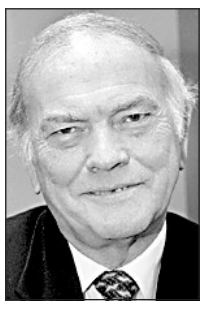

Ex-président du Conseil du patronat du Québec, l'auteur est consultant en affaires publiques.

Les débats actuels suscités par la proposition gouvernementale d'amender l'article 45 du Code du travail relatif à la sous-traitance, provoquent certains incidents malheureux.

Le présent commentaire n'a pas ici pour but de prendre position pour ou contre le contenu du projet de loi 31 qui vient amender cet article 45 : les groupes organisés sont là pour commenter ce projet de loi, et ils ne se privent pas et ne se priveront pas de le faire. Et c'est tant mieux pour le débat démocratique. Le législateur décidera ensuite de la suite des choses.

Mais encore, ce débat, faut-il le faire dans les formes.

La façon dont il est actuellement engagé nous laisse perplexe sur la façon dont certains entendent faire ce débat.

Je réfère plus précisément ici à deux incidents majeurs : le refus de certains d'accepter que le ministère du Travail explique son projet de loi à l'extérieur de l'Assemblée nationale, et le refus de d'autres de permettre à des groupes comme le Conseil du patronat du Québec, de discuter de ce projet de loi lors d'un colloque de ses membres.

Dans le premier cas, c'est incompréhensible que des groupes n'acceptent pas que le porteur d'un projet de loi ou de règlement, ne puisse aller l'expliquer devant des groupes de la société civile qui lui en font la demande. N'est-ce pas l'un des rôles du législateur et de ses représentants que de communiquer ses projets de loi, de les expliquer, de dialoguer autant avec ses opposants qu'avec ses partisans ? Dans le cas de l'article 45 du Code du travail qui nous préoccupe ici, en critiquant le droit des fonctionnaires du ministère du Travail d'aller expliquer à divers groupes de la société civile, les tenants et les aboutissants des modifications à un article de loi qui suscite tant de débats, c'est manifester peu d'ouverture à la meilleure information possible.

En vingt ans à la présidence du CPQ, tant sous les libéraux que sous les péquistes, j'ai invité des dizaines et des dizaines de personnalités gouvernementales à venir nous expliquer le sens d'une loi ou d'un règlement, les objectifs recherchés, etc. Et, bien sûr, souvent, nous ne partagions pas les vues du législateur... Jamais les gouvernements successifs n'ont cependant été interpellés parce qu'ils se présentaient devant nous, et il ne s'est jamais trouvé de groupes pour s'opposer à ce que ces personnalités viennent chez nous faire leur travail d'information.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse©

Des syndiqués ont manifesté, samedi dernier, devant un hôtel du centre-ville de Montréal, pour montrer leur opposition au projet de loi sur la sous-traitance.

Ce qui s'est passé dans le cadre du projet de loi 31, alors que le gouvernement n'a pu expliquer son projet de loi à l'extérieur du parlement, sous certaines pressions et affirmations mal fondées, est presque une négation par certains groupes du droit à l'information.

Encore plus inacceptable

Dans le deuxième cas, c'est encore plus inacceptable. Que le Conseil du patronat veuille légitimement informer ses membres du contenu d'une importante législation, et que des groupes bien organisés l'en empêchent, prenant même à parti son président en l'empêchant de présider son propre colloque, est difficilement qualifiable. (On voit d'ici d'ailleurs leur tollé si des patrons empêchaient un chef syndical de présider une de ses réunions...)

Que des groupes tiennent des manifestations devant le parlement, devant des lieux où se réunissent des partis politiques, ou même dans la rue s'ils sont autorisés à le faire, passe. Mais que l'on empêche des gens paisibles de s'entretenir entre eux, dans un lieu privé, du contenu d'une loi, en envahissant ces mêmes lieux et en saccageant tout au passage, c'est là un geste incompréhensible.

Et dire que le même matin où certains groupes bloquaient toute circulation dans une partie importante du centre-ville (devant et à l'intérieur de l'hôtel Sofitel) pour empêcher le CPQ de tenir son colloque, Montréal était déjà sous le choc (et à demi bloquée) d'une grève des mécaniciens de la STM.

Et certains groupes se plaindront par la suite qu'ils n'ont pas toujours la cote d'amour des patrons, des commerçants, et d'une bonne partie de la population...

Hi-Scan 1080i

SONY

FD Trinitron WEGA

XBR

Une vaste collection de téléviseurs FD Trinitron WEGA

De nos jours, un téléviseur doit impeccablement exécuter les transmissions satellites numériques, contenus haute définition, et films DVD, ainsi que les signaux de téléviseurs ordinaires. Raison pour laquelle aujourd'hui la grandeur est optimale. Et demain, les écrans larges seront indispensables.

Nous nous sommes déjà accoutumés au visionnement DVD large écran. Et maintenant, la plupart de nos émissions télévisées préférées – entre autres, CSI, Everybody Loves Raymond, ER, NYPD Blue – et sportives sont présentées en format écran large.

D'un océan à l'autre, les téléviseurs FD Trinitron WEGA primés de Sony sont les plus respectés dans le monde grand public et professionnel. Même avec les formats plats des nouveaux écrans, les téléviseurs TRC (Direct View) livrent la meilleure image sur le marché – point final. La plus récente ligne des écrans plats Sony – dotée d'écrans panoramiques et de la technologie Hi-Scan pour les sources HD – vous offre le visionnement idéal, d'un avenir assuré.

Les téléviseurs FD Trinitron WEGA Hi-Scan de Sony possèdent la plus récente technologie numérique, avec une capacité 1080i complète pour les sources HD et une interface DVI-HDTV pour une connectivité optimale. Digital Reality Creation et CineMotion présentent le visionnement le plus raffiné des films basés sur DVD et satellites numériques.

Pour les passionnés de la télévision, la ligne XBR Hi-Scan de Sony détient l'avantage du TRC Super Fine Pitch. Celui-ci génère une augmentation de 65% des fentes verticales, produisant alors une reproduction d'image haute qualité, claire, nette et éclatante, d'un bout à l'autre de l'écran.

XBR Super Fine Pitch

Élargissez votre expérience de visionnement avec le téléviseur WEGA écran large de Sony.

Pour plus d'information, visitez www.fr.sonystyle.ca

CLARTÉ | PERFORMANCE | DESIGN

3155353A

L'écran large Hi-Scan SONY et le DVD SUPERBIT s'allient pour optimiser l'expérience de visionnement.

Achetez un téléviseur écran large FD Trinitron® WEGA^MC* de SONY et obtenez 5 DVD Columbia TriStar SUPERBIT EN PRIME par la poste. Valide du 15 nov./03 au 15 jan./04.

Encodés à presque le double du débit binaire ordinaire, les DVD SUPERBIT représentent l'évolution du DVD, exécutant une qualité vidéo parallèle à la bande originale, et sont complètement compatibles avec tout lecteur DVD.

*KV-30XBR910, KV-34XBR910, KV-30HS510, KV-34HS510

Sony, XBR, FD Trinitron, Wega, Hi-Scan, DRC, Super Fine Pitch et Cinemotion sont des marques de commerce de Sony.
Téléviseurs présentés avec supports optionnels.
©2003 Mise en page et Design de Columbia TriStar Home Entertainment. Tous droits réservés.

COLUMBIA TRISTAR HOME ENTERTAINMENT

SUPERBIT

www.superbitdvd.com

DUMOULIN*
*sélectionnés pour série XBR

AUDIO/VIDEO CENTRALE

AUDIO CENTRE

FILLION

MAISON ETHIER

BROSSEAU

MAISON SONY*
*sélectionnés pour série XBR